



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 10 avril 2017

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative à la modification de la composition des commissions thématiques	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2017	(p. 6)
<i>Intervention</i> de monsieur le Vice-Président Barral relative à l'accident survenu le 13 mars 2017 à la gare de triage de Sibelin	(p. 6)
<i>Rapport</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto (69) au cours des exercices 2008 à 2014	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 13 février 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée (dossier n° 2017-1856)	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015, n° 2015-0319 et n° 2015-0320 du 11 mai 2015 - Période du 1 ^{er} au 28 février 2017 (dossier n° 2017-1857)	(p. 9)
<i>Annexe 1</i> - Opération Lyon Part-Dieu – ZAC Part-Dieu Ouest (dossiers n° 2017-1913, 2017-1914 et 2017-1915) - Documents projetés lors la présentation par monsieur le Vice-Président Le Faou	(p. 87)
<i>Annexe 2</i> - Vœu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés relatif au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise	(p. 104)

Les textes des délibérations n° 2017-1856 à 2017-1920 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 21.

N° 2017-1856	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 13 février 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée -</i>	(p. 8)
N° 2017-1857	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015, n° 2015-0319 et n° 2015-0320 du 11 mai 2015 - Période du 1^{er} au 28 février 2017 -</i>	(p. 8)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1858	<i>Rapport annuel 2016 de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées -</i>	(p. 10)
N° 2017-1859	<i>Plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2017 -</i>	(p. 10)
N° 2017-1860	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2017 -</i>	(p. 77)
N° 2017-1861	<i>Oullins - Dévoiement du réseau mutualisé pour les télécommunications (RMT) de la Métropole de Lyon - Conclusion d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 77)

N° 2017-1862	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Requalification du chemin de Champlong - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 77)
N° 2017-1863	<i>Meyzieu - Requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Validation du programme -</i>	(p. 77)
N° 2017-1864	<i>Lyon 7° - Suite à PC - Tourville/Béguin/Guillotière - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 77)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-1865	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation pour l'organisation de la journée professionnelle du Festival de la BD 2017 -</i>	(p. 78)
N° 2017-1866	<i>Attribution d'une subvention à l'association La cuisine du Web pour l'organisation de la 5° édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 26 et 27 octobre 2017 -</i>	(p. 13)
N° 2017-1867	<i>Fonds de soutien aux colloques et aux événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2017 -</i>	(p. 14)
N° 2017-1868	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2017 -</i>	(p. 78)
N° 2017-1869	<i>Attribution d'une subvention à l'association Pôle Pixel pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 78)
N° 2017-1870	<i>Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2017 -</i>	(p. 14)
N° 2017-1871	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat de proximité pour leurs programmes d'actions 2017 -</i>	(p. 78)
N° 2017-1872	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération GD3E - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet GD3E -</i>	(p. 78)
N° 2017-1873	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet de recherche et développement COVISOLINK - Avenant n° 1 aux conventions de subvention du 27 novembre 2015 avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et du 26 novembre 2015 avec le Centre Léon Bérard -</i>	(p. 78)
N° 2017-1874	<i>Lyon - Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme nécessaire à l'acquisition immobilière - Approbation de la convention de reversement entre le Fonds de dotation et la Métropole de Lyon - Demande de subventions auprès de la Ville de 16Lyon et de l'Etat -</i>	(p. 16)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1875	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2017 -</i>	(p. 20)
N° 2017-1876	<i>Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Attribution de subventions aux associations pour 2017 -</i>	(p. 21)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1877	<i>Lyon - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'organisation de l'édition 2017 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2012 -</i>	(p. 79)
N° 2017-1878	<i>Biennale d'art contemporain 2017 - Attribution d'une subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 79)
N° 2017-1879	<i>Jazz day 2017 - Attribution de subventions à l'association Skaraphone et à l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Jazz à Vienne -</i>	(p. 79)
N° 2017-1880	<i>Journées européennes du patrimoine - Mise à disposition partielle du service mission site historique de la Ville de Lyon - Avenant à la convention entre la Ville et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 79)
N° 2017-1881	<i>Diffusion de la culture numérique et des transformations contemporaines - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour l'année 2017 -</i>	(p. 26)
N° 2017-1882	<i>Equipements culturels et collectifs artistiques : Attribution de subventions pour l'année 2017 -</i>	(p. 27)

N° 2017-1883	<i>Construction d'un collège à Villeurbanne - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre restreint sur esquisse - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage -</i>	(p. 29)
N° 2017-1884	<i>Lyon 7° - Collège Gabriel Rosset - Extension - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2017-1885	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations de transport vers les installations sportives et vers le Conservatoire de musique de Sainte Foy lès Lyon - Régularisation forfait d'externat 2017 -</i>	(p. 79)
N° 2017-1886	<i>Livraison de repas en liaison froide - Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la production de repas par la cuisine centrale de la Ville de Lyon - Convention entre la Métropole et des collèges publics -</i>	(p. 30)
N° 2017-1887	<i>Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2016-2017 -</i>	(p. 80)
N° 2017-1888	<i>Partenariat avec l'association ASVEL basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)
N° 2017-1889	<i>Partenariat avec l'association sportive FC Lyon basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)
N° 2017-1890	<i>Partenariat avec l'association ASUL volley - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)
N° 2017-1891	<i>Partenariat avec la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)
N° 2017-1892	<i>Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)
N° 2017-1893	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)
N° 2017-1894	<i>Partenariat avec l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 -</i>	(p. 31)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1895	<i>Taux 2017 de la taxe d'habitation -</i>	(p. 67)
N° 2017-1896	<i>Taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) -</i>	(p. 70)
N° 2017-1897	<i>Taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 73)
N° 2017-1898	<i>Taux 2017 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties -</i>	(p. 80)
N° 2017-1899	<i>Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention et convention 2017 -</i>	(p. 80)
N° 2017-1900	<i>Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) - Convention 2017 -</i>	(p. 80)
N° 2017-1901	<i>Chassieu - Démolition de l'ancien site du Progrès - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 74)
N° 2017-1902	<i>Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formation professionnelle - Autorisation de signer la convention pour l'année 2017 -</i>	(p. 80)
N° 2017-1903	<i>Mise à disposition du service protocole de la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon - Renouvellement du dispositif -</i>	(p. 76)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1904	<i>Orientations stratégiques du plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 34)
---------------------	--	---------

N° 2017-1905	<i>Accueil en secours au sein de l'unité de valorisation énergétique de Lyon sud des déchets ménagers et assimilés collectés par le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL) - Convention 2017-2021 -</i>	(p. 80)
N° 2017-1906	<i>Convention de mise à disposition et cession de composteurs à titre gracieux -</i>	(p. 81)
N° 2017-1907	<i>Aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) - Liaison autoroutière A89/A6 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la société d'autoroute Paris Rhin Rhône (APRR) -</i>	(p. 81)
N° 2017-1908	<i>Réglementation relative à la participation financière pour l'assainissement collectif -</i>	(p. 81)
N° 2017-1909	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2017 -</i>	(p. 39)
N° 2017-1910	<i>Actions 2017 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel sur le territoire de la Métropole - Attribution de subventions à : LPO du Rhône, FRAPNA du Rhône, Arthropologia, Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, CEN Rhône-Alpes, CDRP et CBNMC -</i>	(p. 42)
N° 2017-1911	<i>Programme d'actions en faveur de la gestion du végétal spontané pour le passage au zéro phyto - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 43)
N° 2017-1912	<i>Cailloux sur Fontaines, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Ecully, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, La Tour de Salvagny, La Mulatière, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Projets nature - Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Échets, Vallons de Serres et des Planches, Vallon de l'Yzeron, Plateau des Hautes Barolles, Plateau de Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2017 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes -</i>	(p. 45)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-1913	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact mise à jour -</i>	(p. 45)
N° 2017-1914	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Approbation du dossier de réalisation, de l'avenant n° 1 au traité de concession et de la convention de participation d'équilibre de la Ville de Lyon -</i>	(p. 46)
N° 2017-1915	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Approbation du programme des équipements publics définitif -</i>	(p. 46)
N° 2017-1916	<i>Lyon - Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2016 - Avenant n° 3 à la convention de délégation et objectifs 2017 - Parc public et parc privé - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
N° 2017-1917	<i>Saint Fons - Requalification du parvis de l'école Salvador Allende-Rue Dussurgey - Rues de l' Arsenal et André Sentuc - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 64)
N° 2017-1918	<i>Vénissieux - Aménagement de la copropriété Montelier 2 - Convention de financement avec la Ville -</i>	(p. 81)
N° 2017-1919	<i>Villeurbanne - Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse -</i>	(p. 66)
N° 2017-1920	<i>Lyon 8° - Site Saint Vincent de Paul - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP), du programme des équipements publics (PEP), de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 10 avril 2017 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 21 mars 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer notre Conseil.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Picot puis à M. Dercamp), Picot (pouvoir à M. Blachier), M. Philip (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Damien Berthilier (pouvoir à M. Llung), Eymard (pouvoir à Mme Frier), Rudigoz (pouvoir à Mme Frih), Mme Brugnera (pouvoir à M. Képénékian), M. George (pouvoir à M. Suchet), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Cohen (pouvoir à M. Moroge), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), M. Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Gailliot (pouvoir à M. Coulon), M. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Hamelin (pouvoir à M. Huguet), M. Havard (pouvoir à Mme Balas puis à M. Guillard), M. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Leclerc (pouvoir à Mme Crespy), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), Peillon (pouvoir à M. Sannino), Runel (pouvoir à Mme Varenne), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet).

**Communication de M. le Président
relative à la modification de la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- M. Pierre HÉMON (groupe Europe Ecologie -Les Verts et apparentés) souhaite quitter la commission développement solidaire et action sociale pour siéger en commission déplacements et voirie,

- Mme Corinne IEHL (groupe Europe Ecologie -Les Verts et apparentés) souhaite quitter la commission éducation, culture, patrimoine et sport pour siéger en commission développement solidaire et action sociale,

- M. Gilles ROUSTAN (groupe Europe Ecologie -Les Verts et apparentés) souhaite quitter la commission déplacements et voirie pour siéger en commission éducation, culture, patrimoine et sport.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe Europe Ecologie -Les Verts et apparentés dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2017

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2017.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole de monsieur Guy Barral.

Intervention de monsieur le Vice-Président Barral relative à l'accident survenu à la gare de triage de Sibelin le 13 mars 2017

M. le Vice-Président BARRAL : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, merci de m'accorder quelques minutes d'attention en ce début de Conseil.

Il y a quatre semaines, Solaize a fait un gros titre pour un événement dont je me serais bien passé. Le 13 mars dernier, 5 heures du matin, appel des pompiers sur le téléphone d'astreinte : "accident à la gare de triage, deux wagons de bioéthanol renversés à Sibelin, un convoi qui suivait a percuté le premier convoi. Le Préfet a engagé le plan Orsec transport de matières dangereuses. 25 véhicules et 65 pompiers sont mobilisés. Les routes ne sont pas coupées, les trains sont déroutés à partir de Givors vers l'autre côté du Rhône, on vous tient au courant dans la journée."

11 heures 07 même jour, mail de l'Agence régionale de santé -je cite- : "Deux wagons contenant du bioéthanol hautement inflammable ont déversé 40 tonnes d'éthanol en deux heures. Je vous demande d'informer les usagers par tous moyens à votre disposition et sans délai de ne plus utiliser l'eau pour la consommation humaine ; les personnes concernées pourront réaliser à leurs frais des analyses pour vérifier l'absence d'éthanol dans leur puits privé."

Deux messages et rien d'autre, ni dans la journée de l'événement, ni dans les jours ni même les semaines qui ont suivi. Voilà tout est dit !

Tout, peut-être pas finalement. Savez-vous que les pompiers convoqués sur le site ont attendu près d'une demi-heure devant le portail de la gare avant qu'on leur ouvre, plan Vigipirate oblige. Savez-vous dans quel état de panique les pompiers ont trouvé les agents travaillant sur le site ? Savez-vous qu'à 12 degrés, le bioéthanol génère des vapeurs qui s'embrasent à la moindre étincelle ? Savez-vous que ces vapeurs peuvent se propager en un rien de temps sur la gare, les habitations, l'autoroute ? Pensez aux conséquences de l'accident de Villepinte le week-end dernier : quelques litres d'essence seulement, un bonhomme d'hiver qui explose ; Sibelin, c'est pareil mais multiplié par des milliers de litres, en l'occurrence 55 000 litres déversés au milieu de quinze wagons pleins du même produit. Savez-vous aussi que le vent dominant souffle en direction du nord et qu'un accident impliquant des matières toxiques suivra le même chemin que le nuage noir de la raffinerie qui vous a tant émus il y a quelques mois ? Solaize, de par sa situation avale, sera peut-être moins touchée mais la population de l'agglomération, jusqu'aux pentes de la Croix-Rousse, pourrait bien regretter -pardonnez-moi l'expression- le bon vieux temps des particules fines.

La gare de triage est un vrai danger, je l'ai dit ici même à plusieurs reprises. La dernière fois, c'était en mars 2016 au sujet d'un PPRT qui ne dit rien sur la gare. Vous m'avez suffisamment fait confiance pour reprendre l'expression de mes inquiétudes dans le délibéré que vous avez voté et je vous en remercie comme je remercie le Président de la Métropole pour avoir saisi l'Etat de la question.

Un an plus tard, quel bilan ? Résumons : nous sommes passés à côté d'un drame sans la fraîcheur de la nuit et le grand professionnalisme des pompiers. On ne connaît rien de la réalité du danger. L'étude de danger est sous le coude, demandée au Préfet Lacroix en 2004, envisagée en 2010 ; en 2017, nous attendons toujours !

L'exploitant se refuse à toute communication avec sa commune d'accueil. L'Etat ne communique pas avec le Maire en cours d'accident alors que c'est expressément prévu. Les événements sont suffisamment graves pour interdire tout trafic SNCF pendant deux jours. On ne sait quelle pollution des eaux en résulte. On fait comme si l'autoroute, la raffinerie et Rhône gaz, enclavés dans la gare, étaient des sujets totalement à part. "Etanche", pour reprendre les mots de mon collègue Maire de Feyzin. Oui, bien sûr, la réglementation, le petit refrain du moment, c'est légal ! Parce qu'évidemment, si les tonnes de bioéthanol déversées se transforment en vapeur, se propageant sur l'autoroute, la raffinerie, les zones habitées ou sur la gare, au milieu des 500 wagons, la légalité sera alors imparable du moindre désastre. Mais si l'Etat est tellement convaincu de maîtriser le sujet, pourquoi tarder ? Pourquoi, très récemment, avoir pris la peine de toiletter la réglementation et supprimé toute prise en compte des effets domino ? Pour quelles raisons certains rails où sont stockés les wagons sont sortis définitivement des zones à examiner ?

S'il vous plaît, n'attendons pas un drame pour exiger que la question de la gare de triage soit traitée avec honnêteté ! N'attendons pas que plus de trains y passent avec plus de matières dangereuses pour dire : "Ah, si on avait su !".

Pour ma part, en tant que Maire de Solaize, je vous dis ce que je sais, ce qui m'inquiète, je le partage avec vous mais je n'attends pas. Pour ma part, en tant que Maire de Solaize, je suis convaincu que la réglementation est illusoire, qu'elle ne protégera pas ma population, ni celle des communes voisines, ni celle de la Métropole. Je sais que le danger est réel et que les faits sont têtus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, chers collègues, suite à l'intervention de Guy Barral, quelques mots sur effectivement ces événements qui auraient pu devenir tragiques, du 13 mars dernier.

Evidemment, la Métropole de Lyon a suivi cet accident avec attention. C'est d'abord Jean-Yves Sécheresse qui préside le SDMIS (service départemental et métropolitain d'incendie et de secours) et qui s'est tenu constamment informé de l'action de ces services avec le Colonel Delaigue.

Nous nous sommes aussi immédiatement mis en rapport avec la SNCF et avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour évoquer les problèmes de sécurité qui, une nouvelle fois, venaient d'être posés sur le site de Sibelin. Ce site n'est d'ailleurs pas le seul en cause, puisque le train ayant fait l'objet de déraillement venait de Dijon et allait à Marseille, avec un changement de chauffeur à Sibelin et qu'il avait donc traversé la gare de la Part-Dieu. Dans nos réflexions sur l'avenir du ferré dans notre agglomération, il faudra évidemment prendre l'un et l'autre des éléments en considération.

Pour ce qui est de l'accident lui-même, je veux signaler que les services du SDMIS ont été assez rapidement opérationnels, puisqu'en deux heures, ils avaient sécurisé le site. Par contre, le temps d'intervention pour transférer l'éthanol dans d'autres wagons a nécessité 22 heures supplémentaires avec, par précaution, un déploiement du plan Orsec demandé par le SDMIS et déclenché par la préfecture.

Le temps d'intervention totale a donc été de 24 heures avec une coopération des autres acteurs de la Vallée de la chimie, la société TRANSAID qui regroupe notamment Arkéma et Solvay et qui est prête à intervenir pour tout problème de ce type dans notre agglomération.

Trois enquêtes sont aujourd'hui en cours pour déterminer les causes de cet accident : l'une en interne par la SNCF, une autre menée par le bureau enquête accident et une troisième judiciaire.

Il faut évidemment attendre leurs conclusions pour comprendre les causes précises de cet accident. L'une des causes pourrait être la rupture d'un rail. Je tiens à préciser que la SNCF est aujourd'hui en train de réaliser une rénovation de l'ensemble des rails sur le centre de triage de Sibelin. Le programme s'élève à un montant de 18 M€ ; 12 M€ de travaux ont déjà été effectués, il en reste 6 M€ à réaliser d'ici 2018.

Pour ce qui concerne l'étude de danger, comme vous le savez, à la suite de nos différents débats, notamment sur les PPRT (plans de prévention des risques technologiques), j'avais écrit aux préfets successifs pour demander sa communication.

En fait, pour être très précis et vous donner les éléments d'information qui m'ont été transmis, une première étude avait été menée dans les années 2010 mais l'Etat l'avait alors jugé incomplète.

En 2015, par ailleurs, le ministère des transports a fait évoluer les règles en vigueur, une nouvelle étude a donc été diligentée par la SNCF qui l'a transmise, à la fin de l'année 2016 à la DREAL. L'analyse en est actuellement présentée au nouveau Préfet, monsieur Comet. Celui-ci informera les élus des préconisations de ce plan dès la

fin de la période de réserve, nous devrions donc avoir tous les éléments dans le courant de l'été et nous pourrions donc en débattre à la rentrée prochaine.

Voilà mesdames et messieurs, mes chers collègues, pour ce qui concerne ce premier point qui, évidemment est important pour notre agglomération.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto au cours des exercices 2008 à 2014

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous sommes saisis du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto au cours des exercices 2008 à 2014.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée en Conférence des Présidents, je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil. Cela montre sans doute que le rapport n'était pas trop mauvais.

(Adopté à l'unanimité).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2017-1856 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 13 février 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 13 février 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2017-1856.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, un des premiers actes de la Métropole en janvier 2015 a été la création d'une Commission permanente qui confond exécutif et délibératif.

Outre que cette confusion prive le Conseil métropolitain de son pouvoir de délibération, elle permet à votre exécutif élargi, monsieur le Président, de voter des décisions dans un entre-soi qui n'est pas compatible, selon nous, avec un système démocratique sain et respectueux des habitantes et habitants de notre Métropole.

Nous tenons à rappeler, encore ce soir, que seul le Conseil métropolitain représente à la fois les territoires, à la fois, les habitantes et les habitants de la Métropole dans leur diversité.

Votre Commission permanente, monsieur le Président, exclut pour sa part des territoires, donnant plus de poids à la ville centre. Elle sous-représente également les habitantes de la Métropole puisque cette Commission compte plus d'élus hommes que d'élues femmes.

Enfin, cette Commission ne représente pas les habitants de la Métropole dans leur diversité politique puisque des groupes en sont exclus.

Il ne s'agit donc pas d'une Commission permanente mais bien de votre exécutif, monsieur Collomb, qui s'arroge le droit de voter seul et sans débat des décisions, opérant ainsi un kidnapping sur le pouvoir de délibération du Conseil.

C'est précisément pour cela que le groupe GRAM avait refusé de prendre part au vote, créant la Commission permanente en janvier 2015 et qu'il s'abstient régulièrement sur les délibérations prises dans l'entre-soi confortable de votre exécutif. Mais là, en prime, nous voterons contre quatre décisions : les décisions n° CP-2017-1438, CP-2017-1439, CP-2017-1441 et CP-2017-1442 qui concernent la phase 2 du projet de réaménagement du quartier de la Part-Dieu. Nous votons donc contre pour être cohérents avec ce que nous votons lors des séances publiques de ce Conseil, acquisitions foncières qui représentent tout de même, par ces quatre délibérations, environ 1 560 000 €.

Je tiens à préciser, d'autre part, que nous sommes étonnés par la somme atteinte par les frais notariés dans la décision n° CP-2017-1438, des frais notariés qui s'élèvent à hauteur de 90 000 € alors que dans les autres délibérations portant sensiblement sur les mêmes sujets, ces frais notariés sont compris entre 2 600 € et 3 800 €.

Nous nous abstenons sur les autres décisions en signalant que nous aurions trouvé plus adéquat que les décisions n° CP-2017-1452 et 1487 qui concernent la ZAC Part-Dieu ouest, la décision n° CP-2017-1486 qui concerne le tunnel de la Croix-Rousse et la décision CP-2017-1488 qui concerne un projet FEDER ainsi que la décision n° CP-2017-1464 qui concerne le plan énergie de notre Métropole soient présentées en séance publique, notamment parce que le passage en séance publique implique, en amont, la présentation par les services de ces délibérations en commissions thématiques, des commissions où les élus métropolitains peuvent poser des questions et s'emparer des dossiers, et ce quelle que soit leur appartenance politique, selon un fonctionnement démocratique classique.

A ce sujet, et pour terminer, j'aurais aussi aimé que la décision n° CP-2017-1470 sur les autorisations de déplacements passe en séance publique car nous aurions pu avoir en commission quelques réponses à des questions que je vais devoir poser ici. Ainsi, nous aurions pu demander, par exemple, un retour d'expérience suite au déplacement du Vice-Président Alain Galliano à Hong Kong du 15 au 19 novembre dernier. Qui composait la délégation accompagnant le Vice-Président ? Et quels enseignements tirés de ces rendez-vous et séminaires avec les acteurs économiques et la presse de Hong Kong.

De même, si nous comprenons tout à fait qu'en sa qualité de Vice-Président aux relations internationales, monsieur Galliano nous représente à l'étranger, nous aurions aimé demander à monsieur Thomas Rudigoz, à quel titre il a représenté notre Métropole au sein du groupe de haut niveau organisé par Cités et Gouvernement locaux unis (CGLU), groupe de haut niveau qui s'est réuni à Tanger au Maroc du 28 au 30 novembre dernier sur le thème de la migration ville à ville en Méditerranée : monsieur Rudigoz vous a-t-il représenté en tant que Maire du 5^e arrondissement ? En tant que 16^e Conseiller de la Commission permanente ? Représentait-il la Ville de Lyon, comme il semble être indiqué dans l'intitulé du CGLU puisque c'est la Ville de Lyon qui est mentionnée et non la Métropole ? Si tel était le cas n'aurait-il pas mieux valu que le déplacement de cet élu soit pris en charge par la Ville de Lyon plutôt que par notre assemblée ? Et enfin, s'il s'agit de la Métropole, qui est d'ailleurs la bonne échelle pour participer à une politique migratoire, il serait instructif que nous ayons un retour de ce qui a été échangé et décidé lors de ces trois jours de rencontres à Tanger.

Je m'excuse de poser ces questions en Conseil mais c'est bien le problème quand des dossiers ne passent pas en commission au préalable. Aussi, si ce n'est pas possible par oral ce soir, je demande à ce que les Présidents de groupes qui sont exclus de la Commission permanente puissent recevoir dans la semaine et par écrit les réponses aux questions posées par le GRAM ce soir.

Trois questions donc : pourquoi des frais notariés si élevés dans la délibération 1438 ? Et deux retours sur les déplacements de nos collègues élus à Hong-Kong et à Tanger.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ;

- contre : le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) indique se prononcer contre les décisions n° CP-2017-1438, CP-2017-1439, CP-2017-1441 et CP-2017-1442 ;

- abstention : le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) indique s'abstenir sur l'ensemble des décisions, à l'exception des décisions n° CP-2017-1438, CP-2017-1439, CP-2017-1441 et CP-2017-1442 pour lesquelles il se prononce contre.

Adopté.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2017-1857 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015, n° 2015-0319 et n° 2015-0320 du 11 mai 2015 - Période du 1^{er} au 28 février 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 28 février 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2017-1857.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Et nous allons passer aux premiers dossiers qui sont présentés par monsieur Abadie.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2017-1858 - déplacements et voirie - Rapport annuel 2016 de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2017-1859 - déplacements et voirie - Plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1858 et 2017-1859. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, vous avez deux rapports. Le premier concerne le rapport annuel 2016 de la commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées et le deuxième dossier le plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour l'année 2017. La commission a donné un avis favorable pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un long processus parti d'une volonté législative en 2005 suivie du plan intercommunal d'accessibilité en 2010, auquel s'est substituée la commission métropolitaine créée par la loi MAPTAM début 2014 qui permet peu à peu la mise en œuvre de pratiques responsables et adaptées.

En effet, la réflexion sur l'accessibilité de l'espace public urbain connaît depuis plusieurs années un cheminement positif qu'il faut toujours encourager, stimuler, dans son évolution. La législation se fait de plus en plus exigeante en la matière et nous avons, en tant que collectivité, à nous conformer à ses exigences. Pour autant, au-delà du cadre légal, on doit apporter la valeur ajoutée que garantit une politique de concertation volontariste, inclusive, pour la qualité de vie de chacun. C'est ce qui apparaît dans le rapport 2016 de la commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées et le plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour l'année 2017 que nous saluons.

Plutôt que l'épithète "handicapées", nous penchons pour l'expression "en situation de handicap" telle qu'utilisée d'ailleurs dans le cours de la délibération, d'abord parce qu'elle est plus conforme à la réalité de la situation précisément et aussi parce que cette situation peut être provisoire.

Cette CMA qui prend en compte des facteurs handicapants très divers revêt un rôle capital. On peut le mesurer notamment par le travail partenarial entre les élus de la Métropole, les services et plus d'une vingtaine d'associations dont la diversité témoigne de l'intérêt d'une démarche qui devra, de plus, faire le lien avec les commissions communales des villes de plus de 5 000 habitants. La prise en compte de la parole, de la vision, de l'expérience et des préconisations des associations, associée aux compétences techniques pour parvenir aux objectifs fixés assurent une transversalité d'idées reliant vivre, dire et savoir-faire.

L'agenda d'accessibilité programmé depuis 2015 a en effet vu tous les acteurs se réunir autour de groupes thématiques formulant un avis sur des projets éclectiques allant de l'accessibilité du cadre bâti à la voirie, des espaces publics aux transports. Le rapport annuel étaye des propositions qui nous semblent extrêmement pertinentes et qui rattrapent un certain retard que nous connaissons par rapport à d'autres Villes et Métropoles européennes

D'un coût total de plus de 8,6 M€, le plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a permis de faciliter le quotidien des usagers en situation de handicap, grâce notamment à l'augmentation de stationnements PMR, de quais de bus accessibles, de traversées piétonnes avec feux sonores, des aménagements qui sont complémentaires aux documents élaborés par le SYTRAL et au schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics annexé au PDU.

Au-delà des aménagements, le rapport de la CMA témoigne d'une préoccupation de cette dernière pour tous les projets métropolitains tels que le Pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache, les Terrasses de la Presqu'île

ou encore l'accessibilité des espaces publics attenants à l'Hôtel-Dieu de Lyon ; autant de projets qui nécessitent l'avis conjoints d'élus, de citoyens et de techniciens. Concernant le PEM de Lyon-Perrache, il s'agit -je cite- "de conforter certains choix, alerter sur les problèmes d'usage des personnes en situation de handicap, notamment aux limites de tel ou tel revêtement". Par rapport aux projets qui sont déjà en cours de programmation ou qui ont débuté, nous avons une interrogation et fondons l'espoir que la CMA jouera pleinement son rôle coercitif, se faisant entendre si, d'aventure, certains points étaient éludés ou négligés.

Pour ce qu'elles témoignent d'une volonté d'action réelle dans l'échange et la concertation et de projets de travaux qui semblent en prise avec la réalité des besoins pour tous, le groupe Parti radical de gauche votera favorablement ces deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Bonjour, monsieur le Président, chers collègues. Nous nous félicitons des actions entreprises depuis plusieurs années en vue de l'amélioration des conditions de déplacement des personnes porteuses d'un handicap au sein de nos villes et agglomérations, lesquelles ont été jusqu'à présent développées et structurées par et pour la circulation automobile. Au-delà du cadre imposé par la loi, notre Métropole a montré dès la création de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) que penser l'organisation et la structuration de l'espace public contribue à renforcer l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées et surtout leur citoyenneté.

J'ai personnellement participé aux travaux de la CIA et je tiens ici à remercier monsieur Glaize pour la qualité de l'animation de cette commission durant toutes ces années, ce qui a permis à de nombreuses d'associations de pouvoir exprimer les difficultés que leurs adhérents rencontrent chaque jour pour exercer notamment le plus élémentaire des droits, celui de se déplacer librement où bon leur semble. Je ne doute pas que le Vice-Président Pierre Abadie s'inscrira dans cette dynamique.

Je reviendrai néanmoins sur quelques points.

Tout d'abord, il est regrettable que la dynamique de concertation engagée se soit interrompue durant plusieurs mois. Certes, il me sera rétorqué que cela est dû à plusieurs difficultés administratives, telle que la création de la Métropole mais il faut bien avoir conscience que les handicaps n'en ont pas été réduits pour autant : nos concitoyens porteurs d'un handicap ont continué à avoir besoin de se déplacer pour faire leurs courses au marché, pour aller à l'école, pour poursuivre leurs études, pour aller travailler ou tout simplement pour flâner dans leur quartier.

Il ne faut donc pas s'étonner que, plusieurs mois après, les mêmes remarques reviennent sur des sujets récurrents tels que les revêtements de sol, le guidage pour personnes ayant des déficiences visuelles et que la demande de la prise en compte de la qualité d'usage se précise et s'intensifie. Il est important que ces dynamiques de concertation ne soient pas tributaires de nos échéances politiques. C'est un point sur lequel nous devons veiller en 2020. Cela peut générer en effet une frustration puis une surenchère pour tenir compte de ces périodes de flottement, on doit alors gérer des demandes et des attentes parfois contradictoires, d'où des difficultés à arbitrer et à temporer relevées dans le bilan 2016.

Je veux souligner aussi que la Métropole possède quelque 350 ERP (établissements recevant du public) et que nous avons approuvé les agendas d'accessibilité programmé ; il serait intéressant dès lors que nous soit présenté un bilan de ce suivi. A cet égard, l'accessibilité aux équipements culturels et sportifs est peu voire pas du tout traitée dans ces rapports.

Pour finir, un regret et une satisfaction : le groupe de travail sur le logement n'est pas encore créé, c'est un véritable problème. Comme je le disais, la mise en place de la Métropole et la réorganisation des équipes ne peuvent pas être un argument recevable pour les personnes en demande de citoyenneté. Pour la satisfaction, cela concerne la réflexion sur le développement d'outils numériques intégrant les différentes spécificités des handicaps et pouvant être utiles pour les familles afin de faciliter la communication et a fortiori le maintien de l'autonomie et la participation citoyenne.

Pour toutes ces raisons, les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés voteront favorablement ces deux rapports.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président et chers collègues, la commission métropolitaine d'accessibilité a succédé en 2016 à la commission intercommunale d'accessibilité qui travaillait, depuis de nombreuses années, sur le même sujet, dans les mêmes directions. Fondée sur l'expertise d'usage de ses

membres et notamment des 22 associations et bientôt 25 qui la composent, elle décline depuis lors son ambition d'une société inclusive pour tous qui relève, me semble-t-il, d'une responsabilité collective et partagée.

Ainsi, cette commission ne peut et ne doit pas agir seule. En effet, comme il a été évoqué par un de mes deux prédécesseurs, la loi dont elle est issue indique que les commissions communales d'accessibilité doivent être également instaurées dans toutes les Communes de plus de 5 000 habitants, ce qui en fait un certain nombre sur le territoire métropolitain et je crois que nous ne savons d'ailleurs pas exactement ce qu'il en est réellement ; ce pourrait être déjà un premier travail de recensement.

Cette existence d'un travail à l'échelle de la Commune et à celle de la Métropole nécessite, me semble-t-il, une articulation fine de ces commissions. En effet, les questions d'accessibilité d'établissements recevant du public, d'espaces publics, de voiries et de grands projets urbains se mêlent dans les discussions des commissions communales. L'accessibilité doit alors être pensée comme une véritable chaîne de déplacements et le fait qu'un des maillons, quel qu'il soit, de cette chaîne puisse en être retiré rendra inutiles tous les investissements réalisés sur les autres maillons de cette même chaîne.

Aussi, développer une meilleure coordination entre mise en accessibilité des équipements communaux, par exemple, qui représente -on le sait tous- des efforts financiers très importants dans un contexte financier difficile, et mise en accessibilité de l'espace public apparaît, par conséquent, plus que jamais nécessaire afin de maximiser l'efficacité et l'efficacités des politiques publiques en ce domaine.

La création et la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée permettent de connaître les lieux, le cadre bâti, sa programmation d'investissement en termes d'accessibilité et rendent donc possible cette coordination entre collectivités.

Par exemple, à Villeurbanne, notre agenda d'accessibilité programmée est adopté depuis juillet 2015, les diagnostics effectués depuis 2009, diagnostics comprenant, outre le cadre bâti, le cheminement, la voirie, pour que la cohérence de l'accessibilité soit pleine et entière. D'autres études plus spécifiques liant par exemple le groupe scolaire et le passage piéton ont fait l'objet d'études spécifiques l'année dernière. C'est pour cela que la Ville de Villeurbanne a demandé, au titre d'une expérimentation dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain, qu'une approche croisée voire articulée entre les commissions communales et intercommunales d'accessibilité et entre le schéma d'accès de la voirie et la programmation des mises en accessibilité des bâtiments communaux soit mise en place ; mais ce travail reste encore devant nous.

Au-delà de Villeurbanne, il nous paraît pertinent que, sur cet enjeu de l'accessibilité, des liens plus formalisés soient créés entre la Métropole et les Communes pour que l'urbain soit réellement au service de l'inclusion de tous.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller ROCHE : Monsieur le Président et chers collègues, nous étudions aujourd'hui le rapport de la commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées. De la commission intercommunale à la commission métropolitaine, la question de l'accessibilité est entrée dans une démarche globale qui inclut l'ensemble des acteurs concernés au niveau de la Métropole. Les associations ne s'y trompent pas, elles sont chaque année plus nombreuses à y adhérer car la commission métropolitaine est devenue un lieu d'écoute reconnu des problématiques liées au handicap et un relais efficace auprès des services de la Métropole.

Rappelons tout d'abord que les situations de handicap revêtent plusieurs formes et ne se limitent pas à l'accès de l'espace public aux seules personnes en fauteuil roulant : les troubles cognitifs, déficiences visuelles ou auditives entraînent eux-aussi des situations de handicap et doivent être pris en compte dans notre manière de penser l'agglomération et ses services, d'où la complexité de la tâche qui n'en demeure pas moins indispensable. Les espaces doivent être pensés à l'aune de cette prise en compte.

La question du handicap est désormais pleinement intégrée dans un plan d'investissement rendu obligatoire par la loi du 11 février 2006 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. S'il faut avouer que, si parfois les investissements locaux s'en trouvent bousculés, ce caractère obligatoire a le mérite de faire de l'inclusion une priorité et non un bon mot laissé à la communication à laquelle seraient liés quelques saupoudrages budgétaires.

Rappelons que l'intégration du handicap doit se faire en amont des projets urbains. Prenons l'exemple de la construction du pont Raymond Barre : si le projet a été une réussite, il a nécessité une révision en cours de projet car les études sur le bois sec et mouillé ont mis en lumière un risque pour le passage de personnes en situation de handicap sur une surface qui risque de devenir glissante. Une prise en compte en amont aurait permis de gagner du temps sur la réalisation de l'ouvrage. Mais c'est en cheminant -si j'ose dire- et en expérimentant que l'on progresse car, confrontée aux réalités de terrain, cette approche partenariale nourrit ces avancées.

N'oublions pas qu'au-delà des personnes en situation de handicap, la réflexion ainsi que l'adaptation de la voirie et du mobilier urbain ont un impact positif sur le déplacement de tous les publics : des parents qui circulent avec une poussette, des personnes âgées ou même du voyageur qui tire sa valise.

Nous observons que certaines bonnes pratiques sont généralisées : au-delà de la commission d'accessibilité, plusieurs Communes ont déjà constitué leur propre commission pour l'accessibilité. Celles-ci ont pu constituer un renfort certain à l'échelle de la Commune, par exemple pour tracer le cheminement qui conduit les usagers en fauteuil roulant jusqu'au quai surélevé aménagé pour leur permettre d'accéder plus facilement au bus. De plus, de nombreux commerçants se sont engagés à travers une charte pour l'accessibilité à prendre en compte l'accès à leurs boutiques aux personnes en situation de handicap. De plus, les investissements qui étaient épars ont été globalisés, rendant plus lisible la part des investissements dédiée aux équipements publics et qu'à ce titre, les Communes, au travers de leur fonds d'initiative communale, contribuent également à une meilleure accessibilité.

Sur le volet transport, le service Optibus proposé par le SYTRAL est une réussite que nous devons soutenir. Déjà près de 2 300 personnes en situation de handicap moteur ou visuel, permanent ou temporaire, peuvent ainsi être véhiculées chaque année. Notons que la demande des usagers reste en hausse continue.

L'intégration de la question du handicap est une constante au sein du réseau TCL pour laquelle le SYTRAL investit de longue date. Au-delà de l'accessibilité des bus et des stations de métro, l'application TCL a été développée pour être accessible aux personnes malvoyantes par exemple ; celle-ci permet aussi aux personnes à mobilité réduite de préparer leur trajet et de connaître à l'avance les stations accessibles ou non, en cas de dégradation d'un ascenseur par exemple.

De plus, l'opération Optiguide permet aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées par un agent de Médialys qui les accompagne de porte à porte. Ce service vise surtout les utilisateurs d'Optibus qui leur permet la reconnaissance du réseau et leur offre ensuite une plus grande autonomie, s'affranchissant progressivement de l'Optibus.

En conclusion, le groupe Synergies-Avenir reconnaît les efforts effectués dans le cadre de la commission métropolitaine d'accessibilité. La route reste encore longue pour rendre l'agglomération et les services accessibles à tous mais les réflexions opérées dans un dialogue nécessaire entre les acteurs publics et les associations conduisent à des réalisations concrètes en termes de politique conduite pour une plus grande accessibilité de tous.

Nous appuyerons ces efforts et nous voterons ces deux délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-1866 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association La cuisine du Web pour l'organisation de la 5^e édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 26 et 27 octobre 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1866. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, vous rappeler simplement que BlendWebMix a vocation à rapprocher le monde des entrepreneurs à celui des chercheurs, que cet événement ne cesse de croître en nombre de conférences et de participants -ils étaient près de 1 800 sur la dernière édition, soit une croissance de près de 30 %- et que cet événement sensibilise maintenant depuis trois ans les plus jeunes aux perspectives de métiers dans ce domaine du web. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président et chers collègues, messieurs les Vice-Présidents, le BlendWebMix qui se déroule cette année les 26 et 27 octobre a la modeste ambition de rendre plus efficaces ceux qui s'y rendent le reste de l'année. Il est organisé par l'association La cuisine du web et l'Université de Lyon, en lien avec la Métropole qui en est un fervent soutien depuis ses débuts. Loin de se limiter à une dimension locale, le BlendWebMix est un élément majeur pour les acteurs du numérique francophone. En effet, il s'agit rien de moins que du plus important événement en langue française au sujet du web dans le monde. S'y pressent bien sûr les passionnés du numérique, les entrepreneurs du web, les chercheurs au sein de notre Métropole.

Au BlendWebMix, on échange des techniques, on trouve des investisseurs, on élabore de nouveaux concepts, on construit un peu demain et on trouve surtout de nouvelles manières de travailler. Bref, selon l'expression dans nombre de conférences sur l'innovation, on s'attache à changer un peu le monde à sa manière et c'est l'opportunité, pour tous ceux à qui les moyens et la fortune n'ont pas donné la possibilité de disposer d'un grand réseau, de justement pouvoir trouver des opportunités pour entreprendre.

C'est une occasion pour le tissu socio-économique lyonnais également de monter des projets et de saisir des opportunités et, pour nombre de géants nationaux et mondiaux du web, de découvrir les possibilités immenses qu'offre notre Métropole dans le domaine d'Internet et des objets connectés.

Caractéristique de cet esprit d'indépendance des organisateurs du BlendWebMix, ils ont suggéré depuis le début que l'aide qui leur est apportée par la collectivité aille en décroissant d'année en année afin de s'autofinancer presque complètement d'ici quelques années. Et les organisateurs du BlendWebMix seront bien évidemment présents parmi les acteurs qu'accueillera bientôt la Halle Girard, lieu de rassemblement des talents du web aux côtés des nombreuses initiatives privées qui se tiennent déjà en matière de rassemblement des énergies de demain.

Ce sont ces talents qui font des autoroutes de l'information la nouvelle route de la soie des Lyonnais et c'est pour cela que notre Métropole continuera à les soutenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-1867 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fonds de soutien aux colloques et aux événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en œuvre des manifestations scientifiques en 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1867. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre commission a donné un avis favorable à cette délibération pour l'attribution d'un certain nombre de subventions à des associations et des établissements d'enseignement supérieur.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2017-1870 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Entrepreneurat en économie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1870. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, un avis favorable pour cette délibération qui vient accompagner les créateurs et les créatrices d'entreprises, qui vient aussi faire le lien entre l'économie sociale et solidaire et l'économie classique et qui vient aussi accompagner un certain nombre de projets qui manient en même temps l'utilité sociale et le développement économique.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération en insistant sur l'enjeu de ce dossier dans nos temps d'incertitudes sur l'économie, la mondialisation, l'emploi, enjeu qui nous pousse à ouvrir le débat sur le rôle des salariés dans l'économie en général.

La délibération considère que "l'économie sociale et solidaire -permettez-moi de dire ensuite "l'ESS"- participe à ces objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités".

En quelque sorte, l'ESS serait une économie préservant la société. Il nous semble pourtant que le plus important est : "Qui peut créer de l'emploi ?"

La réponse dominante est claire : ce sont les patrons, les héros de nos médias, qui innovent, prennent de terribles risques et sont harcelés par les administrations et les syndicats et qui ont "besoin d'air" comme le titre le manifeste antinational du MEDEF. Ils ont besoin de cette liberté dont les travailleurs savent depuis le XIX^e siècle que c'est la liberté du loup dans le poulailler même si, en ces temps de crise politique, beaucoup trop l'ont oublié.

Or, toutes les études le confirment et cette délibération en fait état -je cite- : "Ce modèle entrepreneurial spécifique crée plus d'emplois que l'économie classique : entre 2010 et 2014, l'emploi a augmenté de 1,4 % dans l'ESS quand il a baissé globalement de 0,3 % dans le secteur privé classique à l'échelle nationale".

Alors ce secteur est vaste, des petites associations qui ne tiendraient pas sans aide publique -d'où l'importance de cette délibération- à des poids lourds du secteur bancaire qui se présentent comme coopératifs sans qu'on voit vraiment la différence dans leur rapports aux territoires et à leurs clients-sociétaires.

C'est d'ailleurs Jean-Marc Borello, Président du groupe SOS -vous connaissez, monsieur Collomb- qui va passer le milliard de chiffre d'affaires et soutien d'Emmanuel Macron qui appelle -je cite- "à une nouvelle ESS 2.0 avec la souplesse et l'efficacité d'un capitalisme moralisé et patient". Quand on cherche un peu, on trouve dans son groupe de nombreux dirigeants par ailleurs gérants de sociétés diverses, qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'ESS. Peut-être leur activité en ESS leur apporte-t-elle une justification sociale mais cela révèle bien que, pour eux, elle n'est qu'une forme de l'économie de marché, bref, une forme du capitalisme, ce que nous dit d'ailleurs Emmanuel Macron : "Je n'oppose pas l'ESS aux autres modèles de croissance".

Au contraire, Thierry Jeantet, Président du forum international ESS -et peu suspect de sympathies communistes, je crois mais certains me confirmeront qu'il est au PRG- considère que -je cite- "les débats pré-élection présidentielle restent, pour la plupart, confinés dans un espace néolibéral (capitalisme social et autres), voire libéral laisser-faire (chasse à l'Etat). Cette obstination est pour le moins étonnante lorsque l'on sait à quel point la crise financière de 2008 a marqué l'échec de ces politiques et qu'on en saisit, aujourd'hui encore, toutes les conséquences sociales et économiques tant en Europe qu'ailleurs".

Mais on ne comprend rien à l'économie sans l'appui de Marx et l'analyse du partage de la plus-value, comme le montre l'exemple récent de l'OPA du géant Kraft sur le géant Unilever ; Kraft avec le célèbre Warren Buffet -vous savez, celui qui dit : "La lutte des classes existe et c'est la mienne, celle des riches qui la mènent et qui est en train de la gagner", a tenté d'absorber le géant Unilever qui aurait de fortes marges de rentabilité. Pensez, chaque salarié d'Unilever en France ne contribue chaque mois à verser que -tenez-vous bien- 2 219 € aux actionnaires, presque deux fois son salaire moyen et Warren Buffet pense qu'il faut faire plus que les 18 % de rentabilité du capital d'Unilever ; Unilever, c'est le géant contre lequel se sont battus les ouvriers de Fralib jusqu'à récupérer leur usine et faire vivre justement la SCOP thés et infusions.

Vous voyez, je ne me suis pas écarté de l'ESS.

C'est ainsi qu'on peut être l'antithèse vivante de son discours. Jean-Marc Borello peut défendre un capitalisme moral et patient, le capitalisme se charge de nous rappeler sa brutalité et la réussite même de Jean-Marc Borello montre qu'on peut entreprendre et réussir, y compris individuellement, sans exiger de dividendes. Autrement dit, on peut se passer du coeur du capitalisme, la rémunération du capital supposée, permettre à la main invisible de prendre de bonnes décisions.

L'économie sociale et solidaire est pour nous un terrain d'expérience, d'apprentissage pour développer la capacité de ceux qui travaillent à se passer de dividendes, donc d'actionnaires, à décider eux-mêmes où et pourquoi créer de l'emploi. Cela ne permettra jamais de renverser la table économique bien sûr mais l'expression même "d'entrepreneur-salarié" utilisé dans l'ESS est comme une promesse de dépassement de la contradiction capital-travail, une promesse qui prépare une autre société, celle où la bourgeoisie aurait perdu son rôle dirigeant.

Deux remarques de détail sur la rédaction de cette délibération qui nous dit que "le GRAP, société coopérative, est devenue une SA en 2016" ; cela peut être mal lu : le GRAP est toujours une SCIC mais de statut SA parce que les SCIC peuvent prendre différents statuts mais enfin la rédaction peut attirer l'attention. Et une remarque

sur l'anglais, permettez-moi, après l'intervention sur la délibération précédente : avons-nous vraiment besoin d'une "méthodologie *d'open innovation*" ? Je ne sais pas s'il faut lire "open innovation" (en français) ou "*open innovation*" (en anglais). Avons-nous vraiment besoin de cette écriture ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. On a toujours des interrogations sur les formules. C'est comme le loup dans la bergerie, certains pensent que c'est le renard. Chacun va trouver ses sources où il veut mais vous, vous voyez toujours grand. Vous êtes un théoricien de l'économie sociale. Nous avons notre collègue Lebuhotel qui en est un praticien, peut-être pourriez-vous avoir ensemble des échanges féconds.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1874 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon - Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme nécessaire à l'acquisition immobilière - Approbation de la convention de reversement entre le Fonds de dotation et la Métropole de Lyon - Demande de subventions auprès de la Ville de Lyon et de l'Etat - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1874. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, après la délibération que nous avons adoptée en juillet, qui crée le Fonds de dotation, outil nécessaires pour accueillir les entreprises mécènes -et la liste figure dans la délibération-, mécènes qui vont nous accompagner à l'acquisition de l'immobilier nécessaire à la Cité internationale de la gastronomie, voilà aujourd'hui la délibération qui nous autorise à acheter le volume immobilier à Eiffage et à accepter le versement de la participation financière de ce fameux Fonds de dotation.

Avec cette délibération, nous rentrons quelque part dans la concrétisation de cette Cité internationale de la gastronomie qui répond -je le rappelle- à trois enjeux majeurs : le premier, de structurer la filière de la gastronomie autour des différents métiers et des produits ; le deuxième, de valoriser un enjeu majeur de santé publique, l'alimentation, et faire le lien étroit entre la nutrition et la santé et le dernier, de soutenir le développement économique et l'attractivité autour des métiers de bouche, autour du tourisme et bien évidemment de la santé.

Cette attractivité va être renforcée, bien évidemment, par le Grand Hôtel-Dieu qui accueillera cette Cité internationale de la gastronomie qui sera sans doute une réalisation emblématique de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, en octobre 2010, l'Hôtel-Dieu a donc cessé d'être un hôpital. Comme l'Antiquaille et Debrousse, l'Hôtel-Dieu faisait partie du plan de reconversion des hôpitaux anciens. Un concours de rénovation avait été lancé avec les HCL (Hospices civils de Lyon), propriétaires du site. Ce concours a été remporté par le groupe Eiffage adossé à l'architecte Didier Reppelin.

Monsieur le Président de la Métropole, vous avez signé en tant que Président des HCL un bail emphytéotique à construction avec Eiffage qui avait été donc retenu. Si nous suivons bien l'ensemble des délibérations, le bail a été transféré ensuite en juin 2015 au groupe Prédica qui est la société d'assurance du Crédit agricole.

Ce site représente une surface au sol de 2,2 hectares, pour un projet donc qui mêlera hôtels de luxe, 45 boutiques et moyennes surfaces, 9 restaurants et bars, des bureaux, un centre de convention, 11 logements, un parking privé et donc une Cité internationale de la gastronomie sur 3 900 mètres carrés, Cité de la gastronomie que vous présentez comme un futur lieu international et, en tout cas, un outil de rayonnement pour notre Métropole et notre Ville.

Pour pouvoir réaliser cette Cité internationale de la gastronomie au sein du site, aujourd'hui, notre Métropole doit se porter acquéreur -si nous comprenons bien l'ensemble des délibérations- auprès du même groupe Eiffage et

des HCL de Lyon pour une superficie de 3 900 mètres carrés de volumes immobiliers nécessaires au projet et pour un montant de 13 M€ HT plus les frais de notaire.

Donc, pour nous y retrouver, nous voudrions avoir deux précisions :

- quelle superficie achetons-nous exactement à Eiffage et quelle superficie achetons-nous aux HCL ?
- d'autre part, à quel prix au mètre carré Eiffage avait-il acheté aux HCL et à quel prix au mètre carré Eiffage revend-il ces mêmes espaces à notre Métropole ? Et, dès lors, que devient Prédica dans ce montage ?

Voilà les précisions que nous souhaitons avoir à l'occasion de cette délibération, sachant que, dans la continuité de nos votes précédents, nous voterons contre cette délibération puisque nous ne partageons pas la vocation à venir de ce site.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous permet de faire un nouveau pas en avant important vers la concrétisation de ce grand projet qu'est la Cité de la gastronomie.

Parmi les quatre villes sélectionnées en France pour faire partie du réseau des cités de la gastronomie censé promouvoir la cuisine française, la cité lyonnaise sera donc la première à voir le jour. Cela montre une fois de plus la pertinence du modèle lyonnais qui consiste à nouer des partenariats étroits entre les investisseurs privés et les acteurs publics pour faire aboutir des projets d'envergure, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint. Ainsi, sur les 16 M€ du projet de la Cité de la gastronomie de Lyon, plus de 10 M€ seront en effet apportés par des entités privées via le Fonds de dotation dont nous avons acté le principe l'année dernière, et pour lequel la Métropole joue un rôle majeur. Ces entreprises partenaires ont été convaincues de l'intérêt du projet. Au final -et nous pouvons nous en féliciter-, l'opération devrait être neutre financièrement pour la Métropole avec la récupération attendue de la TVA.

N'oublions pas également que la Cité de la gastronomie prendra elle-même place dans un lieu effectivement emblématique, l'Hôtel-Dieu, dont la réhabilitation constitue le plus grand chantier de rénovation privé d'un monument historique en France.

Alors que le repas gastronomique français a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'UNESCO, la réalisation de la Cité de la gastronomie ici à Lyon, ville classée elle-même au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1998, s'imposait tant Lyon a toujours conjugué culture et goût.

Cette Cité de la Gastronomie deviendra en premier lieu un nouvel outil au service du rayonnement et de l'attractivité de la Métropole. L'excellence gastronomique lyonnaise est aujourd'hui un important moteur économique et touristique car, depuis toujours, Lyon incarne cette tradition gastronomique française qui est un élément phare du rayonnement de notre pays dans le monde. La gastronomie est d'ailleurs -et je le rappelle- l'un des premiers motifs de déplacements cités par les visiteurs pour justifier le choix de Lyon comme destination. Ce n'est donc pas un hasard si notre Ville et notre Métropole sont aujourd'hui premières au classement des meilleures villes françaises dans ce domaine selon le *Times*.

Cette réputation en matière de gastronomie, nous la devons à un patrimoine riche, une grande diversité de terroirs, à la mise en avant de l'excellence des savoir-faire et à la plus forte densité de restaurants et de marchés en France.

Nous la devons aussi à des équipements majeurs comme les Halles de Lyon Paul Bocuse, qui mettent à l'honneur nos filières des métiers de bouche et qui sont fréquentées chaque année par plus d'un million de personnes ou encore à de grands événements comme le SIRHA, à l'occasion duquel se tiennent des concours emblématiques tels que le Bocuse d'Or, la Coupe du monde de la pâtisserie et la Coupe de France de la boulangerie et qui a généré plus de 150 M€ de retombées économiques sur le territoire.

Avec plus de 200 000 visiteurs attendus chaque année, la Cité de la gastronomie renforcera encore le positionnement naturel de notre Métropole en proposant une vision nouvelle de la gastronomie, à la croisée de la nutrition et des sciences de la santé. Véritable vitrine de notre savoir-faire, elle contribuera à promouvoir ce patrimoine culinaire exceptionnel qui fait rayonner notre Métropole.

Elle agira comme un levier de développement économique pour les professionnels des métiers de bouche, dont les filières et les produits seront valorisés, mais aussi pour le secteur du tourisme, qui représente plus de 30 000 emplois sur notre agglomération et également pour les professionnels de santé qui se sont emparés de cette thématique.

Ce sont bien sûr les Grand Lyonnais qui seront les premiers à profiter de cette Cité ouverte à tous les publics. A la fois lieu d'expositions et d'événements culturels, lieu de dégustation des produits et de découverte des métiers mais également lieu de recherche et d'innovation, cette Cité sera consacrée au thème du "bien manger pour mieux vivre". Et quel symbole que ce soit l'Hôtel-Dieu, au sein duquel Rabelais exerça comme médecin, qui servira d'écrin à cette Cité !

Plus globalement, la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu va redonner vie à l'un des monuments majeurs de notre patrimoine historique que les Lyonnais et les visiteurs vont pouvoir se réapproprier pleinement, puisque SEPT cours intérieures ainsi que le bar sous la majestueuse coupole de Soufflot seront ouverts au public.

La Cité de la gastronomie au sein du Grand Hôtel-Dieu fait indéniablement partie de ces projets emblématiques de notre Métropole qui deviennent réalité et qui, avec le recul, seront plébiscités par le plus grand nombre mais dont la mise en œuvre au quotidien suppose volontarisme et pugnacité

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe avait marqué sa désapprobation quant aux méthodes de gestion et de suivi de ce dossier, tout en soulignant sa légitimité et la légitimité de ses ambitions.

Il apparaît aujourd'hui une nette amélioration et, à ce propos, nous remercions Georges Képénékian et Jacques De Chilly d'avoir répondu à notre invitation pour nous présenter plus amplement, et fort clairement d'ailleurs, ce projet. Cela est mieux ainsi. Nous pouvons, dès lors, apprécier et évaluer ce projet dans sa globalité et sa complexité.

Nous l'avons déjà évoqué, s'il y avait un lieu où cette Cité de la gastronomie -cela vient être rappelé- pouvait s'installer -et on va le dire avec un certain chauvinisme, assumons-le-, c'est à Lyon. Si la France était renommée pour sa richesse et sa diversité gastronomique à travers le monde, Lyon a toujours montré une place privilégiée et nourri une tradition particulière : on a rappelé les maîtres cuisiniers et, en premier lieu, l'emblématique Paul Bocuse. Cette tradition a d'ailleurs joué un rôle économique, culturel, social important dans la vie de notre territoire au sein duquel nous retrouvons trois filières convergentes -et il faut se les mettre en tête- : les métiers de bouche, l'agriculture et les pôles de recherche en matière de santé et de nutrition. A l'heure où le lien entre nutrition et santé s'avère de plus en plus probant, où le French paradox interroge de nombreux chercheurs dans de nombreux pays -et ceci est cultivé par nos habitants-, la création de cette Cité n'en est que plus légitime.

Oui, le projet et ses objectifs constituent un outil fédérateur au service du développement de notre territoire et de ses acteurs.

Sur le plan du financement, nous voilà confrontés à une situation particulière car le propriétaire actuel n'a pu remplir ses obligations stipulées dans la convention. C'est pourquoi la Métropole de Lyon se porte acquéreur, auprès du groupe Eiffage et des Hospices civils de Lyon, du tènement immobilier nécessaire à l'implantation et au développement de ce projet. Certes, ce coût est significatif et la Métropole pourra assurer la pleine maîtrise d'ouvrage. Le Fonds de dotation initié par la Métropole est une aide précieuse pour l'acquisition de ces espaces.

La contribution plus que conséquente des entreprises est à saluer ; elles sont donc de véritables partenaires de ce projet car cofondatrices. En effet, dans le cas présent, il ne s'agit pas pour elles simplement d'une opération financière et fiscale mais d'un véritablement engagement et d'un réel soutien à un projet de territoire -en tout cas nous le souhaitons- auquel elles seront associées au travers de l'organe de pilotage du projet. Nous en sommes d'accord et nous espérons être informés sur ce projet dans l'avenir.

Le montage financier, le versement de la participation financière actuelle au projet et les termes de la convention nous agréent et apparaissent comme un rapport gagnant/gagnant et soulignent le caractère partenarial du projet.

Quant aux objectifs du projet, à terme, nous souhaiterions avoir un compte-rendu et un rendu d'étape chaque année. La Cité de la gastronomie, outre un outil promotionnel, recouvre un véritable projet de société et de santé publique, nous le répétons ; les enjeux de la nutrition et de la recherche quant à l'impact sur la santé sont essentiels, tout en partageant le plaisir du "bien manger".

Ne pourrait-on pas également par la suite inscrire dans ce projet une thématique autour des réflexions et de partenariats sur les modèles économiques à développer pour induire une agriculture plus raisonnée, initier à grande échelle des circuits courts dans l'agro-alimentaire encore confidentiels et rendre plus accessibles les produits sains. Oui, nous vous le concédons, c'est un vaste programme mais cette dimension transversale ne doit pas être occultée dans ce projet. La recherche, l'information, l'éducation sont évidemment indispensables si l'on

veut agir sur les comportements sains et promouvoir une culture dont nous pourrions nous enorgueillir à Lyon. La dimension économique est fondamentale si l'on veut une société égale et équitable face à ces enjeux de santé. La Cité de la gastronomie pourrait également s'emparer de cet enjeu dans une vision globale.

Nous voterons donc la délibération pour ces raisons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, la présentation de cette délibération sur la Cité internationale de la gastronomie est, pour nous, l'occasion de refaire un point global sur ce projet important pour Lyon et sa Métropole.

Nous le savons tous, la gastronomie est l'un des marqueurs culturels forts de Lyon et de sa Métropole, pas moins d'ailleurs que la tradition médicale et hospitalière. L'histoire de la gastronomie plonge dans les racines de notre territoire. Déjà au temps des Romains, notre cité était connue pour ses auberges et ses traditions culinaires, la capitale des Trois Gaules détenait dès cette époque le monopole du vin. A la Renaissance, Erasme fera l'éloge de nos cuisiniers et, pendant les périodes des grandes foires, notre cité montrera combien la gastronomie est une part majeure de l'hospitalité lyonnaise. Il y aura plus tard les fameuses Mères lyonnaises et leur art inégalé d'accommoder les restes avant qu'elles prennent la tête de leurs restaurants.

De cette histoire, nous héritons aujourd'hui d'un paysage et d'un écosystème de premier ordre, qu'il s'agisse de l'excellence de nos producteurs et artisans dans tous les domaines mais je pense aussi à l'excellence de nos chefs, aux restaurateurs et, au-delà de tous les métiers de bouche, la structuration de la filière avec le rôle majeur joué par l'Institut Paul Bocuse jusqu'au SIRHA, leader mondial dans son domaine et, pour finir, bien sûr les cinquante ans de trois étoiles sans discontinuité de notre chef Paul Bocuse.

Lyon est riche d'un patrimoine culinaire exceptionnel, patrimoine qui a toujours joué un rôle économique, culturel et social important dans la vie du territoire. Trois filières professionnelles clés y convergent : les métiers de bouche, l'agriculture et la recherche en matière de nutrition et santé. Si j'évoque cela, c'est pour souligner combien notre Métropole est riche de ses acteurs et doit être fière de cet écosystème unique. Lyon est un carrefour qui a su fédérer toutes ses richesses culinaires pour devenir une des métropoles les plus actives dans la gastronomie.

La volonté de valoriser la gastronomie est un projet qui faisait partie de nos préoccupations depuis plusieurs années. Ainsi, la création du réseau Délices qui rassemble aujourd'hui 22 villes dans le monde, le développement du SIRHA que je citais, la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différentes filières, les chefs mais, au-delà, tous les acteurs restaurateurs ont été autant de catalyseurs qui ont permis de lancer notre Ville et notre Métropole sur ce nouveau projet. Nous avons bien sûr suivi de près l'inscription du repas français au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2010 puis, deux ans après, le lancement du réseau des cités de la gastronomie ; Lyon devait naturellement avoir sa place : comme le disait Curnonsky, la capitale de la gastronomie.

Fort de son histoire, de son humanisme, de la richesse de son réseau d'acteurs, Lyon a choisi de lier la gastronomie avec la thématique de la santé et de la nutrition et la présence dans notre ville d'un centre européen de recherche sur la nutrition est un atout de plus. Nous avons regroupé sous la houlette de Régis Marcon tous les acteurs potentiels pouvant participer à ce projet et ainsi le projet de mieux manger pour mieux vivre, apprendre à mieux se nourrir, améliorer la prévention, promouvoir l'alimentation-santé et le repas gastronomique des Français ; je ne parle pas bien sûr d'une nutrition punitive mais d'une culture du partage et de tous les arts de la table.

Notre objectif avec la Cité internationale de la gastronomie est de construire un lieu à dimension culturelle, économique et touristique, une vitrine de l'excellence culinaire française et internationale : une destination internationale basée sur une vision nouvelle de la gastronomie, à la croisée -je le disais- de la nutrition et des sciences de la santé ; une adresse attractive qui doit attirer plus de 200 000 visiteurs par an, un symbole pour le rayonnement de Lyon ; un outil fédérateur au service du développement du territoire et de ses acteurs.

Ce que proposera la Cité de la gastronomie, c'est une exposition permanente sur le thème du "bien manger pour mieux vivre", des expositions temporaires sur un produit, un pays, une problématique de santé publique, des lieux de dégustation, de démonstration voire d'événementiel et de nombreuses conférences autour de ces thèmes. Ce projet vise à être un lieu de transmission des savoirs, un lieu de fréquentation, un lieu où l'on se rend régulièrement, un lieu de valorisation des produits mais aussi, si nous l'avons inséré à l'Hôtel Dieu, un lieu de mémoire de la médecine lyonnaise.

Pour réaliser notre projet, un Fonds de dotation a été créé en juillet 2016 -cela a été dit- et nous pourrions acquérir cet espace de 3 930 mètres carrés au sein duquel, grâce à la participation des différents acteurs économiques, nous pourrions développer ce projet.

Nous savons combien la gastronomie est un véritable atout pour les Villes et les Métropoles qui souhaitent rayonner à l'international. C'est aussi pour nous, à travers ce projet, un élément pour mobiliser tous les producteurs et créateurs de notre territoire.

Notre groupe soutient cette nouvelle étape de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, quelques fois j'ai l'impression, à entendre certaines interventions, que si Lyon se transforme aujourd'hui c'est à coup de baguette magique et que les choses surgissent quasiment de manière spontanée, qu'il suffit de claquer des doigts en disant : "Là nous voulons ceci, là nous voulons cela, là nous voulons autre chose et les choses surgissent de terre quasiment de manière magique.

Non, c'est beaucoup de travail et beaucoup de confiance de la part de nos partenaires, en particulier des entreprises lyonnaises que tout à l'heure on vilipendait. Je rappelle que la transformation de l'Hôtel-Dieu par le groupe Eiffage c'est 250 M€. Evidemment, si cela avait dû être la collectivité, que ce soit la Ville ou la Métropole, qui investisse ces 250 M€, cela représentait le quart de l'investissement sur un mandat pour la Ville de Lyon. Alors, il fallait trouver un certain nombre de partenaires.

Je le rappelle à nos collègues qui l'auraient oublié -mais cela a été rappelé- sans en voir totalement comment les choses se sont transformées : lorsque nous sommes arrivés à la Métropole, c'est à la fois l'Antiquaille qu'il fallait reconverter, c'est Debrousse qu'il fallait reconverter et c'est l'Hôtel-Dieu qu'il fallait reconverter. Je vous invite à aller visiter l'ensemble des projets et vous verrez comment les choses ont été réalisées ; c'est peut-être parce que nous procédons ainsi que les Lyonnais et les autres ont tant de bonheur à pouvoir habiter dans notre ville.

Pour ce qui concerne la Cité de la gastronomie, là aussi cela représentait un certain combat. On se souvient peut-être que, lorsqu'il a été décidé en France de constituer des Cités de la gastronomie, Lyon ne figurait pas parmi ces cités et que cela a été un combat un peu compliqué d'abord que d'y faire entrer Lyon.

Lorsqu'on regarde aujourd'hui le résultat, on s'aperçoit que la seule Cité de la gastronomie qui est en train aujourd'hui de sortir de terre, c'est effectivement celle de Lyon ; et elle sort de terre avec un financement extrêmement intéressant puisque cela ne coûtera pratiquement rien à la Métropole de Lyon puisque la TVA nous permettra de récupérer ce que nous allons aujourd'hui investir, tout simplement parce que nous avons convaincu un certain nombre de nos partenaires historiques de venir investir avec nous et donc nous avons réussi à pouvoir avoir, dans ce Fonds de dotation -pour lequel effectivement, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, un certain nombre était sceptique, plus de 10 M€.

C'est parce que nous avons de tels partenariats qu'aujourd'hui nous pouvons faire avancer la ville. Je le dis toujours, si notre Métropole va de l'avant, c'est parce qu'à chaque fois que nous avons à peu près 1 M€ d'argent public, nous avons 7 ou 8 % d'argent privé qui viennent évidemment transformer la ville et transformer notre Métropole.

Voilà, mes chers collègues, moi je suis extrêmement heureux du résultat. Cela a demandé quelques travaux et donc j'en suis aujourd'hui extrêmement satisfait.

Pour répondre à la question de madame Perrin-Gilbert, ce que nous rachetons à Eiffage, ce n'est pas évidemment le vieil Hôtel-Dieu, c'est l'Hôtel-Dieu reconstitué. Comme je l'ai dit, Eiffage a investi 250 M€ pour 40 000 mètres carrés de réhabilitation. Vous faites la division et vous trouvez effectivement combien coûtent les 4 000 mètres carrés que nous avons achetés à Eiffage.

Voilà, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ;

- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1875 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2017-1876 - développement solidaire et action sociale - Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Attribution de subventions aux associations pour 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1876. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, les deux délibérations qui nous sont soumises s'inscrivent dans le domaine du développement solidaire et de l'action sociale, des compétences qui sont en relation très directe avec la vie quotidienne des habitants de la Métropole.

En l'espèce, il s'agit ici de l'accès et du maintien dans le logement, c'est-à-dire de la mise en œuvre du PLALHPD (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) que nous avons voté récemment. Le plan est en effet le cadre, l'enveloppe générale et les actions que nous mettons en œuvre avec l'Etat cosignataire et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

Comme vous le savez, la loi Besson qui est à l'origine de ces dispositifs a pour objet de soutenir l'accès et le maintien dans le logement de toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

Nous avons pu voir lors de l'exposé qui nous a été présenté en commission -exposé dont je tiens à saluer la qualité une fois encore- que les sollicitations des aides du FSL se font de plus en plus de manière répétée, signe de la permanence des difficultés éprouvées par les demandeurs, signe également du report sur le FSL de l'augmentation des loyers et de la stagnation des aides au logement. Certains de nos collègues ont d'ailleurs souligné que nous avons pu, les uns et les autres, mesurer cela au sein des commissions d'aide facultative lorsque nous nous prononçons sur des aides ponctuelles accordées aux personnes et familles en difficulté.

Permettez-moi, à l'occasion de ces deux délibérations, de revenir sur les questions qui se posent à nous aujourd'hui dans ce domaine. Je ne ferai pas de commentaire sur le contenu des textes qui nous sont présentés, d'autant que, du fait de mon engagement auprès de plusieurs acteurs concernés, je ne participerai pas au vote, mais je voudrais insister sur le sens de nos engagements -et quand je dis "nos", il s'agit bien de la Métropole- pour l'accès et le maintien dans le logement.

Nous avons vu -et nous y reviendrons tout à l'heure- l'engagement important de la Métropole dans la production de logements sociaux et très sociaux, un engagement qui ne s'est pas démenti au cours des dernières années, qui doit être maintenu et, je le crois, intensifié pour sa part la plus sociale.

Plusieurs raisons doivent nous inciter à réfléchir dans ce sens.

Tout d'abord, les demandeurs en premier lieu -et monsieur Michel Le Faou le rappelle dans *La Lettre de l'habitat* de décembre 2016- : ils sont 31 % à être hébergés par un tiers ou en structure. Les personnes qui bénéficient d'un logement de dépannage parce qu'elles sont en panne d'accès au logement sont en général aussi celles dont les revenus sont modestes voire très modestes. Il s'agit donc de candidats au logement très social. D'une manière générale, les demandeurs de logements sociaux dans la Métropole, sont pour une grande majorité en-dessous des plafonds du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Nous devons donc être très vigilants sur la poursuite d'une adéquation de l'offre à la demande.

La seconde raison tient au rapport entre les niveaux de loyers et les aides au logement. L'encadrement des loyers dans la loi ALUR indique que le loyer d'un logement ne peut être supérieur de 20 % au loyer médian fixé par arrêté préfectoral ni lui être inférieur de 30 %. La loi s'applique à toutes les grandes agglomérations ; par conséquent, la Métropole de Lyon est concernée.

Il importe aujourd'hui d'examiner les conséquences pratiques de la loi dont l'application est subordonnée à l'existence et à l'actualisation d'un observatoire des loyers. Les données de l'observatoire local sont celles de 2015.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte les évolutions apportées aux aides au logement par la loi de finances 2016 qui introduit un plafond de loyer pour l'exigibilité aux allocations de logement. Cette disposition interdit de facto aux ménages modestes l'accès à des logements dont le prix est considéré comme trop élevé, eu égard à leur situation familiale, leurs ressources et la zone géographique concernée.

Par exemple, dans la Métropole de Lyon, pour une personne seule, le montant du loyer doit être inférieur à 638 € pour bénéficier d'une aide à taux plein et ne devra pas dépasser 791 €, montant au-delà duquel l'aide au logement est supprimée. En vigueur depuis juillet 2016, ces nouvelles règles ont produit déjà un effet sur certains locataires que les élus locaux ont retrouvé parmi les demandeurs d'aides financières exceptionnelles. Ce fut le cas à deux reprises au cours des deux dernières commissions pour les premier et quatrième arrondissements.

Les montants des loyers enregistrés par l'observatoire en 2015 pour les arrondissements centraux situent les loyers entre 11,7 et 12 € le mètre carré et ces montants sont nettement plus importants pour les petits logements situés dans les mêmes secteurs où ils atteignent 15,5 €. Ainsi, pour un ménage d'une à deux personnes, un loyer d'un logement de plus de 40 mètres carrés devient inaccessible, sauf à bénéficier de ressources stables et suffisantes. Or, la stabilité des ressources n'est pas toujours garantie aujourd'hui.

Avec des niveaux de loyers médians pour l'année 2015 reconnus à hauteur de 665 € pour un deux pièces sur les pentes de la Croix-Rousse, le loyer encadré serait compris entre 646 et 678 €, soit dans la fourchette d'exclusion d'une allocation logement à taux plein.

Il apparaît donc que, contrairement aux craintes exprimées ici ou là, l'encadrement des loyers ne met pas le marché en péril, il le conforte d'une certaine manière. Et nous pouvons regretter que, même dans cette configuration, les ménages modestes se voient contraints de chercher ailleurs une réponse au logement.

C'est la mixité qui participe de la richesse des arrondissements centraux qui est menacée. C'est pourquoi nous pensons encore que la véritable mesure d'encadrement des loyers devrait prendre en compte la qualité de la chose louée avant sa situation géographique, sur le modèle des calculs de la surface corrigée fondé notamment sur le niveau d'équipement et d'entretien du bien mis en location. Mais ce n'est pas le cas et, dans la situation présente, il nous faut donc encourager la production du logement très social, il nous faut exclure l'application des marges locales qui ne se justifient justement que par la centralité urbaine.

Les logements sociaux des arrondissements centraux doivent être ouverts aux ménages modestes, faute de quoi nous acceptons que se poursuivent les phénomènes de relégation que nous voulons tous combattre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur les deux délibérations qui concernent le fonds de solidarité et l'accès au logement et son maintien ; elles constituent un droit fondamental mais aussi une préoccupation majeure de nos concitoyens.

Le FSL (fonds de solidarité pour le logement) constitue un outil, un levier pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, très défavorisées. Il s'adresse aux ménages -je cite la délibération- "qui éprouvent des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence à l'accès à un logement ou pour s'y maintenir"; et j'ajoute : "pour disposer aussi de l'eau et de l'énergie, d'accompagnement aussi".

Dans le contexte social et au regard des objectifs que nous nous sommes fixés, le budget alloué au FSL est stratégique.

En effet, pour le contexte, chacun sait que le nombre de personnes victimes de la pauvreté, de la précarité et de l'inadaptation des ressources au coût des charges locatives s'accroît. Plus de 9 millions de gens vivent en dessous du seuil de pauvreté, plus de 12 % en précarité énergétique et le nombre de demandes d'expulsions locatives a crû de 80 % en 2016. Les indications dont nous disposons en commissions des impayés de nos offices HLM ou dans les cellules de veille des expulsions de nos communes ou arrondissements montrent la poursuite de cette tendance dramatique ces premiers mois de 2017.

Quant à nos objectifs, nous avons adopté en septembre dernier un plan ambitieux, le PLALHPD, avec 19 fiches d'actions, ce qui élargit notre champ d'intervention et accroît nos objectifs -je pense à l'hébergement, aux handicaps, aux victimes de violences, à la protection de l'enfance et des mineurs, à l'action pour éviter l'expulsion souvent consécutive aux drames de la vie-.

Ces deux considérations devraient nous conduire en toute logique et cohérence à proposer un budget pour le FSL et l'aide à l'accompagnement en progression, comme l'avaient justement souligné Thérèse Rabatel et de nombreux autres intervenants lors de l'adoption du PLALHPD. Nous étions confortés de penser ainsi par le budget primitif adopté en janvier dernier puisqu'il indiquait, page 10 -je cite- : "Le FSL en progression de 1,7 %" ; en tendance car la progression restait toutefois très faible par rapport à nos objectifs et à l'aggravation de la situation.

Or, les délibérations que nous avons aujourd'hui nous proposent, pour le cadrage budgétaire par nature, certes, une hausse du poste "eau" de 56 000 €, de celui de l'énergie de 176 € ainsi que la stabilité des postes maintien/copropriétés dégradées mais la baisse des postes accès et accompagnement social, respectivement de 18 000 € et de 69 000 € soit une baisse de 7 %. L'ensemble du cadrage budgétaire selon la délibération baisse de plus de 7 %.

Pour l'ASLL, c'est plus de 10 % en deux ans. Cette deuxième délibération d'ailleurs sur l'accès, le maintien et la mobilité résidentielle voit les financements spécifiques aux structures (MVS par exemple) –et, ceux qui sont acteurs savent de quoi l'on parle- et aux associations (l'ALPIL) voient leur subvention baisser de 9 %, même s'il nous faut tenir compte d'un financement nouveau d'un poste de chargé de mission à la mobilité résidentielle pour 13 000 €.

Donc, sous réserve d'informations qui viendraient modifier le sens des indications que je viens de souligner, nous ne pouvons accepter ce cadrage budgétaire. Nous proposons qu'au moment de la préparation du budget rectificatif à l'automne, les marges supplémentaires aux prévisions obtenues par les recettes croissantes de nos différentes taxes soient dédiées à ces postes clefs de nos objectifs et à notre solidarité.

En attente de votre réponse et peut-être en attente du budget rectificatif de l'automne, nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette année encore, le budget du FSL et pour le maintien et l'accès au logement baisse selon la règle des - 6 % aux associations que vous avez fixée dans le chantier marges de manœuvre.

Vous nous proposez de maintenir les aides directes aux ménages et de baisser l'aide aux opérateurs, dont l'action est pourtant indispensable dans l'accompagnement social ou la médiation locative. Nous regrettons cette baisse systématique et souhaitons qu'à partir de 2018, nous maintenions nos financements sur ces compétences sociales, compte tenu de la précarité du logement.

En particulier, l'aide à la sous-location ou aux baux glissants est utile pour des ménages qui ne peuvent passer tout de suite en location classique mais qui pourraient ainsi libérer des places d'hébergement et aller dans un système intermédiaire pour quelques mois voire une année avant d'accéder à un logement banalisé.

En 2017, le budget pour ces actions aux 6 opérateurs baisse réellement de 6 % et on parle de 9 000 €, c'est fort dommage, d'autant que nous aurions tout intérêt au contraire à donner plus de moyens à ces opérateurs pour augmenter le nombre de logements concernés -rappelons qu'un objectif de 67 pour 2017, c'est bien peu- tout en développant en même temps le conventionnement dans le parc privé, afin d'offrir plus de logements abordables pour des publics modestes et très modestes car le parc public ne peut répondre seul à tous les besoins. Les acteurs de la médiation locative apportent ainsi à des propriétaires bailleurs privés une certaine sécurité dans la gestion de leur bien et répondent à des besoins de logements. C'est du gagnant-gagnant, pour un coût d'argent public somme toute limité.

Sur le FSL énergie, 3 000 ménages sont aidés, un chiffre qui ne baisse pas, ce qui doit nous conduire à accélérer la lutte contre la précarité énergétique. 800 000 € mis chaque année pour solder des impayés d'énergie, c'est un puits sans fond si on ne résout pas le problème à la source par des travaux d'économies d'énergie dans les logements passoires énergétiques. A ce titre, l'expérimentation menée sur le territoire de Saint Fons-Vénissieux est intéressante : Soliha est chargé de faire une visite pour des ménages bénéficiaires du FSL énergie et voir s'il y a un problème de bâtiment pour enclencher, le cas échéant, un accompagnement vers un programme de travaux.

Outre la source du fichier FSL énergie, nous souhaitons qu'à partir du travail important mené pour le schéma directeur énergie, on puisse territorialiser les 50 à 90 000 ménages estimés en vulnérabilité énergétique sur notre territoire et avoir ainsi une approche plus proactive pour les logements qui méritent un programme de travaux, en lien avec notre dispositif Ecorenov ou le programme de l'ANAH.

La politique de rénovation thermique et de lutte contre la précarité énergétique doit s'inscrire plus largement dans notre politique sociale car, au-delà des impacts financiers, cette précarité a des impacts avérés sur la santé, comme l'a montré la Fondation Abbé Pierre, avec des pathologies chroniques de bronchites, d'anxiété, de maux de tête, de crises d'asthme. La Fondation chiffre à 800 M€ les économies sur les dépenses de santé si on rénove les 7 millions de passoires énergétiques en France.

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessaire sanctuarisation du budget du FSL et des actions sur le logement car ce budget est indispensable sur nos compétences sociales et la solidarité avec nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, avec ces deux délibérations, nous sommes au cœur d'une préoccupation essentielle de nos concitoyens, celle du logement, plus précisément du mal-logement et même du "pas de logement du tout", de la cherté des loyers jusque dans le logement social et aussi de l'endettement des foyers qui accèdent à la propriété, sans compter les charges considérables liées à l'énergie et à l'absence d'isolation.

Nous devons aussi prendre en compte les difficultés de l'hébergement d'urgence et d'insertion, difficultés que les habitants des communes de notre Métropole croisent quotidiennement : squats refuges, voitures dans lesquelles des familles entières passent la nuit et celles aussi qui cherchent un refuge dans les écoles, lieux symboliques de notre République mal en point, sans compter les familles qui vivent à dix dans des appartements prévus pour cinq.

Le FSL est un dispositif essentiel pour tous ceux-là.

Accéder à un logement décent, s'y maintenir est devenu un parcours du combattant pour des centaines de milliers de familles en France comme ici, sans compter la très grande atteinte à la dignité qu'est la privation d'énergie. Pourtant, le droit à un logement digne est inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 comme dans notre Constitution mais il est battu en brèche par les politiques gouvernementales et européennes qui détruisent l'emploi, écrasent les revenus du travail avec les bas salaires et la précarité, préfèrent l'aide à la personne que l'aide à la pierre, favorisent la spéculation plutôt que le droit, sans compter la pression sur l'hébergement d'urgence avec ces millions de familles que la guerre et les destructions démocratiques autant qu'économiques obligent à quitter leur pays. La volonté d'hégémonie sur les ressources de la planète coûte très cher.

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous ne nous satisfaisons pas des enveloppes proposées parce qu'elles sont à la baisse alors que les besoins, eux, ne cessent de grimper, qu'ils vont continuer à le faire et nous pensons que, sur ces questions centrales d'un point de vue social et solidaire, il y a besoin de sanctuariser les efforts nécessaires.

Car les chiffres sont bien au rouge : entre 2011 et 2015, les assignations pour impayés de loyers ont grimpé de 18 % dans le Rhône et les décisions d'expulsion de 17 % ; presque 15 000 familles vivent ce drame de l'expulsion chaque année. Les demandes de logements d'urgence se sont multipliées par deux dans le Département (de 4 000 à 8 000) et, concernant le DALO (droit au logement opposable), une demande sur deux est repoussée. Nous avons tous fait l'expérience cet hiver de familles qui appellent le 115 sans parvenir à un résultat. La demande de logement social est elle aussi en augmentation avec 170 315 demandeurs en Rhône-Alpes ; il faudrait cinq ans pour écouler toutes les demandes dans notre Département.

La politique du logement creuse les inégalités : l'effort consacré au logement est de plus de 55 % des revenus pour le premier décile de revenus, de 31 % pour les trois déciles suivants, ce qui se traduit entre autres par une hausse des impayés de loyers dans le parc social de 6,5 % et les trois quarts des concitoyens de notre région n'atteignent pas le seuil de revenus permettant d'assumer un remboursement de 1 000 € en cas d'accession à la propriété.

Dans ces conditions de paupérisation, nous nous interrogeons sur la progression des PLS (prêts locatifs sociaux) qui sont inaccessibles à une grande partie de la population. Nous nous interrogeons sur les 30 % supplémentaires de loyer pour les logements sociaux livrés depuis vingt ans par rapport au parc social ancien, ce qui aggrave la ghettoïsation et la rancœur puisque les habitants de ce parc ancien ne peuvent plus bouger, se sentent prisonniers, tandis que les plus pauvres se retrouvent toujours dans les mêmes lieux non pas parce qu'il y a trop de logement social ici ou là mais parce qu'il n'y en a pas assez mais surtout pas en constructions neuves et avec des loyers accessibles.

Pour prévenir les expulsions, nous demandons que des CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions) soient mises en place systématiquement et qu'aucune expulsion ne puisse être autorisée sans une proposition de relogement décente qui mobilise l'ensemble des acteurs sociaux et nous condamnons cette pratique moyenâgeuse de l'expulsion qui, avec ses frais, enrichit d'abord les huissiers au détriment des familles, des bailleurs sociaux et des fonds sociaux.

Concernant les logements d'urgence, nous souhaitons plus de transparence sur le fonctionnement de la Maison de la veille sociale et nous souhaitons qu'en ce qui concerne cette structure, un référent par commune soit désigné et que les indicateurs de suivi de la MVS et du 115 soient partagés avec les Communes et l'ensemble des élus de la Métropole. Nous souhaitons plus de transparence et de travail avec les acteurs des Communes.

Nous nous abstenons sur cette délibération car elle n'est pas à la hauteur des besoins et nous souhaitons que la copie soit revue.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : L'intervention est retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) fait partie de ces politiques incontournables pour garantir l'intégration de tous dans notre Métropole. Si la loi de 1990 qui institue les FSL visait déjà à garantir le droit au logement, son auteur rappelait qu'il constitue un "devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation".

Je voudrais donc, à travers ces deux rapports, rappeler l'action quotidienne de la Métropole qui, avec l'engagement des travailleurs sociaux, qu'ils soient agents de notre Métropole ou salariés des associations partenaires, accomplissent avec professionnalisme un accompagnement et un suivi régulier de nos concitoyens les plus en difficultés.

Dans ce rapport, il vous est proposé avant tout de maintenir l'enveloppe globale qui, dans un cadre budgétaire contraint, réaffirme les priorités de notre collectivité. C'est un signe fort de l'attention portée à cette politique.

Depuis déjà deux ans et le transfert de cette compétence à notre collectivité, nous avons révisé le règlement intérieur du FSL pour une meilleure prise en charge des situations individuelles.

Ce dispositif, moteur de la politique d'insertion sociale, ne peut à lui seul être le garant de l'accès de tous à un logement. Il ne peut intervenir qu'en complémentarité des politiques d'aide au logement qui doivent contribuer à développer et diversifier une offre accessible aux ménages à faibles ressources et à solvabiliser ceux-ci. Le FSL, en effet, ne doit plus être qu'un dernier rempart pour prévenir l'exclusion. Il doit au contraire s'articuler mieux avec nos politiques du logement, nos politiques d'insertion, notre politique de la ville, pour devenir un véritable moteur de relance de parcours résidentiels viables et ainsi de l'insertion des populations concernées.

Cette transversalité, cette mise en cohérence, c'est tout l'objet et tout l'enjeu du projet métropolitain des solidarités (PMS). Ce PMS qui nous sera soumis avant l'été inscrit la question de l'entrée et du maintien dans le logement pour les populations les plus fragiles au cœur de son action.

Afin d'illustrer concrètement la politique que nous menons au sein de la Métropole, voici quelques-unes des actions accompagnées dans cette délibération :

- l'association collective pour l'accès au logement (ACAL), qui a rencontré de nombreuses difficultés ces dernières années, accompagne chaque année plusieurs milliers de personnes en difficultés dans le cadre de l'aide à l'accès au logement ; la Métropole abonde à hauteur de 1 124 200 € ;

- l'aide au maintien dans les lieux pour résorber les impayés de loyers et prévenir les expulsions ; la Métropole participe à hauteur de 1 632 138 € ;

- les aides pour les impayés d'énergie, en lien avec les opérateurs : c'est plus de 859 338 € auxquels participe la Métropole ;

- également les impayés de l'eau : 513 145 €,

- l'intervention, en lien avec l'association Soliha Rhône et Métropole, pour accompagner les copropriétés dégradées et reconduire le plan d'action expérimental sur les copropriétés "Les Plantées" à Meyzieu, "La Chaumine" à Vénissieux et y intégrer la copropriété "Grandes Terres" à Vénissieux. Il s'agit également de résorber les impayés de charges locatives des propriétaires dont la situation le justifie pour un total de 40 000 €,

- enfin, le soutien aux 21 structures gestionnaires de l'aide sociale liée au logement (ASLL) pour assurer une insertion durable pour les ménages en difficultés, pour un total de 1 082 400 €. Il est également proposé d'accompagner le déploiement de sous-commissions de prévention des expulsions locatives gérées par des associations, pour un montant de 30 000 €, soit une centaine d'actions.

Nos actions dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du projet métropolitain de solidarité et illustrent bien notre volonté de construire des politiques sociales à la hauteur des enjeux de demain.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GIRARD : Monsieur le Président, chers collègues, personne ne peut s'accommoder de la tragédie d'une expulsion. Le devoir politique est de tout mettre en œuvre pour, avec discernement, venir en aide aux personnes et encore plus aux familles se retrouvant en situation d'extrême fragilité.

Ces deux délibérations sont une heureuse application de la loi Besson, avec la contribution de la Métropole mais également l'abondement direct ou indirect de grands groupes tels qu'EDF ou Engie ou encore des bailleurs sociaux.

Le groupe Les Républicains et apparentés votera favorablement ces deux délibérations, dont nombre d'entre nous mettent en œuvre dans leurs Communes, avec intelligence et succès, ces dispositifs d'aide à l'accès au logement, au maintien dans les lieux et aux impayés d'énergie et d'eau.

En revanche, nous tenons à dénoncer avec force ceux qui, à défaut de chercher à aider ces personnes en fragilité, font le choix délibéré d'instrumentaliser la misère de ces familles à des fins idéologiques et électoralistes ; c'est le cas de ces municipalités qui produisent des arrêtés anti-expulsions aussi bidons que dangereux. Depuis des années, nous assistons à ces gesticulations cyniques donnant sciemment l'illusion de mener un combat contre la pauvreté.

Rappelons que ces arrêtés sont non seulement illégaux et systématiquement cassés par le Préfet mais ils sont de plus idiots. En effet, s'ils devaient aboutir un jour, ces arrêtés anti-expulsions mettraient les petits propriétaires comme les grands face à de tels risques d'impayés que cela conduirait tout droit à une gigantesque crise du logement locatif et à une augmentation exponentielle des cautions. Ce double effet pénaliserait définitivement les foyers les plus fragiles, leur rendant le logement locatif totalement inaccessible.

Le seul contexte qui pourrait permettre de mettre en œuvre de tels préceptes idéologiques serait de supprimer le principe de propriété et de rendre le logement obligatoire par l'Etat ; cela a déjà été expérimenté, c'était sous le régime soviétique et encore aujourd'hui en Corée du Nord, avec les ravages que l'on connaît tous en termes de misère économique, morale et sociale.

Donc ce choix politique partisan d'un rare populisme ne peut être que dénoncé par tous. Il doit d'autant plus être dénoncé que, comble du cynisme, ces actions d'agit-prop se font à grands renforts de frais de communication et d'honoraires d'avocat, détournant ainsi des fonds publics qui pourraient être utilisés pour venir réellement en aide à ces populations en difficultés.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rappelle simplement que la baisse des dotations de fonctionnement pour cette année représente 47 M€ pour la Métropole et que le FPIC a augmenté de 20 M€, donc nous sommes obligés de mener des politiques effectivement contraintes mais autrement, si nous ne les menions pas, nous irions droit dans le mur. En même temps, nous essayons d'aider les personnes et ce que nous faisons -on le verra tout à l'heure- sur la construction de logement social dans l'agglomération est, je crois, tout à fait remarquable.

Le dossier numéro 2017-1875 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le dispositif, encadré par un règlement intérieur révisé en 2016, etc." et avant la section "**I - Cadrage budgétaire 2017**", il convient de lire : "Il représente un budget total de 5 391 521 €." au lieu de "Il représente un budget total de 5 373 920 €."

Donc je mets aux voix.

Adoptés, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Lyon Métropole gauche solidaires s'étant abstenus et M. André GACHET (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteurs : Mme la Conseillère RUNEL (dossier n° 2017-1875) et Mme la Conseillère DAVID (dossier n° 2017-1976).

N° 2017-1881 - éducation, culture, patrimoine et sport - Diffusion de la culture numérique et des transformations contemporaines - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour l'année 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1881. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, un rapport qui concerne Doc Forum qui, je vous le rappelle, rassemble et mobilise des acteurs de l'économie du savoir pour organiser des conférences et des débats prospectifs qui permettent d'appréhender les effets et impacts de la

transformation de la société par le numérique. Sur 2017, un certain nombre de rendez-vous sont prévus sur des enjeux clés tels que le Big Data, la réalité virtuelle, la cyber-sécurité, l'imaginaire dans la ville ou encore la mobilisation citoyenne. Avis positif de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, la présente délibération ancre la Métropole un peu plus dans l'univers numérique et la nécessaire formation/sensibilisation de tous les partenaires dans tout le monde éducatif et celui des entreprises.

Un des enjeux du monde actuel est de pouvoir et de savoir passer de l'écrit papier à la sphère numérique pour la transmission des savoirs, de la culture, de la mémoire. En ce sens, les bibliothèques ont un rôle fondamental à jouer et l'ont très bien compris.

Lors de la commission éducation, une présentation très intéressante a été portée à notre connaissance sur les évolutions dans les bibliothèques de Lyon et nous ont montré combien elles étaient en phase avec cette nouvelle mission grâce à la numérisation des œuvres, l'organisation d'expositions et de débats. Cette évolution s'accompagne également d'une importante évolution des métiers des bibliothécaires qu'il convient ici de souligner.

Un peu comme dans les selfs où les personnels de cantine sont passés d'un stade de gardes-chiourmes à celui de conseillers en alimentation, les bibliothécaires voient leur métier évoluer afin de coller à la réalité des besoins des étudiants, des chercheurs, des entreprises et des citoyens. Nous pouvons saluer cette évolution qui en quelque sorte sauve le livre en le transformant et en le mettant à la portée de tous.

Probablement, faudra-t-il réfléchir pour aller encore plus loin, avec des facilitateurs comme Doc Forum, à connecter "en live" le monde des bibliothèques : par exemple, organiser des conférences en deux lieux différents de France, d'Europe ou d'ailleurs dans le monde ; Egalement faire en sorte que les publics les plus éloignés de la lecture puissent être touchés ; or, nous savons combien des personnes en difficulté peuvent être bien plus à l'aise avec l'informatique qu'avec des livres.

L'ouverture de tous à notre culture, d'une part, et à la richesse des autres cultures et des manières de la discuter, d'autre part, est en effet aujourd'hui à nos portes non seulement par les livres mais aussi grâce aux formidables outils numériques à notre portée. C'est un des enjeux majeurs de notre époque pour lutter contre les obscurantismes et le repli sur soi. Nous nous devons de le développer.

Nous voterons évidemment cette délibération et resterons vigilants aussi sur l'évolution avec nos partenaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-1882 - éducation, culture, patrimoine et sport - Equipements culturels et collectifs artistiques : Attribution de subventions pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1882. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour cette délibération relative au financement de 20 équipements de spectacle vivant, deux collectifs artistiques et l'association Culture pour tous.

La Métropole intervient en complément des politiques culturelles des Communes, le plus souvent à côté de la Région ou de l'Etat. Il s'agit de mettre la culture à la portée du plus grand nombre sur notre territoire et de faire vivre la création pour une Métropole toujours plus attractive.

Les montants proposés respectent notre cadrage budgétaire (- 6 %), à l'exception de l'association Culture pour tous et de l'Opéra de Lyon. La subvention à Culture pour tous reste constante ; rappelons que l'association permet aux publics les plus fragiles, les plus démunis, d'avoir accès à l'offre culturelle de notre territoire. Enfin, pour l'Opéra de Lyon, la baisse est limitée à 3 % compte tenu des charges salariales -rappelons qu'il s'agit du

plus gros employeur culturel de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes- et de ses missions en coopération avec de nombreux équipements et associations de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous voterons pour cette délibération qui nous a été présentée en commission éducation, culture, patrimoine et sport, délibération par laquelle la Métropole soutient 20 équipements culturels et deux collectifs artistiques.

Conformément à son cadrage budgétaire pour l'exercice 2017, la Métropole baisse ses subventions de 6 % comme cela a été rappelé, sauf pour l'association Culture pour tous qui permet à des publics aux faibles ressources d'accéder à l'offre culturelle présente sur notre territoire ; eu égard donc à l'objet particulier de cette association, la subvention attribuée est reconduite au même montant. Nous saluons cet effort et nous considérons que c'est une très bonne chose.

L'Opéra, pour sa part -et madame Picot vient de le rappeler-, est l'équipement qui ne connaît pas une baisse de subvention de 6 % mais seulement de 3 % en raison du fait qu'il est le plus gros pourvoyeur d'emplois culturels de la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais en raison aussi de sa place particulière et singulière dans notre paysage métropolitain en matière artistique et culturelle.

Alors, vous le savez, la question des équipements est une question importante pour le GRAM, à la Ville comme à la Métropole. A la Ville, nous défendons l'application de la loi PML -qui n'est pas appliquée- afin que les équipements de proximité soient gérés par les mairies d'arrondissement car elles sont les mieux à même de gérer la proximité. Et, parallèlement, nous pensons que si nous avons créé la Métropole, il s'agit aussi que les équipements à rayonnement métropolitain soient gérés par la Métropole. Notre question est donc : en maintenant à 3 % la subvention à l'Opéra, vous reconnaissez le statut particulier de cet équipement. A quel calendrier sera-t-il transféré à notre Métropole en gestion à part entière ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération consacrée aux subventions culturelles mais nous souhaitons nous attarder plus précisément sur la question de l'Opéra national de Lyon dont la délibération souligne le rôle essentiel, notamment parce qu'il représente le plus gros pourvoyeur d'emplois culturels de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aussi son rôle particulier dans la vie culturelle et artistique de notre agglomération.

Cela lui vaut de ne pâtir que de 3 % de baisse de subvention au lieu de 6 % pour les autres. Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'Opéra national de Lyon et Vénissieux a pris toute sa place dans divers projets culturels permettant au plus grand nombre de découvrir l'Opéra, du concert traditionnel du 14 juillet aux Fêtes escales que notre population apprécie particulièrement. Vous savez combien nous avons regretté votre désengagement du projet Pré-fabrique Opéra à Vénissieux et combien nous sommes fiers d'accueillir dans notre ville les décors de l'Opéra.

Ce rôle particulier de l'Opéra de Lyon exige une exemplarité dont nous sommes, nous élus, les garants. La convention signée entre l'Opéra, Lyon, l'Etat, la Région et la Métropole décline largement les responsabilités sociales et culturelles, économiques et environnementales de cet outil historique. Elle insiste sur la nécessité de valoriser les métiers et savoir-faire artistiques et techniques, de valoriser le potentiel de connaissances et la transmission de savoir-faire liés aux métiers spécifiques ou rares de l'Opéra ou du spectacle vivant.

Autre axe largement développé par la convention, celui de la politique sociale de l'Opéra, visant à conjuguer la recherche de la performance et le "bien vivre au travail" concernant les salariés. Nous sommes pourtant interpellés depuis quelque temps par les salariés de l'Opéra sur ces deux questions : premièrement, sur leurs conditions de travail et, seconde question qui nous préoccupe beaucoup aussi, les délocalisations de décors et de costumes commandés et fabriqués à l'étranger pour des spectacles qui ne sont pas des coproductions internationales.

Nous souhaitons donc, monsieur le Président, des éléments précis sur ces deux questions et notre groupe s'adressera officiellement à vous dans les jours qui viennent.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, M. Boudot (non-inscrit) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-1883 - éducation, culture, patrimoine et sport - Construction d'un collège à Villeurbanne - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre restreint sur esquisse - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1883. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne la construction d'un collège à Villeurbanne. Nous avons là le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre restreint sur esquisse pour la construction du collège et une demande d'autorisation de programme complémentaire pour 750 000 € permettant de lancer la conception, le contrôle technique dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, bien sûr, nous voterons ce rapport relatif à un nouveau collège à Villeurbanne. A cette occasion, nous souhaitons évoquer une question stratégique sur la construction de nouveaux collèges.

En effet, le dynamisme économique et la bonne santé immobilière de notre Métropole génère un accroissement démographique important sur certains territoires. Les communes de l'est lyonnais connaissent, notamment depuis quelques années, une densification urbaine importante liée à la nécessaire augmentation de l'offre de logement. De nouveaux habitants, primo accédant ou accédant à un logement aidé s'installent sur ces territoires. Il s'agit la plupart du temps de familles jeunes avec enfants. L'installation de ces nouvelles familles n'est pas sans conséquence et nécessite la construction d'équipements publics. Il est de notre devoir de faciliter leur intégration en leur offrant une qualité et un cadre de vie répondant à leurs besoins.

La maîtrise du foncier est, pour toute collectivité, un préalable à tout projet de construction d'équipements. Il est donc à mon sens opportun d'engager un travail de réflexion et de concertation avec les trois échelons de collectivités (Commune, Métropole et Région) pour définir les cohérences d'implantation des futurs équipements publics, notamment les écoles, collèges et lycées. La construction de ces nouveaux établissements scolaires ne peut se faire sans une réflexion globale, en tenant compte des possibilités d'adaptation du réseau de transports en commun afin de les desservir au mieux.

A titre d'exemple, nous venons d'apprendre avec satisfaction que la Région va lancer la construction, lors du prochain mandat, d'un lycée qui sera implanté dans l'est lyonnais. Ce lycée accueillera les élèves des communes de la Métropole et du Nouveau Rhône ; il permettra aussi de désengorger le lycée Charlie Chaplin qui sera saturé avant 2020.

Il est important que la Métropole accélère sa réflexion sur le développement des nouveaux collèges et qu'elle définisse leur implantation en concertation avec les Communes. Cette démarche ne peut bien sûr pas être dissociée de la réflexion menée par la Région lors de la construction des lycées. Cette problématique est réelle sur notre territoire. En effet, Meyzieu et les communes voisines souffrent du problème de l'éloignement géographique de certains élèves, couplé à l'absence de transports en commun adaptés.

C'est dans un souci de développement harmonieux de nos territoires que les trois niveaux de collectivités doivent se concerter pour définir ensemble des emplacements fonciers cohérents, en tenant compte des réalités et des besoins des territoires et de la maîtrise des sols. Cette réflexion doit s'amorcer dès à présent afin de prévoir, dès le début du prochain mandat, les investissements à mobiliser dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), anticiper la programmation et démarrer les constructions nécessaires au plus vite.

Si on a pu et on peut encore se poser la question pendant un certain nombre d'années voire de décennies de ce que l'on entend par "équipement d'agglomération", la question ne se pose pas en revanche pour les équipements scolaires. La loi définit pour chaque collectivité ses compétences et ses obligations : les écoles relèvent de la compétence communale, les collèges de la compétence métropolitaine et les lycées de la compétence régionale. A ce titre, ce n'est pas une option pour les collectivités mais bien une obligation qui s'impose à elles : l'obligation d'investir dans l'entretien, la mise aux normes voire la construction de nouveaux équipements quand le besoin est là.

Il est donc aujourd'hui nécessaire, à notre avis, de coordonner ces trois échelons de collectivités pour anticiper et planifier les futures extensions, constructions d'établissements scolaires ; ce doit être pour nous une priorité.

Je vous remercie, monsieur le Président, mes chers collègues, pour votre attention et compte sur vous pour ne pas prendre de retard sur les constructions de nouveaux collèges dans tous les secteurs de notre Métropole où cela s'avère nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1886 - éducation, culture, patrimoine et sport - Livraison de repas en liaison froide - Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la production de repas par la cuisine centrale de la Ville de Lyon - Convention entre la Métropole et des collèges publics - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1886. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, nous avons là une délibération qui concerne une convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la production de repas par la cuisine centrale de la Ville de Lyon ainsi qu'une convention entre la Métropole et des collèges publics. Il s'agit de quatre collèges : Gabriel Rosset, Victor Grignard, Henri Longchambon et Victor Schoelcher.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, lors de ce Conseil, notre collectivité, via la Cité internationale de la gastronomie dont nous avons parlé il y a quelques instants, s'engage à valoriser les savoirs locaux autour de l'alimentaire, dont nos producteurs et nos productions. Un peu plus tard, dans deux autres délibérations, via le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable, nous allons accompagner des projets associatifs qui visent à mobiliser chaque consommateur et habitant à être éco-citoyen. Et, encore un autre exemple, via les espaces naturels sensibles entre autres, notre collectivité se positionne pour la préservation de la biodiversité.

Cet achat de repas à la cuisine centrale de la Ville de Lyon pour des collégiens nous amène à pointer les enjeux sous-jacents au-delà de la question de l'optimisation de cette cuisine centrale. Nous partageons tous ici –enfin, je suppose- une exigence de qualité et de diversité dans les assiettes, au nom de la santé de nos enfants et de nos jeunes tout autant qu'au nom de la préservation de la biodiversité et des terres agricoles de nos territoires. Nous notons tous aussi qu'un certain nombre de jeunes ne bénéficient d'un accès à un repas équilibré et complet qu'au collège.

Alors agissons de façon à ce que cette alimentation soit issue de filières de qualité dont le bio, respectant la saisonnalité, préparée dans les meilleures conditions possibles, servie et mise à disposition dans la convivialité et de façon à réduire drastiquement le gaspillage alimentaire.

Pour revenir ainsi à la question de l'optimisation d'une infrastructure telle que la cuisine centrale, vous constaterez donc que pour les écologistes, la question est le "comment ?" : comment s'assurer du respect des enjeux pointés il y a quelques instants ?

Nous pensons ce jour -comme nous l'avons indiqué au Conseil municipal de la Ville de Lyon- qu'ajouter des commandes de repas amplifiera la tension sur l'approvisionnement et ne favorisera pas les labels de qualité et la saisonnalité. Nous pensons aussi que choisir de ne pas cuisiner sur site, en régie donc, doit être questionné sous l'angle de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces enjeux d'approvisionnement, qui ont d'ailleurs été pointés très clairement lors d'un salon il y a quelques jours, favorisent la structuration de filière ici. Ces enjeux de préparation, de distribution sans gaspillage vont se reposer dans quelques mois à la Ville de Lyon et de fait, par ce groupement de commandes, pour certains collèges.

Du point de vue des écologistes, un début de solution résiderait dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour limiter la surproduction et, de façon très pragmatique, injecter ses non-dépenses pour former les cuisinants, améliorer la diversité et la qualité des repas à coût constant.

Alors, nous nous abstenons pour signifier notre vigilance sur ces nombreux enjeux et pour travailler ensemble aux propositions que nous venons d'avancer.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président et chers collègues, comme le précise cette délibération relative au groupement de commandes entre la Métropole et la Ville de Lyon, il est question de réaliser des économies d'échelle. Pour ce faire, le groupement de commandes dit "d'intégration partielle" passe des contrats pour acquérir des repas en liaison froide. La Ville de Lyon avait déjà fait le choix de privatiser la confection des repas de ses écoles.

Aujourd'hui, via ce groupement, ce sont les collèges -quatre dans cette délibération- qui recevront des repas en liaison froide de la cuisine centrale de la Ville de Lyon. Trois d'entre eux étaient déjà en liaison froide. Le collègue Victor Schoelcher, en revanche, confectionnait sur place près de 12 000 repas annuels.

Ce pas supplémentaire vers la privatisation nous inquiète légitimement, inquiète les parents d'élèves et le personnel. Cette inquiétude porte bien sûr sur la qualité mais également sur le devenir des personnels : cuisiniers, agents d'entretien et de nettoyage des cantines. En effet, on peut craindre que les uns continueront à travailler dans des conditions imposées par le privé, que d'autres seront contraints à un reclassement imposé. Tous, enfin, seront spoliés de l'exercice de leur métier et le service public sera le grand perdant.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'abstiendra sur cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je veux dire à madame Baume qu'il faut surtout, pour effectivement promouvoir les produits circuits courts et bio, construire de véritables filières et c'est ce que nous essayons de faire au niveau du pôle métropolitain.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1888 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec l'association ASVEL basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1889 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec l'association sportive FC Lyon basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1890 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec l'association ASUL volley - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1891 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1892 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1893 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1894 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1888 à 2017-1894. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, sept délibérations qui ont eu un avis favorable de la commission pour l'attribution de subventions pour la saison 2016-2017. Les clubs concernés sont l'association ASVEL basket, l'association sportive FC Lyon basket féminin, l'association ASUL volley, société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC), le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA), le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby et un nouvel entrant qui est l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin handball féminin. Le LOU Rugby a également opéré une montée en Top 14 sur l'année 2016 et donc a changé de catégorie dans l'attribution des subventions. Voilà, j'en ai terminé avec cette présentation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Boudot.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président, j'interviendrai au titre du rapport numéro 2017-1893 consacré au LOU.

On connaît les valeurs humaines et sportives que le rugby propose et qu'il diffuse au sein de nos jeunes. C'est un sport aussi populaire que le football, peut-être encore plus populaire. Pourtant, les mentalités sont assez différentes, il faut bien le reconnaître.

A Lyon, le rugby des clochers, des villages du sud-ouest de la France ne peut pas être, nous le savons. L'avènement du statut professionnel a fait évoluer ce sport, véritable école de la vie. Pour autant, notre ville et les Lyonnais méritent une grande équipe de rugby comme elle a déjà une grande équipe de football.

Très loin des modèles parisiens ou marseillais, le modèle sportif professionnel lyonnais, son modèle économique et de développement, semble avoir trouvé ici à Lyon une identité singulière. Même s'ils ont des différences et même si l'on peut sentir pointer quelques rivalités, les deux patrons lyonnais que l'on ne présente plus, Présidents l'un du LOU, l'autre de l'OL, s'appuyant sur de grandes réussites professionnelles, personnelles, font grandir leur club pas à pas et l'image de la ville s'en trouve évidemment bonifiée.

Les clubs offrent un modèle de développement fondé sur des académies de formation, des centres de formation qui sont les seuls moyens aujourd'hui d'échapper ou de répondre en partie à l'inflation du montant des transferts et sont aussi un bon moyen de détecter, former et faire jouer au plus haut niveau français et européen des jeunes issus de la région.

C'est vrai, monsieur le Président, le "bling-bling" est en marche mais pas dans le rugby. La tentative récente des deux Présidents parisiens du Racing et du Stade français de fusionner les deux clubs historiques s'est terminée avant qu'elle n'ait à peine commencé devant la levée de bouclier des joueurs et des supporters. Les autres Présidents des clubs sont aujourd'hui prévenus : le modèle économique des clubs doit reposer sur la valorisation d'une identité forte, sur des installations modernes qui génèrent une rentabilité propre et un centre de formation performant, bien encadré, qui doit être la priorité du club pour assurer son avenir.

Dès lors, les collectivités doivent se montrer attentives aux clubs qui respectent ces priorités. Aujourd'hui, la Métropole souhaite poursuivre son soutien au LOU dans son offre de formation, c'est une très bonne décision. Oui, la collectivité doit accompagner le développement du LOU et le LOU, de son côté, doit mieux entrer en ville et se montrer et participer encore plus qu'il ne fait à la vie de la cité.

Il est une aubaine pour notre ville, pour le quartier de Gerland et pour tous les fans qu'un mariage de raison ait été conclu avec la Ville pour la reprise du stade, qu'un plan d'investissement du club ait été décidé et que des installations périphériques de qualité soient construites. Certes, le montant de la location du stade est modéré, 300 000 €, c'est moins que ce qui avait été décidé et ce qui avait été demandé à l'OL mais il est adapté à ce sport qui connaît le développement professionnel seulement depuis 1995.

En soutenant le club et son centre de formation, en autorisant la reprise d'un stade Tony Garnier, bientôt reconfiguré, modernisé, la collectivité montre un intérêt favorable pour le LOU qui lui rend bien : les performances sur le terrain sont maintenant très bonnes et les hommes de Pierre Mignoni qui, il y a quelques jours, en battant le Castres Olympique et le regretté Pierre Fabre, ont gagné leur billet pour le maintien en Top 14, préalable à toute nouvelle et belle histoire sportive qu'ils sont prêts à écrire avec leurs jeunes du centre de formation que nous allons aider par le vote favorable de ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, pour ces délibérations, nous voterons les dossiers numéros 2017-1888 à 2017-1892 et nous nous abstiendrons sur le numéro 2017-1893 qui concerne le LOU.

Si on se limite à la politique générale, nous pouvons tout à fait nous satisfaire de la stratégie mise en œuvre et de constater que la politique de la Métropole se veut globale, créant une véritable chaîne sportive vertueuse et intégrative entre les divers clubs, que ceux-ci soient présents et actifs sur les bassins de vie ou évoluant à un haut niveau amateur ou à un niveau professionnel. Cela contribue sans aucun doute à une vraie dynamique sociale qui ne peut que rendre le territoire attractif, offrant ainsi une grande diversité de pratiques sportives.

Pour les élus Europe Ecologie, cela s'inscrit donc dans les notions de bien vivre ensemble et, sans reprendre la longue liste des vertus et des valeurs de la pratique sportive, nous pouvons aussi espérer que cela contribuera à la prévention de la santé de nos concitoyens, à repenser les espaces de loisirs, tout en favorisant le recrutement de jeunes issus de nos quartiers et contribuer ainsi à la réussite de nos grands clubs, sans oublier le développement du handisport.

Nous pouvons aussi dire que nous sommes surpris de constater que la quasi-totalité des subventions que nous accordons à ces clubs soit aspirée par un seul d'entre eux : je veux nommer le LOU Rugby. En effet, là où les 7 autres clubs professionnels font des efforts en matière d'optimisation du fonctionnement de leur structure de formation, amortissant ainsi la baisse générale de 6 % des subventions de la Métropole aux clubs professionnels, alors que nous sommes convaincus que les situations doivent être radicalement différentes, la subvention pour le LOU augmente, elle, de 44 %.

Or, si l'on en croit le rapport qui nous est présenté, le budget prévisionnel du centre de formation n'est en hausse que de 1,4 % mais nous constatons une forte hausse de 63 % pour le suivi scolaire, sans que l'on sache vraiment d'où provient cette forte augmentation. La seule explication donnée est que le LOU est passé en Top 14, ce qui à notre sens ne justifie pas une si forte augmentation du suivi scolaire. Par ailleurs, les orientations sociétales prises par le LOU ne justifient pas non plus cette augmentation et ne doivent pas être liées au fait que le LOU évolue en Top 14 ou non ; en pro D2, il devrait en être de même.

Aussi, monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous abstenons sur ce dossier concernant le LOU, en votant favorablement pour les autres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années, la Métropole -et avant elle la Communauté urbaine- contribue au financement des centres de formation -c'est bien le centre de formation et c'est le centre de cette délibération et non des clubs en tant que tels- donc des centres de formation de certains clubs sportifs professionnels sélectionnés ; il y en a sept.

Cette participation procède -nous le savons- d'une vision partagée de ce que nous attendons des acteurs sportifs de notre territoire et non d'un saupoudrage financier pour satisfaire les uns ou les autres. Son objet est bien entendu de contribuer au rayonnement de notre agglomération, de participer au développement des sports de haut niveau mais aussi de susciter la pratique sportive par le plus grand nombre et notamment prioritairement les plus jeunes. C'est une question aussi de santé publique évidente et de l'acceptation des règles indispensables et élémentaires de vie en société. On le voit donc bien à propos de ce sujet, les résonances sont donc multiples.

Nous avons en son temps sollicité la création d'un groupe d'élus composé de Conseillers métropolitains pour auditionner les dirigeants de ces centres de formation, autorisant et exigeant une meilleure lisibilité quant à l'utilisation des subventions reçues mais aussi renforcer des partenariats avec ces clubs ; car oui, nous souhaitons que ces versements soient la marque d'un partenariat et non de ce qui pouvait être perçu comme de l'assistanat.

Il apparaît que cet exercice auquel un groupe d'élus représentatifs de notre assemblée participe remplit ces objectifs : avoir une meilleure visibilité des dépenses engagées par les clubs, faire apparaître ces clubs comme participant à une véritable politique publique en matière sportive et, au-delà, comme de véritables acteurs du développement économique de notre Métropole.

Les clubs concernés se prêtent à l'exercice et nous devons saluer les efforts accomplis sur plusieurs années. Les conventions signées engagent les clubs -et nous y tenons- à produire un bilan de leur activité. Les critères d'attribution tiennent compte des progressions des clubs, des résultats obtenus, des actions conduites, notamment des actions pour favoriser la reconversion de jeunes accueillis dans les centres de formation s'ils ne venaient pas à s'inscrire dans une carrière sportive professionnelle.

Nous sommes aussi particulièrement vigilants sur les actions d'intérêt général en lien avec les clubs amateurs de la Métropole. Ces actions peuvent s'illustrer par des participations à des manifestations, des entraînements avec les jeunes sportifs, des conseils donnés sur les terrains par les grands, etc. Ce point est essentiel pour les clubs amateurs qui, avec moins d'argent, doivent faire plus et contribuer néanmoins à faire vivre les territoires, nos

territoires. C'est une reconnaissance -et j'attire l'attention là-dessus- du travail de milliers de bénévoles remarquables dans les petits clubs, d'où sortent d'ailleurs parfois les sportifs qui intègrent des centres de formation et font une carrière nationale voire internationale. L'attrait pour le sport peut et doit être encouragé par les sportifs qui bénéficient de l'opportunité de pratiquer à haut niveau ; c'est a minima un juste retour des choses.

Ces auditions ont démontré leur efficacité. Pour cela, notre groupe est satisfait de la méthode adoptée et des résultats obtenus mais nous devons aller plus loin, être plus au contact des clubs amateurs et nous demanderons, pour le prochain budget, avant le vote, la production écrite des actions réalisées sur les terrains pour décider du niveau des subventions à accorder.

Aller plus loin, c'est faire aussi en sorte que cet exercice, expérimental à son démarrage, qui désormais a fait ses preuves, soit étendu à d'autres secteurs que le sport et à d'autres domaines significatifs. C'est d'ailleurs la seconde fois que nous formulons cette demande, et ceci très formellement.

L'obtention de subventions doit être le fruit de décisions étayées et expliquées, en fonction des politiques métropolitaines ; sinon, elles pourraient apparaître comme incomprises et, de temps en temps, sujettes à des interrogations.

Nous voterons l'ensemble de ces délibérations et nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je vais mettre aux voix club par club :

- Dossier n° 2017-1888 -

Adopté à l'unanimité.

- Dossier n° 2017-1889 -

Adopté à l'unanimité.

- Dossier n° 2017-1890 -

Adopté à l'unanimité.

- Dossier n° 2017-1891 -

Adopté à l'unanimité.

- Dossier n° 2017-1892 -

Adopté à l'unanimité.

- Dossier n° 2017-1893 -

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

- Dossier n° 2017-1894 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2017-1904 - proximité, environnement et agriculture - Orientations stratégiques du plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1904. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit cet après-midi de vous proposer d'engager un peu plus intensément la Métropole dans une démarche d'économie circulaire zéro gaspillage. La plupart des élus dans cette assemblée connaissent au moins une des boucles de l'économie circulaire qui est très bien identifiée au quotidien par les habitants, à savoir le recyclage.

L'économie circulaire, ce n'est pas que le recyclage, ce n'est pas que la question des déchets, c'est vraiment revoir globalement notre modèle de production, donc passer du linéaire au circulaire et donc se poser la question de nos approvisionnements, se poser la question de l'usage et non de la propriété, se poser la question de l'obsolescence programmée, se poser toutes ces questions-là, sur un bassin de vie dense et intense comme notre Métropole qui a donc de nombreux atouts avec des universités, des écoles post-bac -mais même avant- qui forment des hommes et des femmes justement à être actifs dans ces démarches-là, pour cesser de taper dans des ressources naturelles non renouvelables et maintenir et créer des activités dites "utiles socialement et environnementalement".

Tout ceci a été pointé dans le schéma de développement économique qui était porté par David Kimelfeld et les équipes de Jacques De Chilly. Vous l'avez tous voté. Vous avez tous remarqué qu'il y avait un volet économie circulaire, un volet économie soucieuse de l'environnement mais un volet économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la plupart d'entre vous ont suivi les travaux du Grand rendez-vous porté par Anne-Marie Comparini et les équipes du Conseil de développement qui, justement, se posaient la question des emplois de demain et invitaient la société civile, dont les associations et les entrepreneurs de notre territoire mais vous aussi les élus des Communes, arrondissements et les élus de la Métropole, à réfléchir ensemble à comment anticiper pour ne pas subir de nombreux désagrément dans quelques années, puisque nous sommes ici pour organiser l'avenir et ne pas penser que l'instant présent, pour nous-mêmes et nos concitoyens.

Alors, la Métropole vous propose cet après-midi de mettre en visibilité ce qui se fait déjà dans vos Communes et arrondissements.

C'est le cas, par exemple, à Villeurbanne avec la question des aménagements exemplaires donc la question des déchets du BTP mais aussi des usages pour les habitants vers plus de réemploi. Ce qui est fait dans le cadre de la Vallée de la chimie avec l'appel des 30 et l'écologie industrielle et territoriale. Ce qui est fait aussi dans vos cœurs de villages, de communes et de quartiers avec ce qu'on appelle maintenant la consommation responsable, toutes ces structures qui proposent du vrac mais aussi tous ces entrepreneurs qui proposent d'accompagner les familles et foyers pour moins gaspiller, pour consommer autrement, non pas plus consommer mais consommer autrement, en ayant ce souci du regard des autres dans les autres pays parce que si nous, nous avons la chance de pouvoir consommer, il y a tout de même des gens qui n'ont toujours pas accès à de l'eau potable, des gens qui n'ont toujours pas accès à de l'énergie, et ceci souvent parce que nous captions tout ici. Donc une juste répartition des choses pour un bien-être de tout le monde et certains.

Alors, mettre en visibilité ce que vous connaissez déjà, c'est le premier point.

Ensuite, accompagner, accélérer le mouvement par le biais d'un appel à projets qui sera publié début juin, c'est aussi le souhait d'accompagner financièrement mais aussi de mettre à disposition des locaux, en dehors du fait de mettre en valeur et de mettre de la communication et de l'information pour élargir le cercle des sachants.

Et enfin, être vertueux par le biais de notre commande publique, par le biais entre autres du schéma de promotion de l'achat responsable sur lequel travaillent d'autres collègues issus de l'exécutif et continuer à travailler, revenir vers les deux commissions -comme je l'ai déjà dit-, la commission développement économique, numérique, insertion et emploi et la commission proximité, environnement et agriculture, pour faire part du diagnostic que nous aurons fait sur les filières à fort potentiel en économie circulaire et -comme l'a dit le Président tout à l'heure- par rapport à la question de l'approvisionnement en alimentaire, justement travailler avec les filières organisées dans les pôles de compétitivité mais travailler aussi avec les filières qui ne sont pas organisées dans le cadre de clusters ou de pôles de compétitivité pour regarder plus finement, là où il y a de la création, de la valeur sur notre territoire qui permet de maintenir de l'emploi durablement et en s'inscrivant dans cette dynamique circulaire.

Je vous invite, je nous invite à soutenir cette démarche qui est accompagnée par l'Etat par le biais d'un appel à projets auquel nous avons répondu en 2015, qui s'appelle la démarche "Territoires zéro déchet, zéro gaspi", non pas pour que nous ne produisons plus aucun déchet mais pour que, par contre, tendanciellement, il n'y ait plus de déchets qui soient enfouis -parce que, je vous l'indique, la terre n'absorbe pas nos déchets-, pour que tendanciellement, toutes les familles et les foyers ne gaspillent plus, pour que nous n'ayons plus à surproduire et à jeter.

Je vous remercie pour votre écoute et je reste à disposition suite aux interventions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexions et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, madame la Conseillère, mesdames et messieurs les élus, le GRAM votera cette délibération par laquelle notre Métropole doit s'inscrire dans une logique d'économie circulaire, et ce notamment dans son inscription dans cet appel à projets de l'Etat concernant une lutte contre le gaspillage et un objectif de zéro déchet.

Nous saluons, par ailleurs, le travail réalisé par Emeline Baume sur ce sujet et son volontarisme mais, en parlant d'inscription de notre Métropole dans une logique d'économie circulaire, je dirai que cette inscription est longue et laborieuse.

Vous avez raison, monsieur le Président, de dire qu'il ne suffit pas de claquements de doigts pour que des actions se réalisent. En effet, il ne s'agit pas de claquements de doigts. Il s'agit de volontarisme, de détermination et de choix politique. Il s'agit aussi de comprendre les enjeux sociaux, environnementaux et économiques de demain... (*Brouhaha*).

Excusez-moi mais je ne peux pas parler dans ce brouhaha ! Je vous remercie de votre compréhension.

M. LE PRESIDENT : Je vous écoute !

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je vous remercie, je n'en doute pas, monsieur Collomb, il faudra me répondre aussi.

En effet, il ne s'agit pas de claquements de doigts. Il s'agit de volontarisme, de détermination et de choix politique. Il s'agit de comprendre aussi les enjeux sociaux, environnementaux et économiques de demain. Il s'agit enfin de faire confiance dans l'expérimentation au sein des territoires.

Le manque de volontarisme politique en ces sujets s'illustre par le retard pris par notre Métropole, un retard avoué d'ailleurs dans la délibération. Je cite simplement une phrase : "une démarche zéro déchet qui amorce une transition vers une logique d'économie circulaire". Quel dommage que nous ne fassions qu'amorcer alors que nous sommes déjà à mi-mandat et que nous devrions connaître notre vitesse de croisière en ces sujets !

La Conférence environnementale de 2013 abordait déjà la nécessité du soutien à d'autres manières de produire et consommer et la loi du 17 août 2015 faisait des économies circulaires un levier important en matière de transition énergétique.

Ce retard de notre Métropole peut s'expliquer par un manque de sensibilisation ou d'anticipation vis-à-vis des enjeux du XXI^e siècle mais aussi par la conception centralisatrice de notre Métropole. En effet, les nouvelles économies naissent plus souvent de l'initiative citoyenne ou associative dans les territoires. Les collectivités reprennent ensuite parfois ces politiques quand, expérimentées à petite échelle, elles ont donné satisfaction et qu'elles permettent d'imaginer et de construire de nouvelles politiques publiques.

C'est ainsi que le GRAM est intervenu ici même en séance en 2014, à l'occasion du premier appel à projets de l'Etat en matière de lutte contre le gaspillage et la limitation des déchets. Nous vous disions : "Nous souhaitons que notre Métropole s'inscrive dans ce premier appel à projets de l'Etat et qu'elle s'appuie sur les territoires qui sont prêts" et nous en comptons déjà certains dans la Métropole -et d'ailleurs madame Baume a cité ces territoires-. En tant que Maire du premier arrondissement, j'avais également écrit aux Vice-Présidents Thierry Philip et Bruno Charles pour que le premier arrondissement fasse partie des territoires d'expérimentation, avec des propositions d'actions concrètes que j'avais formulées. Mais notre Métropole ne s'était pas engagée alors dans cet appel à projets. Pourtant, si nous l'avions fait à cette époque en faisant confiance aux territoires et à l'expérimentation, nous ne ferions pas qu'amorcer à mi-mandat mais peut-être aurions-nous déjà de réelles politiques publiques à proposer.

Enfin, il ne s'agit pas de claquements de doigts mais de choix politiques et les choix politiques se traduisent par des choix budgétaires ; sinon, ce n'est que de la parole. Alors que penser du budget que vous nous demandez de consacrer ce soir à l'économie circulaire ? 80 000 € ! 80 000 € auxquels s'ajoutent généreusement les 20 000 € de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets.

Tout à l'heure, monsieur le Président, vous m'avez conseillé de prendre ma calculette pour faire le ratio du coût au mètre carré de la Cité de la gastronomie. Je veux bien que vous preniez votre propre calculette à votre tour pour voir combien font 80 000 € divisés par 1,100 million d'habitants et vous aurez ainsi une idée du budget que vous consacrez par habitant de la Métropole à l'économie circulaire et nous aurons une idée de savoir si c'est oui ou non une véritable priorité.

Voilà, voyez, monsieur le Président, je suis parfois d'accord avec vous. Il ne s'agit pas de dire, il faut faire aussi et ce qui est valable dans les économies traditionnelles, ce qui est valable pour le rayonnement est aussi valable pour les économies qui préparent notre avenir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier Emeline Baume pour l'intitulé de cette délibération, pour la délibération aussi bien sûr, plus réaliste que l'appel à projets du Ministère. Car un territoire zéro déchet, c'est un territoire sans vie, tant la vie humaine, à commencer

par la vie biologique, n'existe pas sans déchet ! D'ailleurs, la corrélation étroite entre mortalité infantile et assainissement public dans le monde montre l'impact de la gestion publique des déchets.

Je l'ai déjà dit dans notre Conseil, les déchets ne sont pas un mal. Il faut renverser l'échelle de valeur qui les fait considérer comme de l'ordure, mot négatif par essence, et les considérer au contraire comme une richesse, "un minerai urbain" disent certains. Le déchet, étymologiquement, c'est ce qu'on n'a pas utilisé d'une matière, pas parce que c'est sans valeur mais parce qu'on n'a pas su l'utiliser. Le bon slogan, c'est donc au contraire 100 % de déchets utiles !

Deuxième remarque, sur l'incinération : certes, la plus forte valorisation est d'abord de réduire le déchet à la source. C'est pourquoi les coûts de gestion des déchets doivent être financés par ceux qui les produisent, qui ont alors objectivement intérêt à les réduire. Ensuite, il faut favoriser la réutilisation, donc la réparation, puis la réutilisation des composants, la valorisation matière qui transforme par exemple des bouteilles de plastique en pulls. Mais l'incinération est aussi une valorisation et nous connaissons tous son importance pour assurer une réponse non carbonée et à très faible niveau de pollution pour le chauffage urbain. Donc oui à la formule "zéro gaspillage, 100 % de déchets utiles" !

Mais cette délibération ne concerne pas que les déchets, même si l'économie de la réutilisation, de la réparation et des filières de valorisation reste un défi à relever. Je rappelle que nous ne sommes pas arrivés à mettre en place une filière de valorisation des plastiques souples et pots de yaourt, malgré une expérience de deux ans à Villeurbanne.

Nous soutenons le développement d'une économie circulaire mais il y a plusieurs échelles de cercles dans cette économie : le très local, que permet par exemple le compostage de quartier ou l'atelier de réparation solidaire, le métropolitain mais aussi le plus global, avec ce qu'aurait permis par exemple le projet de Solvay de recyclage des terres rares dans les ampoules. Les anciens de la Vallée de la chimie décrivent une économie qui ne cesse de faire circuler les matières d'une activité à une autre ; j'ai même entendu un chimiste parler d'une industrie incestueuse pour évoquer les échanges croisés multiples entre entreprises.

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur le discours sur l'économie circulaire qui nous est présenté. Il faudrait sortir du modèle linéaire "produire, consommer, jeter", considéré comme un symbole du capitalisme alors que l'économie circulaire serait le symbole moderne d'une économie nouvelle.

Permettez-moi un peu d'histoire : en 105, le chinois Tsai Lun invente le principe de fabrication de papier à partir de vieux chiffons de lin. En 1031, le Japon commence la réutilisation des déchets de papier. La première usine de fabrication de papier recyclé ouvre en 1690 aux USA naissants. J'avais évoqué en janvier le recyclage, sujet à la mode au XIX^e dans l'Angleterre victorienne de l'accumulation primitive. Et c'est le Préfet Eugène Poubelle, dont le décret de 1883 a rendu son nom célèbre, qui prévoyait -tout le monde l'a oublié- trois boîtes obligatoires : une pour les matières putrescibles, une pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence et les coquilles d'huîtres -ce devait être très parisien- car c'est ce qui permettait le recyclage.

En fait, si le capitalisme fait bien, dans un premier temps, des profits sur la consommation -c'est la marge commerciale- et sur la production -c'est le surtravail de Marx-, il ne nous avait pas attendus pour en faire aussi sur les déchets, tant il a toujours scruté toute ressource potentielle de profit. D'abord, en cherchant à augmenter les rendements physiques, donc réduire les pertes de matières. Un industriel de l'agroalimentaire est obnubilé par la valorisation matière ; dans une fromagerie industrielle, tout ce que contient le lait a été transformé, jusqu'à la récupération du nettoyage des machines, pour ne rejeter que de l'eau légèrement verdie. Dans ce cas, on est à 0 % de déchets. Ensuite, en cherchant aussi à valoriser les déchets quand le volume paraît justifier l'investissement pour les récupérer ; c'est ce que font depuis très longtemps les aciéries, par exemple, qui récupèrent des métaux dans la collecte de déchets métalliques et en font leur cuisine.

Bref, pour le système dominant, vive l'économie circulaire quand elle permet du profit ! C'est pourquoi, si nous partageons l'objectif d'expérimentations, nous serons attentifs à leur nature. Ce qui nous intéresse, c'est la meilleure utilisation globale des ressources, des matières et, pour cela, une réflexion sur cette écologie industrielle, qui est un oxymore pour certains et, pour nous, un renouvellement dans la planification des flux de biens et de services est nécessaire.

Nous attendons toujours des études sur la Vallée de la chimie, la réflexion d'ensemble sur les productions futures et leurs interactions ; il devait y avoir une analyse en 2017.

Les expériences devront prendre en compte les réalités sociales et notamment les inégalités, l'impact de la pauvreté et de la précarité sur les modes de consommation et d'accès aux services. On dit, par exemple, que le gaspillage alimentaire permettrait d'économiser 300 € par famille, sans faire de différence entre la consommation d'un foyer au RSA et d'un foyer qui dépasse dix SMIC de revenus ; on ne sait pas exactement où l'on est. De même, les études sur la tarification incitative et la redevance spéciale devront se faire en pour et en contre, identifiant les risques, les mésusages générés, les inégalités, les incivilités et leur contrôle.

M. LE PRESIDENT : Karl Marx a beaucoup écrit ; si vous faites tous les tomes, nous y sommes encore demain.

M. le Conseiller MILLET : Non, non... Enfin, nous demandons qu'une territorialisation des actions soit prise en compte et que les Communes puissent proposer des projets.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous inviterai un jour à rencontrer mon ami le Maire de Leipzig et il vous parlera du choc qu'a été la confrontation entre la production telle qu'elle était en Allemagne de l'est avant la chute du mur et la production occidentale. Cela a été un choc profond et il vous expliquera comment Leipzig, tout d'un coup, a été sinistré et comment aujourd'hui ils sont repartis de l'avant. Cela vous permettra peut-être de revisiter Karl Marx avec les temps contemporains.

Je passe la parole au groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, récemment, j'évoquais l'économie circulaire à quelqu'un qui découvrait le terme et me demandait de l'expliquer. A la suite de mes explications, sa réaction fut de me dire : "Ah oui, c'est ce qu'on pourrait appeler le bon sens populaire".

Sauf qu'on l'a beaucoup perdu, ce bon sens populaire, dès les Trente glorieuses, par besoin de profit, de consommation, de nouveauté. Aucun souci de l'économie de la ressource, de l'énergie consommée, il fallait consommer et jeter toujours plus. Exit les consignes de bouteilles en verre, la récup, les services après-vente qui réparent, la consommation d'eau du robinet.

Réduire la production d'ordures ménagères et assimilés est devenu, au fil de la croissance exponentielle des déchets et des coûts de traitement, un souci aujourd'hui constant. Nous espérons tous que le prochain PLPDMA (plan local de prévention des déchets et assimilés) nous permettra d'aller bien au-delà des 7 % réalisés dans le précédent plan en six ans, entre 2009 et 2015 : 10 % nous dit-on dans le rapport. Mais plus serait mieux et pourquoi pas atteignable.

Nous sommes très heureux de notre labellisation "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage" qui semble un idéal et qui s'accompagne de financements. Il concerne non seulement les ménages cette fois mais aussi les entreprises et les administrations avec un objectif, celui de la réduction des déchets.

C'est sans doute un modèle global de société qu'il nous faut revoir dans un monde où l'on existe par ce que l'on a et non pas par ce que l'on est. Avoir, dans tous les domaines, de l'alimentation aux produits de petite électronique en passant par le vêtement, c'est être présent au monde dans notre époque.

Aujourd'hui, un retour à la raison s'avère nécessaire. Apprenons à nos enfants à vivre sainement, apprenons leur une consommation responsable. Les associations citées au plan d'éducation au développement durable -le rapport vient tout de suite après- nous seront fort précieuses dans cette transition. L'achat raisonné, le suremballage évité, le vrac, le partage d'usages, le réemploi, la réparation, le compostage des déchets fermentescibles voire leur méthanisation, la valorisation matière par le recyclage, la valorisation énergétique sont des passages obligés. La tarification incitative nous y contraindra sans nul doute et aura cette vertu de contraindre les usagers sans scrupules.

Quant à nous, Communes, il importe que dans nos marchés publics cette responsabilité soit assumée, avec analyse complète du cycle de vie de nos achats, la consommation d'énergie et de matière pour les produire et les détruire, leur obsolescence programmée. La redevance spéciale finira peut-être par résoudre nos problèmes d'élimination des déchets produits par divers acteurs autres que les ménages, et notamment les nôtres.

Des initiatives sont citées dans ce rapport, des secteurs d'activités mais ce qui importe par-dessus tout pour un bon fonctionnement de l'économie circulaire, c'est la notion de filière, de l'amont à l'aval. Rien ne sert d'œuvrer à un bout de la chaîne si le reste ne suit pas. De la production d'un bien à son élimination, il nous faut construire des filières, au risque de ne pas être crédibles ; rappelons que nous ne recyclons toujours pas les plastiques -cela vient d'être cité- autres que bouteilles et flacons sur la Métropole, malgré l'expérimentation villeurbannaise il y a quelques années de cela.

Les acteurs sont majeurs dans cette problématique. L'économie circulaire doit faire se rencontrer volonté politique, stratégies de territoires, entreprises motivées et initiatives citoyennes. Nombre d'entreprises innovantes se sont engagées dans une démarche d'écoconception. Les grands groupes industriels du déchet s'intéressent fortement à l'économie circulaire mais il importe aussi de créer les conditions de naissance et surtout de pérennisation des jeunes entreprises, souvent issues du modèle de l'économie sociale et solidaire ; la question des locaux ou des surfaces est une question majeure pour l'implantation de telles structures.

Une opération comme Territoire zéro chômeur de longue durée à Villeurbanne-Saint Jean s'appuie sur de telles entreprises. A l'avenir, optimiser les flux d'énergie et de matière nous conduira sans doute à repenser l'organisation territoriale. L'économie collaborative, le développement de l'activité de services seront amenés à modifier les bâtiments comme les projets urbains.

Je voudrais souligner qu'il est aussi de notre devoir de transmettre : nombreux sont les pays dans le monde où la mise en décharge, toujours plus vaste, toujours plus polluante, reste le principal mode de traitement des déchets, quel que soit le producteur d'ailleurs.

Les Nations Unies évoquent, dans un récent rapport sur les ressources, la nécessité d'une division par cinq de la consommation de matières premières dans les pays développés d'ici 2050 parce qu'il nous faut diminuer fortement notre consommation de matières premières mais aussi la partager avec un plus grand nombre. L'économie circulaire nous propose une gestion sobre de ces ressources tout en nous offrant un développement d'emplois difficilement délocalisables, des réductions de coûts pour les entreprises, une réduction des impacts environnementaux qui participe de la lutte contre le changement climatique. Il s'agit pour nous d'opérer une mutation profonde de nos organisations et de nos modes de vie.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président et chers collègues, d'abord merci à madame Emeline Baume pour le travail réalisé et son engagement sur le sujet. Madame Emeline Baume l'a dit, l'économie circulaire fait partie de notre programme de développement économique.

C'est d'abord une opportunité pour notre territoire, pour nos Communes. C'est en même temps un outil de développement et un outil de proximité. C'est un outil qui répond aux préoccupations des habitants et en même temps aux préoccupations des entreprises, qui n'oppose pas la proximité pour les habitants, l'attractivité des territoires et la productivité des entreprises.

Au contraire, le travail qui nous reste à mener aujourd'hui c'est la mise en réseau et la création de synergies et le croisement des expertises sur ces sujets-là. Les initiatives, elles sont riches, elles sont nombreuses, elles n'ont pas toutes été détaillées aujourd'hui dans nos interventions mais il convient peut-être de mieux partager les expériences et davantage de structurer les filières de réduction, de réparation, de emploi et de recyclage. Et le groupe GRAM a raison quand il dit que 80 000 ou 100 000 € ne sont pas suffisants à cette mutation.

Par contre, le groupe GRAM a tort quand il ne lie l'engagement de la Métropole qu'à travers cette délibération. L'engagement de la Métropole est bien plus important en budget que ces 80 000 €. Il l'est à travers son soutien aux filières, il l'est à travers son soutien aux pôles de compétitivité, il l'est à travers son soutien aux projets de R&D, il l'est à travers son soutien aux plateformes de recherche et de développement, il l'est à travers la plateforme de l'innovation prochainement à l'INSA. Il l'est aussi quand on parle de l'appel des 30 dans la Vallée de la chimie, cette capacité à accueillir de nouvelles entreprises qui vont elles aussi travailler sur cette économie circulaire avec ces principes d'économie circulaire. Il l'est aussi dans le soutien des structures de l'économie sociale et solidaire qui, pour certaines d'entre elles, testent au quotidien des innovations en matière d'économie circulaire. Et c'est cet ensemble de soutiens qui fera de cette filière une filière à part entière.

Avis favorable du groupe Socialistes et apparentés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix;

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2017-1909 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1909. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération pour l'attribution de subventions aux multiples partenaires contribue à la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable de la Métropole. Cette année, le montant total des subventions proposées est de 682 850 € pour des actions d'éducation, de sensibilisation dans des domaines très variés de l'énergie, de l'eau, du tri des déchets, de l'air, des risques de l'environnement sonore, de la mobilité, des milieux naturels, de l'alimentation, du commerce équitable ou encore de la santé. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président, je reprends la parole pour cette délibération.

Tout au long de nos Conseils, nous votons une série de mesures qui concernent directement l'organisation de notre territoire. Que l'on décide de PDIE (plan de déplacements inter-entreprises), de déclassement d'autoroute, de nature en milieu urbain, de restauration scolaire, de risques technologiques, de réduction de déchets ou de compostage, partout l'habitant est en prise directe avec l'action envisagée et la sensibilisation des publics au sujet est majeure. Que seraient ces mesures sans un accompagnement qui permet non seulement de savoir mais aussi d'agir ?

L'éducation au développement durable constitue bien souvent cet accompagnement et elle joue, à ce titre, un rôle majeur dans la réussite de nos projets de vie sur le territoire de notre Métropole, là où l'habitant joue un rôle moteur. Il y a, à mon sens, trois types d'actions auprès des publics :

- le premier est la sensibilisation, qui joue sur l'affect et fait que seules des impressions fortes intéresseront à un sujet ; et il s'agit bien trop souvent d'un événement dramatique, comme en son temps la crise de la vache folle. Il peut s'agir aussi d'une approche sensible de type expression artistique qui éveille à une question ;
- le deuxième, c'est l'information. C'est seulement après avoir été sensibilisé et en conséquence que le public cherchera et percevra l'information, apportée parfois de manière régulière mais sans plus d'écho jusqu'alors ;
- le troisième, c'est l'éducation qui a pour visée un changement de comportement des sujets, bien au-delà de la prise de conscience et de l'information rationnelle.

Et cette éducation, il ne faut pas penser qu'elle est réservée à l'Education nationale et qu'elle ne s'adresse qu'aux enfants. Ne nous contentons pas de l'idée que les enfants se feront vecteurs du changement auprès de leur famille et qu'il suffit de s'adresser à eux. Leurs parents y ont droit aussi ; ils sont en charge de l'éducation de leurs enfants. Et n'oublions pas non plus les seniors ; très actifs aujourd'hui, ils sont souvent en demande sur ces sujets. Ayons de la considération pour un public adulte qui se trouve confronté à des positions à prendre dans le cadre de l'exercice d'une démocratie participative sans en avoir toujours les moyens.

682 850 € sont consacrés à ce plan d'éducation au développement durable, à la compréhension des enjeux de notre agglomération. Pas moins de 35 associations œuvreront dans des domaines bien différents, créant ainsi des dynamiques locales -et je me réjouis que 23 % du budget aille vers des quartiers en politique de la ville- ou des démarches globales d'établissements, comme les centres sociaux ou les écoles et collèges -12 % du budget leur sont d'ailleurs consacrés et c'est bien-. Ces associations qui ont pignon sur rue et qui travaillent depuis de nombreuses années, pour certaines, avec la Métropole ont choisi de consacrer une part ou la totalité de leur activité à l'éducation à l'environnement, développant ainsi un métier pour l'apprentissage de savoirs, l'esprit critique, l'observation et l'expression citoyenne.

Il se trouve que Villeurbanne est la première Commune consommatrice de ce budget dans la Métropole. Nous allons bien au-delà avec nos propres financements et parfois des postes déployés, comme pour la nature en ville, parce que la démarche nous semble essentielle à la réussite des politiques publiques.

Ce plan me semble majeur pour l'ensemble des politiques conduites par la Métropole en faveur de l'environnement, de la citoyenneté, en faveur du bon usage et de la bonne compréhension des solutions nouvelles qui sont proposées aux habitants, grands ou petits, des changements de vue et de comportement nécessaires à notre organisation sociale. Ce sont ces petits pas de nos concitoyens et de nous-mêmes, élus, qui rendront nos villes vivables.

L'éducation vers un développement durable est indissociable de l'action de nos Villes et de la Métropole pour une ville plus durable et plus humaine et l'on ne peut que saluer ce plan ambitieux, exemplaire au regard de l'action d'autres collectivités.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Je laisse la parole à monsieur Damien Berthilier qui voulait s'exprimer sur les collèges.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Berthilier.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. On a très bien coordonné notre intervention à deux voix, comme vous pouvez le voir.

Simplement pour ajouter que, dans le cadre du plan environnement et développement durable (PEDD), l'éducation aux médias a toute sa part et la délégation éducation abonde avec celle du développement durable pour permettre de travailler sur l'action prioritaire qui est celle de l'éducation aux médias. Nous finançons notamment l'intervention de Fréquence écoles, avec notamment un événement très important que je voulais souligner auprès de notre assemblée, qui se tiendra aux Subsistances les 13 et 14 mai prochains ; une après-midi précédera, destinée aux collégiens.

L'éducation aux médias est extrêmement importante dans le monde dans lequel nous vivons : maîtriser le numérique, savoir exploiter les potentialités des métadonnées -ça fera plaisir à monsieur Millet de ne pas employer "big data"-, c'est un enjeu pour permettre justement que les jeunes maîtrisent tous les potentiels mais en même temps connaissent les risques liés au numérique et aux médias.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, au-delà du fait que je n'ai pas compris le rapport entre ce qu'a dit monsieur Berthilier sur l'éducation numérique et le dossier qui nous est présenté, sachant que ce qui nous a été présenté c'était les actions sur le développement durable et l'environnement, l'éducation n'est pas une compétence métropolitaine, certes, mais on peut y travailler.

La sensibilisation à l'environnement est parfois suspecte par la réalité des effets réels de l'action des acteurs associatifs que nous finançons, difficiles à quantifier, nous l'avons déjà dit.

Ce qui nous interpelle sur ce rapport, c'est la sélection des domaines environnementaux financés principalement sur les associations. Nul doute en effet que, pour notre agglomération, la première des thématiques, la seule d'ailleurs où nous ne respectons pas nos obligations réglementaires, est celle de la qualité de l'air.

De plus, contrairement aux thématiques comme la qualité de l'air, la pollution des sols, la gestion des déchets, certes dans une moindre mesure, les autres thèmes ne demandent pas de modification importante de comportement ; c'est bien la qualité de l'air où seule la modification de comportement peut jouer réellement sur l'amélioration des niveaux. Donc c'est sur ce thème que devrait porter principalement notre financement et quand on a eu la présentation en commission, seuls 4 % de notre financement touchent cette thématique. Donc, pour nous, c'est un manque de discernement des priorités et cela entraîne notre abstention sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous savez que, sur la qualité de l'air, il y a d'autres possibilités : essayer de faire que les grandes infrastructures passent en dehors de l'agglomération, qu'il n'y ait pas effectivement de pollution par des murs de poids-lourds sur la rocade est, etc., qu'il n'y ait pas d'arrivée d'autoroute au sein de l'agglomération sans qu'ait été prévu leur débouché. Voilà, cela aussi fait partie du plan Oxygène.

Monsieur Bruno Charles, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CHARLES : Merci, Président. Cela mérite tout de même quelques compliments.

Tout d'abord pour dire qu'effectivement -comme Damien Berthilier le disait- dans le rapport, il y a un soutien à l'éducation critique aux médias et notamment à la publicité. C'est un élément indispensable pour que nos enfants ne soient pas assaillis de besoins artificiels et sachent prendre du recul par rapport à tout ce qu'ils trouvent sur les écrans, que ce soit Internet ou que ce soit la télévision. Donc c'est une collaboration entre la direction de l'éducation, entre la délégation de Damien Berthilier et la mienne. Je vous invite à aller à "Super Demain" et je suis persuadé que vous changerez d'avis.

Précisément sur la pollution de l'air, plusieurs observations : d'abord, ce sont les associations, les Communes et les groupes d'adultes et les centres sociaux qui font les propositions, ce n'est pas nous ; nous recueillons les propositions et nous regardons si elles s'inscrivent dans nos projets. Libre à votre Commune, libre à vous de faire des propositions dans votre Commune sur ce sujet-là, vous serez bienvenu.

La deuxième observation c'est que cette délibération ne comprend ni les aides aux ateliers de réparation de vélos, ni les pédibus, ni les actions comprises dans le plan Oxygène. Donc vous voyez, vous pouvez le regretter

et je suis d'accord avec vous, on pourrait en faire plus ; je suis plutôt ravi que le groupe des Républicains en réclame plus mais l'essentiel de ce que vous réclamez est dans des délibérations séparées.

La dernière observation que je ferai c'est que nous maintenons un tissu associatif très diversifié, vivant et nous avons le souci que, premièrement, cela aille dans tous les quartiers -cela a été dit- qu'il y ait une plus grande proportion de financement dans les quartiers en politique de la ville que ce que cela représente en termes de proportion de population et, deuxièmement, de modifier, d'avoir des associations vivantes et qui tournent un peu ; nous renouvelons, à chaque fois nous accueillons de nouvelles associations.

Je connais votre engagement donc je n'en doute pas mais, sur le rôle des associations, sur le rôle des projets, j'aimerais que vous portiez ce sujet de plus d'actions et plus de partenariat à vos collègues du Conseil régional. Ce serait plus cohérent dans la position de votre groupe d'en réclamer plus ici et de casser les partenariats avec les associations à la Région.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-1910 - proximité, environnement et agriculture - Actions 2017 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel sur le territoire de la Métropole - Attribution de subventions à : LPO du Rhône, FRAPNA du Rhône, Arthropologia, Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, CEN Rhône-Alpes, CDRP et CBNMC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1910. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur l'attribution de subvention, dans le cadre de la politique de préservation et valorisation des milieux naturels et des espèces pour 2017, à destination de la Ligue de protection des oiseaux, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, Arthropologia, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, du Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, du Conservatoire botanique national du Massif central et du Comité départemental de randonnées pédestres du Rhône. Cette délibération a reçu un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Boudot.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. La valorisation des espaces naturels des communes du Grand Lyon est un sujet majeur. On oublie trop souvent que la Métropole ne se résume pas à ses villes et ses zones urbaines.

Pourtant, l'action de la collectivité en la matière me semble pour le moins déséquilibrée : il suffit de parcourir les montants des subventions de ce rapport -et aussi du précédent d'ailleurs, qui était consacré au plan d'éducation au développement durable- pour juger de l'orientation qui est la vôtre dans un partage, une préservation de la nature qui doit pourtant se garder de toute approche idéologique. Ainsi, comme autrefois à la Région -plus maintenant- et ailleurs en France, vous faites encore la part belle aux associations écologistes, délaissant d'autres acteurs de la préservation des espaces naturels, notamment les chasseurs, notamment les pêcheurs, qui ont comme toujours droit à la portion congrue de vos subventions publiques.

Un rééquilibrage est aujourd'hui indispensable tant votre population a besoin, par exemple, de l'action des chasseurs : partout, sur le territoire du Grand Lyon, du val de Saône, les collisions avec la faune sauvage (chevreuils, sangliers) sont en sévère augmentation, avec toutes les conséquences dramatiques que l'on connaît sur les automobilistes, les motards. N'oublions pas notre proximité avec les étangs et les bois de la Dombes.

La nature se partage, elle se partage entre tous les utilisateurs. Le tout protectionnisme des associations écologistes que vous subventionnez grassement -la FRAPNA, je le rappelle, va sur les deux dossiers prendre encore 100 000 € d'argent public aujourd'hui- aboutit parfois -pas toujours mais parfois- à des catastrophes économiques. On le voit par exemple pour le cormoran qui a déstabilisé des pans entiers de l'économie rurale dans le val de Saône-Dombes, avec des répercussions graves sur la qualité des biotopes. On le voit aussi sur le loup -mais c'est un petit peu plus loin de chez nous-, aujourd'hui très présent en France et dans notre région et qui remet en cause le pastoralisme de montagne et l'installation des jeunes agriculteurs.

Oui, il faut aider massivement aussi les fédérations de chasse et de pêche. Je rappelle, à cet égard, que ce sont les chasseurs qui indemnisent chaque année les centaines d'agriculteurs victimes des dégâts de cultures causés par les sangliers notamment.

Il suffirait qu'opposé au fort enchérissement des cartes de chasse, un chasseur sur trois de la Métropole refuse de chasser l'année prochaine pour voir exploser le nombre de collisions mortelles sur les routes, de voir se dégrader le milieu naturel et la tenue des haies et des chemins forestiers pour toutes les communes.

Alors, je sais qu'il ne faut pas opposer les uns aux autres, c'est vrai, mais l'ensemble de votre exécutif, monsieur le Président, doit comprendre que la préservation des milieux naturels ne peut se faire qu'avec tous les acteurs de la nature, pour la beauté de nos paysages, la diversité des milieux et la sécurité de nos compatriotes.

Je m'abstiendrai donc sur ce rapport qui fait la part trop belle aux associations écologistes et qui prive d'autres acteurs de la nature des moyens dont ils ont gravement besoin.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DAVID : Monsieur le Président, mes chers collègues, avant tout, nous tenons à saluer l'initiative de rassembler dans cette délibération des associations qui, aussi diverses soient-elles, jouent un rôle, selon leurs compétences, en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ces associations participent à un projet commun : mieux connaître, faire connaître et ainsi préserver la biodiversité, richesse de notre territoire que l'on méconnaît trop souvent et qui ne se limite pas à un espace urbain uniforme.

Cependant, je tiens à le souligner, les subventions accordées constituent un partenariat avec les acteurs qui reçoivent ces subventions et contribuent ainsi aux politiques publiques développées par la Métropole. C'est pourquoi nous avons déjà sollicité l'année dernière en commission un compte-rendu détaillé des actions réalisées grâce aux subventions versées. Ces subventions -et j'insiste- doivent contribuer à développer des projets et ne pas être considérées comme une aide au fonctionnement de ces associations.

Ce bilan ne nous a jamais été fourni et, cette année encore, ne figurait pas lors de la présentation du dossier. Nous avons besoin d'un bilan quantitatif et qualitatif des opérations réalisées. Sur le principe, nous pouvons difficilement soutenir des associations qui ne rendent pas de comptes quant à la réalité de leurs actions sur le terrain.

Aussi, en son absence l'année prochaine, nous reverrons notre position et notre vote si aucun changement de méthode n'est observé car nous ne souhaitons pas que ces subventions de projets ne deviennent des subventions de fonctionnement.

Notre groupe votera cette délibération avec cet avertissement.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ; M. Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) s'étant abstenus et M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2017-1911 - proximité, environnement et agriculture - Programme d'actions en faveur de la gestion du végétal spontané pour le passage au zéro phyto - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1911. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, depuis le 1^{er} janvier 2017, il y a une interdiction d'usage de phytosanitaires dans vos communes. Vous êtes bien placés, messieurs, mesdames les Maires, pour le savoir avec vos espaces verts et la collectivité Métropole est concernée au titre de sa voirie aussi.

Il vous est proposé cet après-midi de voter le programme d'actions qui vise à coordonner des actions avec les collègues des communes et arrondissements mais aussi informer largement -puisque là, on est dans le thème "accompagnement au changement de comportements"- les habitants à changer de regard sur le fait de voir du végétal pousser c'est pour cette raison que cela s'appelle "végétal spontané"- dans nos rues et nos allées et donner donc un rôle différent ou complémentaire aux agents de la Métropole qui sont sur l'espace public et qui, de fait, vont faire encore plus et mieux de pédagogie.

Ce programme nous invite aussi à autoriser monsieur le Président à aller chercher tous les fonds nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse puisque, pour terminer, vous n'êtes pas sans savoir que ces questions d'herbicides et pesticides concernent -comme l'a dit monsieur Quiniou tout à l'heure- les questions de pollution de l'air car, quand des agriculteurs classiques ou même en raisonné pulvérisent à l'extérieur de notre territoire, c'est bien ici que nous en voyons les effets. Par ailleurs, ils se mettent en danger, il y a aussi un danger sanitaire. Enfin, on peut les retrouver dans l'eau de nos ruisseaux, rivières et nos eaux pluviales qui alimentent certains jardins partagés de notre territoire.

Je nous invite à voter favorablement pour cette délibération en faveur de notre santé et de notre environnement.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, je vais faire une version courte pour me rattraper.

Nous partageons l'idée qu'il est possible aujourd'hui d'organiser des espaces publics dans lesquels le végétal spontané pourrait avoir sa place. D'ailleurs, il nous semble que nos habitants aujourd'hui ne sont plus dans une réclamation toujours sur les herbes qui poussent sur les trottoirs et qu'il y a au contraire une demande d'avoir un autre rapport à la place de la nature en ville. Mais tout cela a une condition essentielle et qui n'est pas sans conséquence budgétaire : il ne s'agit évidemment pas de délaissier certains espaces publics en les laissant retourner à la nature et en réduisant alors les moyens de l'action publique.

Au contraire, pour que le végétal spontané ne soit pas une gêne mais une valeur ajoutée dans la zone urbaine, il ne doit pas être un abandon. Il faut de véritables plans de gestion qui disent qu'à tel endroit, on veut éviter l'apparition de végétal spontané et donc qu'on va renforcer la qualité de l'espace public et notamment du revêtement de sol et qu'à tel autre endroit, on va favoriser le végétal spontané, par exemple en laissant une bande de terre contre un mur pour lui redonner un caractère plus naturel. Il sera alors essentiel de suivre cette bande de végétal spontané, d'abord pour ne pas laisser s'installer de plantes allergisantes -on pense bien sûr à l'ambrosie- mais aussi pour en gérer l'impact sur l'espace, en faire donc une fauche raisonnée mais aussi en évaluer la qualité et l'intérêt et adapter ainsi le plan de gestion, qui peut conduire par exemple à intervenir sur ce spontané en l'enrichissant, comme on le fait de prairies fleuries.

Autrement dit, cette politique de végétal spontané ne peut accompagner une réduction des moyens, notamment de l'entretien de la voirie, que ce soit pour la gestion de l'espace ou pour l'entretien des revêtements. Or, les moyens accordés à la qualité des espaces entourant les voiries restent insuffisants ; de nombreux trottoirs et cheminements de la Métropole sont très dégradés et, malheureusement, n'ont pas tous la qualité remarquable des berges du Rhône. Il faudra donc évaluer l'impact budgétaire des plans de gestion du végétal spontané, notamment sur la voirie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à ce sujet. La Métropole va désormais appliquer les nouvelles règles sur l'interdiction des produits phytosanitaires, en particulier pour l'entretien du domaine public et des végétaux spontanés.

Rappelons tout d'abord que la France a une position singulière et très forte sur le sujet par rapport à ses voisins. Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé de nos concitoyens et cette décision va y concourir. C'est d'autant plus intéressant que le zéro phyto permet d'obtenir des financements de la part de l'Agence de l'eau.

Certaines collectivités ont déjà entrepris des démarches volontaristes en la matière. Ainsi, pour sa part, Saint Fons est engagée sur ce sujet depuis 2009, avec des résultats plutôt positifs. Ceci conduit bien sûr à de nouvelles pratiques de la part des services. Ceci amène à communiquer sur ce changement de méthode auprès de la population.

A l'occasion de cette délibération, je tiens néanmoins à rappeler l'importance de la qualité de l'entretien des espaces. Au nom de l'ensemble des collègues du groupe Synergies-Avenir, de tous les Maires ici présents, je crois pouvoir dire que si nos concitoyens sont bien sûr prêts à comprendre toutes les décisions dont le but est la protection de leur santé, il est essentiel que la qualité d'entretien demeure. Certes, nous le savons, le zéro phyto implique une vision différente du végétal, des méthodes et des résultats différents mais ceci devra être correctement accompagné car, au premier niveau de réaction, ce sont les Maires qui au quotidien devront expliquer le changement.

Nous souhaitons donc vivement que la qualité demeure un souci constant sur l'ensemble du territoire métropolitain mais je sais que les services métropolitains sont sensibilisés à ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2017-1912 - proximité, environnement et agriculture - Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Échets, Vallons de Serres et des Planches, Vallon de l'Yzeron, Plateau des Hautes Barolles, Plateau de Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2017 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1912. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le projet qui est soumis à votre vote concerne les conventions de délégation de gestion avec les Communes concernant les projets nature des Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Echets, Vallon des Serres et des Planches, Vallon de l'Yzeron, Plateau des Hautes Barolles, Plateau de Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval espaces naturels sensibles, pour un montant total de 700 000 €. Avis favorable de la commission.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, pour demander que ces conventions pour nos espaces nature intègrent un rapport annuel qui permette de valoriser la dépense publique et son résultat en termes d'aménagement de l'espace, de sensibilisation et d'éducation, de participation.

Quand l'espace nature des Grandes Terres, entre Feyzin, Corbas et Vénissieux, était géré par un syndicat intercommunal, nous avons chaque année un bilan détaillé qui permettait d'expliquer et de valoriser le travail réalisé et il nous fait défaut aujourd'hui ; c'est celui qui nous apprenait que l'espace des grandes terres, en dix ans, était passé de trois espèces d'oiseaux nicheuses à 41, ce qui valorisait fortement le travail réalisé et nous en avons besoin aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Donc, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-1913 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact mise à jour - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1914 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Approbation du dossier de réalisation, de l'avenant n° 1 au traité de concession et de la convention de participation d'équilibre de la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1915 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Approbation du programme des équipements publics définitif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1913 à 2017-1915. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, donc il s'agit de trois délibérations ayant trait à la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest.

Pour ce faire et avant de rentrer dans une présentation synthétique des trois délibérations, nous avons prévu un Powerpoint qui va nous permettre de refaire un bilan de cette opération et de la représenter à l'ensemble des membres du Conseil de la Métropole.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 87-)

Alors, vous le savez tous, ce projet de la Part-Dieu comprend trois enjeux principaux :

- le premier enjeu est, bien évidemment, de repenser les mobilités à l'échelle du quartier de la Part-Dieu mais aussi, bien plus largement, à l'échelle de notre agglomération car, au travers de ce projet, il s'agit de réaménager la gare et cette gare est essentielle à l'irrigation, je dirais, de notre Métropole, et notamment de son cœur.

Donc, la gare de la Part-Dieu, c'est aujourd'hui 125 000 personnes qui transitent en gare tous les jours et, au travers de ce projet, c'est de faire en sorte que l'ensemble des mobilités soient prises en compte à l'échelle de 2030, avec un objectif de voyageurs qui serait de l'ordre de 200 000 voyageurs. Donc, cela passe notamment par la réalisation d'une voie ferrée supplémentaire, la voie L et puis, de faire en sorte que l'espace central de la gare et nous le verrons tout à l'heure au travers de certaines projections, soit "dégagé" de tout ce qui l'encombre et qui permettra une meilleure circulation des flux à l'échelle de la gare ;

- le deuxième enjeu, c'est de faire de la Part-Dieu, un quartier plus agréable à vivre, alors cela passe, notamment par la réalisation d'un certain nombre de logements supplémentaires : 2 200 à l'échelle du projet, dont 1 600 sur la ZAC en tant que telle. Cela passe aussi par l'augmentation des capacités en matière d'immobilier tertiaire, avec un objectif de 650 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires, par rapport à l'objectif initial qui avait été déterminé en 2010 qui était de l'ordre d'un million de mètres carrés et de faire en sorte qu'au travers de l'augmentation de l'offre en matière tertiaire, on puisse permettre la création d'emplois supplémentaires et qui sont essentiels à la production de richesses dont notre territoire a besoin ;

- enfin, faire aussi de ce quartier un quartier tertiaire de référence en Europe. Cela passe notamment par un travail sur l'offre tertiaire -je l'ai évoqué tout à l'heure aussi- mais en même temps un travail sur la qualité des espaces publics au travers du réaménagement d'un certain nombre d'espaces publics, notamment ceux qui bordent la gare et le centre commercial et ensuite par diffusion sur l'ensemble du quartier.

Alors quelques images et notamment un panorama des opérations pour l'année 2017, avec un certain nombre d'opérations qui sont soit livrées -je pense notamment au 107, rue Servient que nous avons pu inaugurer il y a quelques semaines-, des projets qui sont en travaux -je pense par exemple au Sky 56 sur la partie sud de la Part-Dieu- ou dont les travaux devraient démarrer à l'été comme le Campus Orange, de même que le centre commercial ; nous y reviendrons tout à l'heure un petit peu plus dans le détail.

Donc vous avez sur cette diapositive l'ensemble des projets qui sont en cours, soit à l'étude, soit en travaux, soit livrés depuis le début de cette année et qui montre en tout cas la pertinence de ce projet avec une somme importante de projets en cours.

Je l'expliquais tout à l'heure, nous souhaitons faire de la Part-Dieu un quartier tertiaire de référence. Aujourd'hui, la Part-Dieu, c'est 1,2 million de mètres carrés sur les 177 hectares du projet. C'est surtout un taux de vacance en matière d'immobilier tertiaire qui est très bas ; nous sommes légèrement en dessous de 3 %. Le quartier de la Part-Dieu c'est aussi 56 000 emplois dans 2 500 entreprises et administrations. A terme, nous souhaitons faire en sorte que ce territoire de la Part-Dieu puisse offrir une superficie de 1,6 million de mètres carrés. Nous avons d'ores et déjà entre 300 et 350 000 mètres carrés qui sont livrés ou engagés depuis 2010. Enfin, c'est un rapport coût/investissement qui est exceptionnel pour ce quartier. Eu égard notamment à la très forte desserte en transports en commun, ce quartier d'affaires n'a pas de commune mesure avec d'autres quartiers d'affaires, que

ce soit en France ou en Europe ; si on prend l'exemple de La Défense, La Défense a été construite à l'extérieur de Paris et n'offre pas du tout le même niveau de desserte, tant en transports en commun qu'en desserte ferroviaire.

Enfin, au titre de l'année 2016, ce sont 83 000 mètres carrés de surface de plancher qui ont été placés. Cela représente quasiment 30 % de l'offre placée à l'échelle de la Métropole, avec surtout comme caractéristique des programmes qui ont été entièrement commercialisés avant leur livraison ; je pense, entre autres, au Sky 56 qui est en cours de construction et sera livré en 2018 mais qui est déjà entièrement placé, au Silex 1 qui vient d'ouvrir il y a quelques semaines et qui a été entièrement placé durant sa construction et enfin à un certain nombre de signatures qui confortent le positionnement économique du quartier ; je pense notamment à Orange, à OVH Groupe ou encore à Covéa.

Alors, on pourrait nous dire : "Pourquoi faites-vous cela, pourquoi on développe cette offre tertiaire sur la Part-Dieu ?

On le fait pour répondre à un certain nombre d'entreprises qui souhaitent être localisées à cet endroit-là. Pour avoir inauguré il y a quelques jours l'immeuble Terralta qui est situé directement sur le périmètre de la Part-Dieu, à quelques encablures de la Métropole de Lyon, vous auriez pu voir des entreprises qui sont en forte croissance et qui ont besoin d'un immobilier tertiaire qui s'adapte justement à cette croissance. C'est notamment le cas d'OVH Groupe qui est une société qui intervient dans la gestion du cloud et qui embauche actuellement en France plus de 50 salariés tous les mois et qui a besoin d'un immobilier qui s'adapte à cette croissance.

C'est aussi, au travers de ces projets, une capacité à mettre en œuvre une offre tertiaire qui s'adapte à l'évolution des jeunes générations qui viennent travailler dans ces immeubles. Je pense notamment à tout ce qui touche au numérique et à l'ingénierie, qui est aujourd'hui fortement pourvoyeur d'emplois et qui s'adresse surtout aux générations X, Y, Z et qui adoptent des méthodes de travail différentes de celles que l'on connaît aujourd'hui, avec des méthodes de travail en groupes qui nécessitent une configuration de ces immeubles de bureaux qui prenne en compte l'ensemble de cette demande.

Quelques exemples de réalisations avec des ensembles immobiliers de différentes tailles : cela passe par Le Dolet qui a été construit à proximité de la Métropole, qui a déjà été livré ; un immeuble de 2 200 mètres carrés de bureaux donc un petit ensemble. On passe ensuite au 107 Servient qui est aussi un exemple typique de la reconversion d'un ensemble immobilier construit sur la Part-Dieu dans les années 1970 auquel on a su redonner une nouvelle image, une nouvelle vie et qui s'adapte aux usages actuels. Le Terralta -j'en parlais tout à l'heure-, un ensemble immobilier de 10 500 mètres carrés de bureaux qui permet à un certain nombre d'entreprises de s'adapter à leur croissance importante, notamment dans le domaine du numérique. Un autre exemple avec le Silex 1 qui est terminé et livré, dont les entreprises prennent possession des lieux depuis quelques jours. Enfin, un chantier qui va être lancé d'ici quelques mois, le Campus Orange, sur le secteur sud de la Part-Dieu ; un ensemble immobilier de 25 000 mètres carrés qui accueillera une grande partie des activités d'Orange.

Quelques autres exemples sur des ensembles immobiliers un peu plus conséquents : Incity qui a été livré, Sky 56 qui est en cours de chantier, Silex 2 qui est en projet et enfin le projet To-Lyon, présenté par le Président de la Métropole lors du MIPIM il y a quelques semaines, un ensemble immobilier sera construit à côté de la gare et qui sera aussi intégré à l'évolution de la gare de la Part-Dieu, un ensemble immobilier qui accueillera un hôtel et 66 000 mètres carrés de bureaux qui ont déjà trouvé preneur pour partie avant même que le projet soit lancé ; vous voyez ici, succinctement, les grands chiffres-clés de ce projet.

Au travers de l'offre, un quartier qui soit plus agréable à vivre : ce sont 2 200 logements qui sont programmés sur ce quartier de la Part-Dieu, avec une localisation résidentielle remarquable au travers de quelques projets qui sont programmés ; je pense notamment au Sky Avenue en cours de construction le long de la rue Desaix à proximité de la Métropole ou encore à l'immeuble Bricks le long de l'avenue Lacassagne.

Un quartier plus agréable à vivre, ce sont aussi des espaces publics réaménagés et végétalisés. Vous avez ici une image qui présente l'ambiance future de la place Béraudier au sortir de la gare, face à la bibliothèque municipale de Lyon. Donc une valorisation de cet espace, notamment en agissant très fortement sur la végétalisation mais en offrant aussi de nouveaux services, comme la signalétique piétonne adaptée, la possibilité de bénéficier du wifi ou encore un travail sur l'ambiance lumineuse nocturne.

Ce sont aussi des espaces publics réaménagés et végétalisés. Je pense notamment ici, en lien avec l'aménagement du prolongement de la rue Bouchut, à la création d'un espace végétalisé au sud de la bibliothèque municipale de Lyon, de 2 200 mètres carrés ; vous voyez ici la future ambiance végétale de cet espace avec une plantation d'arbres conséquente.

Au titre de ce quartier plus agréable à vivre, c'est aussi un travail sur le centre commercial qui sera beaucoup plus ouvert sur la ville. Tout le monde aujourd'hui sait que ce centre commercial est une sorte de boîte à chaussures que l'on a retournée sur le quartier de la Part-Dieu, qui est très fermée, très hermétique. L'objectif de cette

réhabilitation du centre commercial est justement d'agir sur la transparence du centre commercial, c'est de faire en sorte qu'à l'extérieur, on puisse voir ce qui se passe dedans et inversement. C'est de transformer aussi la toiture du centre commercial pour faire en sorte que celle-ci devienne un espace public d'agrément pour les usagers du centre commercial et aussi des restaurants et des cinémas qui viendront s'y implanter.

Enfin, c'est un travail sur les socles actifs, avec une offre de commerces et de services renouvelée. On voit ici l'exemple de l'immeuble Silex 1 avec ce concept de socle actif, avec une hauteur sous-plafond de 7 mètres, qui permet de donner une qualité d'usage à ces rez-de-chaussée d'immeubles. Là où antérieurement les flux d'automobiles et de piétons étaient complètement séparés, les piétons se trouvaient sur un système de dalles et les voitures au niveau de l'espace public et donc, au travers de ce projet, nous remettons l'ensemble des flux sur les mêmes niveaux, dans une logique de partage de l'espace public et d'un meilleur agrément des ensembles immobiliers neufs construits.

L'autre grand principe de ce projet de la Part-Dieu est de faire en sorte que l'on puisse accueillir le hub métropolitain. C'est un projet qui se développe avec un certain nombre de partenaires ; vous les voyez ici à l'écran symbolisés par leur logo. Ce partenariat est très fort, notamment avec la SNCF. Une première tranche de travaux va être lancée, qui est la réalisation de la voie L.

Et, vous le voyez à l'écran, au travers de ce projet, on souhaite augmenter les capacités de la gare avec une galerie commerciale qui sera construite parallèlement aux quais et qui permettra l'accueil d'un certain nombre de services dédiés au fonctionnement de la gare ; je pense bien évidemment à l'ensemble de la billetterie mais aussi de la restauration à emporter, la presse, entre autres, qui seront relocalisées dans cette galerie commerciale et qui permettront de libérer la travée centrale de la gare pour améliorer la qualité du transit au travers de la gare. Ceci s'accompagne aussi de la réalisation d'un nouvel accès côté sud, l'accès Pompidou, avec un accès direct aux quais par un principe d'escalators ou d'ascenseurs qui permettront aux usagers d'avoir un nouvel accès à la gare.

Enfin, vous voyez ici la place Béraudier reconfigurée qui accueillera dans son tréfonds un parking automobile de 500 places, une vélo-station de 1 500 places et un parking dédié aux deux-roues motorisés de 300 places, avec une ambiance au niveau du sol qui sera entièrement revue et surtout fortement végétalisée, avec une plantation d'arbres conséquente qui permettra justement de lutter contre les îlots de chaleur urbains que l'on peut constater lorsqu'on a des espaces publics fortement minéralisés.

Cette place Béraudier sera constituée de deux ensembles : un espace au niveau du piéton à l'air libre et un espace souterrain qui accueillera les fonctions de desserte de la gare et aussi toutes les fonctions de connexion de la gare avec notamment l'infrastructure de transports en commun ; je pense bien évidemment au métro. Donc nous aurons deux espaces au niveau de la place Béraudier. Vous voyez ici une image d'ambiance avec cette place souterraine qui sera à l'air libre avec un système d'aération naturelle et une hauteur sous plafond de 7 mètres qui permettra de donner une grande qualité à cette place.

Enfin, cela s'accompagne aussi d'un travail sur le réaménagement de la place de Francfort. Tout le monde connaît aujourd'hui cette place qui n'a pas une grande qualité mais qui permet l'accueil des bus de la gare routière et le parking minute de desserte de la gare. Donc dans le cadre du projet, dès la fin de l'année 2017, nous allons réaménager cette place de Francfort avec un travail conséquent sur sa végétalisation tel que vous pouvez le voir ici à l'écran.

Pour terminer, rapidement l'avancement du projet en quelques dates : 2016 : quelques réalisations qui ont déjà été livrées -je pense notamment à Incity- ; 2017 : Silex 1 ; 2018 : le Sky Avenue, Desaix sud ; puis tout ceci se déroule jusqu'en 2022 avec la réalisation de la gare et la livraison du projet To-Lyon.

Voilà, monsieur le Président, quelques minutes de présentation du projet de la Part-Dieu.

Je voudrais juste indiquer en complément que, ce soir, trois délibérations nous sont soumises et qui correspondent à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, après avoir créé cette ZAC en décembre 2015 :

- la première délibération concerne le bilan d'impact de la ZAC qui a fait l'objet d'un avis du Conseil général de l'environnement et du développement durable, d'un mémoire en réponse qui a été produit et l'ensemble des documents a donc été mis à disposition du public en date du mois de février 2017 ;

- la deuxième délibération porte sur le programme des équipements publics qui définit le contenu des aménagements à mener sur le périmètre de la ZAC, tant en termes d'aménagement d'infrastructures, d'espaces publics, d'infrastructures souterraines, de réseaux structurants et secondaires et, enfin, pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux habitants, la création d'équipements scolaires et d'une crèche ;

- enfin, la dernière délibération concerne le projet de programme global des constructions à édifier dans la ZAC, qui est estimé aujourd'hui à 540 000 mètres carrés de surface de plancher et se décompose en 350 000 mètres carrés de locaux tertiaires, de 85 000 mètres carrés de locaux de services, de commerces ou d'hôtellerie et de 105 000 mètres carrés de logements ; cela prévoit aussi les modalités prévisionnelles de financement.

Donc, pour conclure, personne ne peut nier l'intérêt majeur de ce projet, tant pour la Ville que pour la Métropole. La Part-Dieu, c'est quelque part le cœur du réacteur dans notre agglomération. Il doit devenir un quartier de référence en Europe sur le plan tertiaire. Nous devons le transformer en un quartier plus agréable à vivre et surtout repenser les mobilités, c'est quelque part tout le sens du projet que nous présentons.

Avis favorable de la commission sur les trois délibérations proposées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président et chers collègues, la question du réaménagement du plus gros hub ferroviaire d'Europe doit être abordée de manière moderne et dynamique.

Les élu(e)s du groupe Centre démocrate ainsi que ceux du groupe Socialistes et républicains métropolitains ne peuvent que se réjouir du parti pris sur ce dossier. Cet ambitieux projet, malgré sa complexité, s'efforce de trouver ce point d'équilibre nécessaire à son essor. Il vise à conforter la Part-Dieu comme étant à la fois le plus attractif centre d'affaires, le plus grand centre commercial, le plus grand hub métropolitain de la région, tout en garantissant des espaces publics de qualité plus apaisés, des équipements valorisés, des logements créés. Monsieur Michel Le Faou vient de nous le rappeler.

C'est dans cet équilibre que l'on retrouve la modernité et le dynamisme de cette réorganisation globale du centre névralgique de notre Métropole : assurer son développement d'envergure européenne tout en reconfigurant les espaces pour que soient assurés une mobilité plus efficace et plus durable ainsi qu'un apaisement du secteur pour une meilleure qualité de vie.

L'ambition de ce projet est effectivement d'assurer aux usagers et aux habitants un cadre agréable à vivre, un cadre où enfin sera mis un terme à la suprématie du tout-voiture, où enfin la végétalisation sera intensifiée, où enfin le piéton pourra évoluer sur des espaces qui lui seront entièrement dédiés et adaptés. Cadre de vie agréable en plein cœur de la première agglomération de la région : s'il fut un temps où cette phrase n'était qu'un oxymore, aujourd'hui elle est amenée à devenir un pléonasme et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je refuse de céder au scepticisme des esprits figés ; ces mêmes esprits qui critiquaient avant-hier le réaménagement des berges du Rhône, qui s'inquiétaient hier du réaménagement de la rue Garibaldi et qui critiquent encore aujourd'hui de voir limiter les espaces dédiés aux véhicules particuliers au cœur de notre agglomération. Les flux automobiles sont réorganisés et étudiés dans une logique de réduction.

Pour ceux que cela effaroucherait, cette réduction proportionnelle de la voiture est nécessaire et inévitable. Elle se doit d'être imposée en cœur de ville si nous voulons pouvoir affirmer que notre agglomération est entrée dans le XXI siècle. Mais ce n'est pas pour autant que la voiture a été oubliée : par la création de 500 stationnements en souterrain sous la place Béraudier, le projet répond aux besoins des usagers qui ne peuvent se passer de leur véhicule, couplée à la création de 1 500 places de stationnement dédiées au vélo également en sous-sol, libérant ainsi de nouveaux espaces publics, signe que nous entrons dans l'ère d'une ville durable et adaptée aux nouveaux usages de mobilité comme en témoignent les succès que sont les berges du Rhône et la rue Garibaldi.

Je vous l'accorde, un projet d'une telle ampleur suscite nécessairement des critiques. Certains diront qu'il n'y a pas suffisamment de logements, ou trop de bureaux, ou encore qu'il faudrait moins de tours. Mais toute l'intelligence de ce projet réside là aussi sur l'équilibre entre participer de l'attractivité économique et donc de la création de richesses et d'emplois tout en garantissant au secteur Part-Dieu tous les atouts d'un quartier à vivre. Ce juste dosage est à l'image de ce que nous portons pour notre agglomération.

Je tiens à saluer ici le travail qu'a mené la SPL (société publique locale) dans la mise en œuvre et la diffusion de ce projet de très grande envergure. Les portes de la SPL sont toujours ouvertes aux habitants et aux usagers qui souhaitent s'informer et apporter leurs contributions. Depuis 2012, de nombreuses réunions de concertation ont permis de recueillir les avis de chaque personne intéressée pour affiner la restructuration au plus près des besoins et des attentes. Les recommandations des études d'impact sont bel et bien prises en compte et l'autorité environnementale a clairement précisé dans la dernière que l'ambition du projet est forte sur le plan de la qualité de vie et de l'environnement.

En résumé, ce programme est un grand stop au tout-béton et au tout-voiture mais ce n'est pas plus de voitures ni plus de béton. C'est une juste proportion entre attractivité économique et apaisement des espaces publics, réduction de l'impact écologique des chantiers, végétalisation massive, réduction de la part modale automobile,

développement du réseau ferré, amélioration des équipements publics et plus globalement du cadre de vie. Autant d'enjeux imbriqués au service d'une redynamisation harmonieuse du cœur de notre agglomération qui sera demain un exemple de développement au service de l'humain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention concerne l'ensemble de ces trois dossiers et vous présentera nos différents votes.

Les trois délibérations concernent donc le projet Part-Dieu, en nous proposant l'approbation du bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact, l'avenant n° 1 au contrat de concession avec la SPL Part-Dieu et l'approbation du programme des équipements publics définitifs.

Quelles remarques pouvons-nous porter sur ce projet ?

Je vous propose d'ores et déjà d'évacuer dès à présent les remarques parfois sarcastiques que vous pourriez nous faire :

- oui, notre groupe a compris les enjeux du PEM et la saturation de la gare,
- oui, nous sommes favorables à la rénovation des abords de la gare et la qualité de vie des habitants -mais vous ne m'écoutez pas-,
- oui, nous sommes favorables à réaliser un quartier à vivre,
- oui la remise à niveau des circulations piétonnes et les évolutions en mobilité douce qui en découlent sont de bons objectifs.

Mais le compte n'y est pas :

Nous ne sommes toujours pas convaincus par le plan de circulation et donc inquiets des conséquences de bruit et de qualité d'air qui en découleront, par exemple de la mise à une voie de la rue Pompidou.

Une Métropole équilibrée, c'est une Métropole où les déplacements sont aisés. Où est la vision mobilité de la Part-Dieu ? Où est le schéma global de transports en commun ? Le T4 et la ligne B verront leur capacité augmenter de 30 % mais les liaisons est-ouest ne pourront augmenter avec le C3 que vous avez maintenu en trolley.

Les 2 500 logements supplémentaires que vous envisagez ne rendent pas ce quartier "à vivre" : l'extension de deux groupes scolaires plutôt que la création d'un groupe scolaire sur le quartier. Quid d'ailleurs des collèges, même si les services disent qu'il y a de la place dans le troisième et le septième ? Les besoins en crèche supplémentaire dépassent ce qui est prévu, il n'y a pas de locaux associatifs, culturels ou sportifs qui accompagnent soit les nouveaux salariés de la Part-Dieu, soit les habitants.

Vous jouez habilement de la casquette Métropole puis de celle de la Ville sur ces sujets : monsieur Boyron indique que des locaux peuvent être retenus par la Ville de Lyon dans les programmes immobiliers mais la Ville n'y met aucun budget, comme à Bellecombe, dans les nombreux programmes immobiliers, dont celui des ex-blanchisseries.

Par ailleurs, vous qui en d'autres lieux prônez la transparence et la politique différente, vous n'appliquez pas ici ces beaux principes. Alors on devient suspicieux et c'est la délibération concernant l'avenant n° 1 à la SPL que nous souhaitons pointer.

Le bilan de la ZAC que vous nous proposez est en augmentation de 44 M€, soit presque 10 % en un an et nous ne sommes qu'au début du programme. Sauf erreur de notre part, la majorité de cette somme vient de ce que vous appelez dans la délibération "l'opération immobilière de Vinci Immobilier entreprises".

Plus particulièrement, nous comprenons de la lecture de cette délibération que vous offririez à Vinci la possibilité de construire de gré à gré, via la SPL, le parking sous la place Béraudier. Pour une raison certainement nouvelle, ce beau parking de 500 places prévu sous la place Béraudier semble désormais se situer en partie sous la tour Vinci, la tour To-Lyon -qui n'est plus Two d'ailleurs-, dont les ambitions sont d'ailleurs revues à la baisse. Ce marché qui serait réalisé par Vinci, donc hors appel d'offres, doit certainement s'expliquer pour des raisons techniques. Dans la brillante présentation de Ludovic Boyron toutefois, nul mot sur cette affaire.

Nous vous demandons donc en séance de nous présenter les raisons techniques qui ont conduit à cette décision et le bilan financier précis qui en découle. Qui sera le gestionnaire de cet ouvrage ? Au point où on en est, du coup, vous l'avez peut-être déjà choisi ; sur quels critères ? Y a-t-il des places réservées à des entreprises ? Vinci par exemple, puisqu'il doit forcément y avoir des places pour les hôtels et les commerces. Y a-t-il d'autres places réservées ? On en revient toujours au même : ne pas afficher que les entreprises demandent tout de même un peu de parking ; exemple, le parking des Brotteaux où vous avez transformé un parking public en semi-privé, où les listes d'attente s'allongent pour les habitants résidents alors que les places réservées aux entreprises sont majoritaires.

Monsieur le Président, lors de la séance du 27 juin 2016, vous avez demandé à ce que notre Conseil délègue à la Commission permanente l'approbation de l'ensemble des conventions de participation avec les constructeurs intervenant dans le périmètre de la ZAC Part-Dieu ouest. Au vu des interrogations que cette délibération avait suscitées -même à votre endroit, aviez-vous confessé à l'époque-, vous vous êtes engagé en juin dernier à ce que l'ensemble des délibérations qui ont été prises par la Commission permanente sur ces dossiers de la SPL fassent l'objet trois fois par an d'un compte-rendu exhaustif. Nous ne sommes qu'en avril effectivement mais je ne suis pas certaine qu'il reste trois séances. Quand allez-vous tenir votre engagement puisque les passages en Commission permanente posent question -comme l'a d'ailleurs indiqué madame Perrin-Gilbert en début de séance- ?

L'exemple de la construction du parking de la place Béraudier qui serait donc attribuée à Vinci, nous donne un mauvais goût, à tout le moins d'inutilité de notre assemblée. En fait, monsieur le Président, sur des projets ou sur des dossiers sur lesquels les différents groupes pourraient être d'accord, vous nous "by-passez", vous qui prônez d'ailleurs l'équilibre gauche-droite, droite-gauche, le non-sectarisme et la participation.

Enfin, dernière question, parce que la Part-Dieu est un morceau de ville, notre groupe souhaite savoir pourquoi le dossier du PLU-H n'est toujours pas présenté au Conseil. Ce retard de plus de six mois pose des difficultés à chaque Commune.

Monsieur le Président, étant entendu que l'ensemble des questions sans réponse posées par les différents groupes pourrait faire l'objet d'une délibération voire d'une séance à part entière, compte tenu du nombre, je me permets de vous résumer mes questions :

- 1 - La concertation n'a pas apporté de réponses convaincantes sur le mieux vivre à la Part-Dieu.
- 2 - Le parking Vinci ou pas.
- 3 - La date de présentation des conventions financières passées par la SPL.
- 4 - Le PLU-H.

Le groupe UDI et apparentés votera contre la délibération proposant l'avenant n° 1 au contrat de concession de la SPL et s'abstiendra sur les deux autres délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Europe Ecologie - Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe partage les principaux objectifs de ce projet, en particulier celui de reconstruire et de rénover la ville sur elle-même, prenant en compte les enjeux de réhabilitation thermique, prenant en compte la volonté de faciliter les modes actifs, les transports en commun, prenant en compte la volonté de développer la végétalisation.

Néanmoins, certains choix de ce dossier de réalisation comme certains manques dans le programme des équipements publics conduisent notre groupe à s'abstenir sur les délibérations numéros 2017-1914 et 2017-1915. En revanche, nous voterons pour la délibération numéro 2017-1913.

Quatre domaines : la qualité de l'air, l'aménagement des voiries, les espaces verts et les équipements publics.

Sur la qualité de l'air, il n'est fait aucune référence aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Pourtant, dans la délibération votée par notre assemblée l'an passé présentant les objectifs du plan Oxygène, la volonté d'égaliser les préconisations actuelles de l'Organisation mondiale de la santé, justement à l'horizon 2030, était très nettement affirmée -vous l'aviez même, monsieur le Président, réaffirmé en séance-.

Pour les trois polluants les plus communément pris en compte, on est justement loin du compte. En effet, en 2030, pour le dioxyde d'azote, le niveau de pollution de fond reste à plus de 25 % supérieur à la valeur de référence actuelle, sachant qu'en plus, les références vont être plus sévères, plus contraignantes dans les années qui viennent. Pour les particules fines PM10, on atteint la norme européenne actuelle mais -je vous le rappelle, vous le savez- celle-ci reste le double de la recommandation de l'OMS et donc le double de notre

objectif partagé dans le plan Oxygène à la même échéance. Concernant maintenant les PM2,5, bien plus nocives encore pour les poumons de nos enfants et petits-enfants, on demeure en 2030 au-dessus de la norme européenne actuelle et toujours -et encore dirai-je- trois fois supérieure à la recommandation actuelle de l'OMS, c'est proprement désolant. Ce sont des objectifs en tout cas qui sont tout, sauf ambitieux.

Concernant l'aménagement des voiries, rappelons que, dans son avis sur la réalisation de la ZAC Part-Dieu ouest, l'autorité environnementale estime que les impacts mis en évidence en termes de bruit -qu'on oublie souvent- et de qualité de l'air, essentiellement liés au trafic routier, justifieraient des efforts supplémentaires d'évitement et de réduction.

La capacité de ce parking sous la place Béraudier, que certains voudraient voir agrandir, nous semblait déjà surdimensionnée avec 600 places mais la voilà portée tout à coup à 1 035 places en y incluant les besoins de stationnement du projet To-Lyon ; cela apparaît dans l'enquête publique en cours sur le PEM Part-Dieu, et ce sans explication ni ouverture de débat. Rappelons que les parcs actuels offrent déjà près de 3 000 places - je tiens le détail à qui le veut- à l'est de la gare et ceux liés au centre commercial plus de 3 000 aussi ; proches vraiment de la gare, certains sont déjà sous-utilisés. Mieux vaudrait réduire fortement la capacité de ce parking sous la gare et le réserver en priorité à l'auto partage, au covoiturage, au dépose-minute et aux taxis.

L'aménagement de l'avenue Pompidou sous la voie ferrée donnera la priorité au bus C9 mais dans un seul sens. Nous sommes inquiets pour la qualité du transport des 10 000 voyageurs par jour de cette ligne.

La rue Bouchut va être ouverte à la circulation automobile depuis Vivier-Merle. Le trafic prévu est au maximum de 700 véhicules par heure. Et, pour cela, nous le savons, une seule voie suffirait largement, donc ce n'est pas la peine d'en mettre deux puisque cette rue -et le document le rappelle- ne devrait être qu'une desserte de quartier et surtout pas une voie de transit.

Les aménagements cyclables ne prennent pas en compte l'augmentation prévue des flux vélos. Il y a là un vrai paradoxe : le PDU (plan des déplacements urbains) prévoit à l'horizon 2030 une part modale du vélo de 8 % au niveau de l'agglomération. Tout le monde convient donc de dire que, sur le cœur de l'agglomération, la part modale devra être de 15 à 20 %. Or, le projet ne prévoit comme part modale de vélo à l'horizon 2030 que 10 %, ce qui est parfaitement contradictoire avec le PDU. Et de fait les aménagements, du coup, ne sont pas dimensionnés à la hauteur de cet objectif du PDU que nous avons tous jugé -enfin non, une majorité- nécessaire et atteignable. Peut-être est-ce parce que le document de référence qui a été pris est le plan modes doux voté en 2009 et non pas le plan d'actions pour les mobilités actives que nous avons voté dans cette assemblée l'an passé.

Plus encore je dirai malheureusement, les données concernant la circulation automobile à partir desquelles ont été faites les estimations font référence à l'enquête ménages déplacements mais celle réalisée en 2006. Aucune référence à l'enquête 2015 qui est tout de même disponible depuis un certain temps. Cela mérite, à notre sens, que la copie soit sérieusement revue.

Enfin, concernant les équipements publics, nous ne voyons pas de projets de locaux associatifs ni d'équipements sportifs. C'est regrettable ! Nous craignons que les cinq classes supplémentaires pour les écoles Jouhaux et Jaurès ne suffisent pas. Il faudrait au moins prévoir -pensons-nous- un nouveau groupe scolaire à moyen terme et donc en réserver l'emplacement au PLU-H.

Enfin, les deux projets d'espaces verts "au sol" et la végétalisation qu'apportera la plantation d'arbres sont appréciables, même si ce qu'on voit sur les vues, ce sont des arbres qui ont déjà quarante ans. Mais la demande est forte et nous pensons, par exemple, que le réaménagement du site de France Télévisions en espace vert ne serait pas de trop, loin de là !

Voilà, monsieur le Président, j'en ai terminé. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, le groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, à la fois premier quartier d'affaires après l'île de France avec un tissu dynamique de 2 500 entreprises, aujourd'hui 56 000 emplois, pôle multimodal de premier plan avec -et rappelons-le- la première gare de correspondance d'Europe, Lyon Part-Dieu est aussi un lieu de vie : on recense aujourd'hui plus de 13 000 logements et 3 500 au cœur du quartier même, avec la présence d'équipements et d'espaces publics.

Une fois posé cet état des lieux, on se rend bien compte de l'importance et de la complexité du projet Part-Dieu.

Principal défi, premièrement, c'est qu'il doit être pensé dans sa globalité, tant les enjeux économiques et de mobilité que la qualité de vie en hypercentre sont essentiels. Sa réussite tient donc dans sa capacité à prendre en

compte toutes ces dimensions. Les concilier n'est évidemment pas une tâche facile. L'avis rendu par l'autorité environnementale tout comme les contributions des habitants lors de l'enquête publique en témoignent largement. Comme souvent, il est vain et inefficace d'opposer bureaux et habitations, commerces de proximité et centre commercial, minéral et végétal. Il s'agit surtout de permettre l'équilibre entre toutes ces attentes.

Le projet Part-Dieu tel qu'il est arrêté aujourd'hui permet de répondre à ces différents enjeux en proposant un programme de modernisation global, à la hauteur du potentiel exceptionnel du secteur.

En premier lieu, l'objectif est d'atteindre 1,6 million de mètres carrés de bureaux, parce qu'à terme, ce sont 35 000 emplois supplémentaires qui sont espérés. La Part-Dieu dispose en effet d'un fort potentiel de développement de son tissu tertiaire, si l'on regarde son taux de vacance qui est inférieur à 3 %. C'est de cette manière que l'on doit renforcer le positionnement de la Part-Dieu, comme cœur stratégique et porte d'entrée métropolitaine des investissements et que l'on permettra à notre Métropole de tenir son rang, dans un contexte de forte concurrence entre grandes métropoles européennes, pour capter activités et emplois dans les secteurs d'avenir.

En second lieu, il est bien évidemment indispensable de mettre en oeuvre la profonde structuration que va connaître la gare, tant le pôle multimodal est surdimensionné et saturé et n'est plus en mesure de faire face aux flux croissants de voyageurs actuels et futurs. L'état de saturation actuel menace d'ailleurs l'attractivité de notre territoire et renforcer les capacités supplémentaires de ce pôle multimodal structurant est aussi indispensable pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de report modal en faveur des transports en commun.

Ce grand projet, c'est enfin la transformation de la Part-Dieu en un quartier de ville plus habité, plus vivant, plus agréable, plus facile au quotidien et proposant une diversité de fonctions et d'usages qui anticipent aussi nos besoins futurs. C'est ce que permettront notamment la construction des 2 200 logements, l'offre nouvelle de services et la création de places de crèche et l'extension de groupes scolaires.

L'enjeu est aussi d'améliorer l'insertion urbaine et l'accessibilité du site aujourd'hui insuffisantes, afin que les habitants puissent se l'approprier. C'est aussi ce que permettront la transformation du centre commercial et le réaménagement des voiries et des espaces publics, à l'image de la place Béraudier et de la végétalisation de ses voiries. La rue Garibaldi est une première illustration d'une requalification réussie, devenue un espace à vivre avec sa promenade végétalisée et ses terrasses déployées sur des trottoirs larges et confortables.

Le renouveau de la Part-Dieu offre justement l'opportunité de mieux connecter ce quartier au reste de la ville, en créant de nouveaux cheminements piétons et touristiques jusqu'à la Presqu'île, à l'image de la rénovation du cours Lafayette qui deviendra un nouveau parcours permettant de relier la gare en passant par les Halles de Lyon Paul Bocuse jusqu'à la Presqu'île.

Enfin, le débat public a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la qualité et le lieu de vie dans ce projet de réaménagement, ce qui passe également par une offre diversifiée de commerces de proximité, ces commerces qui jouent un rôle essentiel en termes de renforcement du lien social, du maintien de l'emploi et d'animation des territoires. Cet objectif sera atteint par un effort de redynamisation de ses rez-de-chaussée commerciaux existants et surtout le développement de socles actifs dans le cadre des nouveaux programmes immobiliers, dont le potentiel est estimé à 15 000 mètres carrés supplémentaires à l'horizon 2030.

En conclusion, le projet Part-Dieu est représentatif des défis de notre nouvelle Métropole : concilier une vision stratégique capable d'accompagner le développement d'un territoire et le maintien de son attractivité, tout en ayant une action de proximité forte, apte à garantir une réelle qualité de vie au quotidien pour ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite un temps de parole pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Monsieur le Président, merci. Vous nous permettrez de relayer ici un certain nombre de critiques et de réserves exposées notamment par le collectif Part-Dieu, collectif d'habitants du quartier et de salariés, qui notent des réflexions que nous partageons bien entendu.

Contrairement à la communication officielle et toutes les belles photos que nous avons vues -c'est vrai qu'à ce moment du projet, il y a toujours de très, très belles photos-, nous notons l'aggravation de la dimension du quartier d'affaires de la Part-Dieu au détriment d'un quartier plus agréable à vivre : "quartier tertiaire de référence en Europe" a dit tout à l'heure le Vice-Président, avec 350 000 mètres carrés de tertiaire supplémentaires et seulement -si on peut dire- 105 000 mètres carrés de logements. Même si nous n'opposons pas ces deux types de constructions, nous notons quelles sont les priorités données sur ce projet.

Faiblesse également des équipements publics pour les habitants et les salariés : trop peu sont prévus dans cette ZAC, en tout cas en nombre très nettement insuffisant. Réduction aussi importante des espaces verts en pleine terre et, là aussi, ce ne sont pas les belles images qui pourront rectifier le tir.

Des insuffisances également avec la création d'un seul quai en gare de la Part-Dieu alors que tous les spécialistes disent qu'à peine réalisé, il sera insuffisant pour absorber les nouveaux trafics, puisque la ZAC annonce l'arrivée de plus de 40 000 nouveaux salariés internes. Avec un plan de circulation trop incohérent -certains l'ont rappelé mais je le redis-, notamment la suppression du site propre dans un axe rue Pompidou en totale contradiction avec l'idée de développement des transports en commun. D'ailleurs, l'autorité environnementale estime que les impacts en termes de bruit et de qualité de l'air justifieraient des "efforts supplémentaires d'évitement et de réduction".

En termes de concertation, là aussi, de nombreuses lacunes : même le commissaire-enquêteur de la modification n° 11 du PLU a dit le manque de sérieux de cette concertation.

Oui, nous partageons l'idée de moderniser le quartier de la Part-Dieu avec la participation et la réflexion des élus mais aussi de ses habitants et des salariés qui y travaillent. Mais, avec les trop nombreuses réserves -je n'en ai rappelé que quelques-unes tout à l'heure-, notre groupe ne pourra voter le soutien à un tel projet qui mériterait d'être revu pour l'améliorer et envisager des solutions alternatives en termes de circulation, d'espaces verts et d'équipements collectifs.

Monsieur le Président, la densification nécessaire aux enjeux d'avenir n'implique pas forcément la concentration. Répartir les constructions de tertiaire de façon plus équitable dans l'agglomération en les rendant plus harmonieuses et respectueuses du paysage urbain, en repensant les axes de transports en commun forts, en offrant des services diversifiés d'équipements publics est l'objectif qui devrait nous réunir ; nous pourrions ainsi marcher ensemble un bout, monsieur le Président, pas à Leipzig mais ici, à la Part-Dieu.

En conclusion, je dirai qu'il n'est pas impératif de bâtir l'hypercentre dans une vision dogmatique de la verticalité, avec cette vision de tours de plus en plus grandes, toujours pour maximiser le profit de quelques gros promoteurs et concentrer trop souvent dans un seul point. La vision que vous nous présentez de la Part-Dieu a tout d'un quartier essentiellement monofonction : le grand quartier d'affaires de la Métropole, sinon grand quartier d'affaires européen, tout à l'opposé d'un quartier plus agréable à vivre.

L'urbain doit appuyer et compléter l'humain dans ses aspirations et ses besoins ; il est encore temps d'aller dans ce sens.

En attendant, le groupe Communiste, parti de gauche et républicain s'abstiendra sur ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, chers collègues, le projet Part-Dieu est un projet ambitieux et surtout fondamental pour toute notre agglomération. Véritable épicerie des mobilités métropolitaines, il accueille tous les modes de transports et compte plus de 7 500 places de stationnement. Un rééquilibrage dans la répartition des modes de transports doit être opéré, au bénéfice notamment des piétons si l'on veut vraiment inciter à la pratique de l'intermodalité. Pour cela, le projet Part-Dieu doit également être pensé en connexion et de façon transversale avec les grands enjeux et les projets de notre territoire, tel le déclasserement de l'A6-A7, la mise en place de transports en site propre et la création de parcs-relais en périphérie.

Si ce projet s'inscrit dans le périmètre urbain de la ville de Lyon, nous le savons, ses résonnances vont bien au-delà, impactant l'ensemble du trafic dans toutes les communes et, par là même, les usages des grands lyonnais. Ce projet vise à transformer le pôle d'échanges multimodal, en d'autres mots la gare, le hub de transports en commun et les abords du quartier.

Le sujet de la gare est crucial. Sa saturation la rend même dangereuse. Un incident pourrait avoir des conséquences plus que préjudiciables pour les habitants, les salariés et les usagers en termes humains mais également en termes économiques. Rappelons au passage que cette gare a été consacrée comme l'une de six gares majeures du territoire national et la seule en dehors de la zone parisienne.

Véritable locomotive économique de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur de la Part-Dieu représente entre un quart et un tiers de la demande locative. Cependant, le taux de vacance demeure légèrement inférieur (en dessous de 4 %), ce qui induit un faible turnover et, pour être compétitif, le quartier d'affaires doit augmenter son offre en mètres carrés de bureaux, c'est incontestable.

La programmation envisage, certes, des tours qui marqueront l'espace mais également des immeubles plus classiques pour les deux tiers des projets, pour accueillir des PME, TPE et pépinières car, ne l'oublions pas, les PME et TPE constituent l'essentiel du tissu économique régional.

Les services aux entreprises constituent toujours le domaine privilégié des créateurs, soit plus de 40 % des créateurs de la Métropole lyonnaise, une part plus élevée que dans la plupart des autres territoires. La concomitance des services, l'accès rapide à une offre de transports multimodale génère une fluidité des échanges et donc un confort non négligeable et un gain économique.

L'initiative publique et parapublique a permis de lancer un vaste mouvement d'engagement et d'investissements privés puisque pour 400 M€ investis y répondent 2,5 milliards d'euros issus du secteur privé, avec, pour exemple, le projet To-Lyon, le centre commercial, qui draine des flux significatifs. La création d'emplois que génère ce chantier est aussi considérable pour la décennie à venir dans les secteurs du BTP et des travaux publics.

La volonté d'inscrire ce projet dans une démarche repensée et globale d'urbanisme est essentielle. Le parti pris de rompre avec un urbanisme de dalles et abrupt permettra une meilleure lisibilité pour les usagers. Cet espace constituera une véritable porte d'entrée pour notre agglomération, pour ceux qui débarqueront des trains notamment. La perception des usagers en sera améliorée et les circulations facilitées. C'est un critère déterminant pour renforcer l'attractivité qui n'est pas à négliger. Mais attention à ne pas tout jeter dans ce grand chantier. J'en veux pour preuve la fameuse passerelle Bouchut tant sollicitée et empruntée : si elle ne répond plus aux critères d'insertion dans le paysage, il est nécessaire de ne pas négliger les pratiques et les services rendus et de ne pas rendre des accès faciles autrefois difficiles dorénavant.

Enfin, le projet vise à rompre avec une logique monofonctionnelle d'un quartier d'affaires tel qu'il a été conçu. L'accueil de 2 200 logements dans le secteur élargi représentant environ 5 000 habitants, assorti des services, commerces et équipements publics nécessaires, participent à l'animation de ce quartier, de jour comme de nuit, week-ends compris. Cette dimension est également un facteur d'attractivité déterminant pour les entreprises dont les décisions immobilières d'implantation sont plutôt confiées aux DRH plutôt qu'à leurs services ressources. Nous le voyons bien et l'exemplarité des présentations de ce projet faites en commission nous conduisent à constater que ce projet est crucial pour notre agglomération, qu'il participe de façon plus que significative au développement économique de notre agglomération et contribue à son attractivité, que la logique d'aménagement est une logique transversale et répond aux attentes d'un nouveau cadre de vie, prend en compte les changements de pratiques et d'usages et que son financement induit des retours sur investissement plus que conséquents.

C'est pourquoi notre groupe approuve ces trois délibérations.

Avant de terminer cette intervention, j'aimerais bien rappeler, comme d'autres collègues l'ont fait, l'opportunité et surtout l'urgence de pouvoir faire avancer notre PLU-H.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, ma collègue Catherine Panassier s'est d'ores et déjà exprimée au nom de nos deux groupes quant à notre adhésion à cet ambitieux projet de la Part-Dieu. Aussi, je me permets d'utiliser ce temps de parole pour répondre rapidement sur le sujet des équipements publics prévus et notamment sur celui des écoles du quartier et de leur capacité d'accueil.

Comme cela a déjà été voté par le Conseil municipal de Lyon, entre le projet de travaux du groupe scolaire Léon Jouhaux dans le troisième arrondissement et celui du groupe scolaire Jean Jaurès dans le sixième arrondissement, ce sont bien neuf classes supplémentaires qui sont prévues et non pas seulement cinq, comme cela a été dit, les cinq classes correspondent uniquement à la partie financée par la ZAC. Ces projets comprennent, en outre, la réfection des deux restaurants scolaires, permettant à la fois une extension et une nette amélioration du bien-être de tous les enfants de ces deux écoles.

Par ailleurs, certains élus réclament une école neuve sur la Part-Dieu. Aussi, il faut que vous sachiez que nous ne pouvons pas construire des écoles vides, ni même à moitié pleines. Nous n'avons pas pour habitude de gaspiller l'argent public et d'ailleurs ce n'est pas ce que les Lyonnais nous demandent. Les classes sont ouvertes par l'Education nationale qui place des enseignants. S'il n'y a pas d'enfant, il n'y a pas d'ouverture de classe et encore moins d'ouverture d'école. Pour construire une école, il nous faut donc nous assurer d'un minimum de 12 classes supplémentaires et c'est grâce à notre observatoire urbain que nous savons prévoir combien de classes seront nécessaires et à quel horizon et engager ainsi, en toute connaissance de cause, les travaux d'extension ou de construction adaptés à l'augmentation de la population scolaire.

En ce qui concerne la Part-Dieu, connaissant le nombre de classes générées à la fois par la ZAC mais aussi par la mutation du diffus, nous avons prévu d'étendre ces deux écoles pour accueillir les écoliers de demain et d'en profiter pour améliorer l'accueil des écoliers d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Les groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous examinons trois rapports concernant la ZAC Part-Dieu Ouest :

-*l'un sur le bilan de mise à disposition de l'étude d'impact,

- le deuxième sur le dossier de réalisation, un avenant au traité de concession et la convention de participation d'équilibre,

- le troisième sur le programme des équipements publics définitifs.

Ce dernier a été l'objet de débats, d'observations et de votes négatifs de nos élus dans les Conseils d'arrondissement où il a été présenté pour avis et au Conseil municipal de Lyon. Ces observations ont été argumentées et légitimes et je renvoie aux procès-verbaux de ces deux assemblées.

En commission urbanisme, ce lundi 3 avril, une présentation générale de l'opération a été faite et monsieur le Vice-Président a réitéré ce soir cette présentation, toujours autour de trois enjeux : repenser les mobilités, faire un quartier agréable à vivre, réaliser un quartier tertiaire européen de référence.

Repenser les mobilités, nous aurons l'occasion d'y venir et d'y revenir souvent.

Sur les deux enjeux suivants, concilier volonté d'un grand quartier d'affaires et promesse d'un quartier à vivre apparaît contradictoire ou tout du moins exigeant. L'ambition d'un pôle tertiaire européen de référence, nous la partageons, au moins autant que vous, monsieur le Président. Nous croyons au développement et à l'attractivité nécessaire de l'agglomération mais convenez que, malgré ce qui est annoncé, on est loin du quartier où il est facile et agréable de vivre. Des arbres seront plantés, un jardin aménagé en terrasse, est-ce suffisant ?

Pour les écoliers, il faudra trouver une réponse dans un autre périmètre. La mutualisation ne pose pas problème sur son principe mais encore faut-il que les équipements concernés existent en volume suffisant et qu'ils tiennent aussi compte des besoins futurs.

Dans les équipements publics, on a évoqué petite enfance et école ; mais quid des espaces de vie sociale, de loisirs, des installations sportives ? A nouveau, existent-ils dans cette partie du troisième arrondissement ou dans le proche environnement et en capacité suffisante ? Lors de la commission, la question des collèges a aussi été posée. Sur ces points, équipements associatifs, installations sportives, collèges, la réponse a été "pas de demande des collectivités" et renvoi a été fait aux capacités budgétaires. C'est un peu court, c'est un peu flou et quand c'est flou...

Un membre de la commission -et je crois que c'était monsieur Llung- a aussi questionné sur l'impact de cette densification de la Part-Dieu à l'échelle de l'agglomération, sur le logement. Tout le monde ne se logera pas à la Part-Dieu, il y en aura sûrement qui se logeront à l'est, à l'ouest, au nord et au sud et sur les besoins créés dans d'autres Communes et secteurs de services, question restée sans réponse aussi. Et pourtant, cet enjeu métropolitain est d'importance et mérite intérêt et débat ; nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Peut-être quelques mots en réponse à vos interventions.

Tout d'abord, pour dire qu'à chaque fois que nous lançons un grand projet, je sens un certain scepticisme et tout le monde nous dit que cela ne marchera pas. On nous l'a dit pour la Confluence et c'est aujourd'hui un grand succès, on nous l'a dit pour l'Hôtel-Dieu et c'est aujourd'hui un grand succès, on nous le dit pour la Part-Dieu et évidemment que cela sera un grand succès.

Alors, je crois que, quelles que soient les opinions, on peut peut-être penser que le problème de la gare se posait un peu. Elle était prévue pour 30 000 passagers et aujourd'hui il y en a 120 000. Il suffit d'être allé en gare de la Part-Dieu pour s'apercevoir que doubler la superficie, ce n'est effectivement pas du luxe. Il y avait un tout petit problème -et cela explique la réponse à la question de madame Croizier-, c'est qu'on avait eu le malheur de faire la gare derrière des bâtiments privés. Donc il fallait commencer par racheter un certain nombre de bâtiments privés pour pouvoir étendre la gare, reconstruire quelque chose et donc il fallait une certaine plus-value immobilière.

Il se trouve que ceux qui ont commencé à remembrer, à travailler avec l'Hôtel Athéna, avec le Novotel, tous ceux qui sont là, c'était le groupe Vinci. Nous avons donc plutôt choisi de travailler avec des gens avec qui, effectivement, on pouvait continuer la suite pour la gare plutôt que de prendre à la charge de la collectivité locale. Parce que vous vous plaigniez du bilan et je vais vous l'expliquer tout à l'heure. S'il nous avait fallu racheter l'ensemble des immeubles à charge de la Métropole de Lyon, alors là le bilan de la ZAC se serait quelque peu alourdi.

Sur le deuxième point, grand quartier tertiaire, je sais qu'il y a beaucoup de gens dans cette assemblée qui pense que l'emploi, c'est bien, qu'il faut lutter contre le chômage mais que l'économie, c'est mal. Moi, je fais un certain rapport entre l'économie et l'emploi et le taux de chômage. Et pour avoir fait ces derniers temps un petit tour de France, je connais nombre de Métropoles qui aujourd'hui voudraient avoir la dynamique de Lyon parce qu'effectivement, elles sont plutôt en train de plonger et de régresser. Et si nous allons de l'avant, c'est parce qu'effectivement, nous développons l'économie dans notre Métropole.

Alors, il se trouve que, pour les entreprises, on ne leur dit pas : "Vous allez là, vous allez là", elles vont où elles veulent, et en particulier où elles veulent aller, c'est à la Part-Dieu, tout simplement parce que -comme l'a expliqué monsieur Michel Le Faou tout à l'heure- c'est un hub à la fois national, international, régional et intercity d'agglomération -et peut-être en parlerons-nous tout à l'heure-. Donc elles veulent se situer là et vous ne leur dites pas : "Ecoutez, on ne va rien construire là mais on vous enverra ailleurs". Non, cela, elles ne le font pas. Dans ce cas-là, à chaque fois qu'une grande entreprise vient dans la ville, elle a le choix entre des villes européennes. Donc elles ne pleurent pas pour vous supplier de les accueillir, elles vous disent : "Les amis, on peut aller s'installer ailleurs, à Munich, à Manchester, à Barcelone, on peut aller où vous voulez. Allez-y, les amis, si vous ne voulez pas de nous, nous on s'en va ailleurs". Le monde est grand et l'économie se développe en dehors de la France.

Troisième problème, sur le côté agréable à vivre, je pense qu'on l'a montré avec la construction de la tour Incity et au pied avec Garibaldi. On s'aperçoit que les deux conjuguées, il y a à la fois la force de l'architecture et en même temps la renaturalisation d'un secteur qui était une grande autoroute urbaine. Alors, nous, on essaie à chaque fois de porter un équilibre, c'est-à-dire qu'il y a ceux qui ne voudraient plus aucune voiture, cela je ne suis pas sûr que cela existe ; il y a ceux par contre qui ne voudraient que des voitures, cela c'est le siècle passé ; donc il faut essayer de trouver un équilibre entre les deux et c'est ce que nous faisons à la Part-Dieu.

S'agissant de choses plus techniques, sur le bilan, il s'agit simplement, madame Croizier -mais monsieur Ludovic Boyron vous l'expliquera en détail-, d'une équivalence en dépenses et en recettes, c'est-à-dire que nous n'augmentons rien, nous nous contentons effectivement de faire des échanges entre ce qui appartient à Vinci et ce que fait la Métropole de Lyon. Et donc il n'y a pas d'augmentation en l'espace de deux ans des dépenses dans le bilan de la ZAC. Simplement, l'économie d'un projet, c'est un peu complexe et donc monsieur Boyron est prêt à vous l'expliquer dans le détail ; je veux d'ailleurs le remercier, remercier l'ensemble de la SPL parce que sortir une opération comme cela, si vous croyez que c'est facile, vous vous trompez.

Vous voyez, la Confluence était quelque chose de complexe mais au moins on avait des terrains vides tandis que, là, nous travaillons sur des immeubles qui sont construits. Et donc les opérations que nous menons sont particulièrement complexes. Et donc il fallait arriver à sortir le dossier de la gare, arriver à sortir le dossier du To-Lyon, arriver à faire en sorte qu'on ait demain la possibilité à la fois de construire une nouvelle voie, ensuite de doubler la superficie pour celles et ceux qui empruntent nos trains de pouvoir circuler et aller sur les quais de manière un peu plus fluide qu'aujourd'hui ; quand je dis "un peu plus fluide", pour ceux qui fréquentent nos trains, que ce soit les trains de banlieue, les trains régionaux ou les TGV, on s'aperçoit que c'est aujourd'hui un petit peu compliqué. Alors, après, il y en a, soit qui ne sont pas au courant des dossiers, soit qui feignent de les ignorer.

L'opération que l'on mène aujourd'hui sur la gare, c'est la première phase d'une opération plus vaste parce qu'aujourd'hui, la construction de la voie L, c'est simplement stabiliser la capacité d'accès des trains et faire en sorte que, cinq minutes avant, en amont ou en aval, vos TGV par exemple ne s'arrêtent pas pour trouver une voie libre. C'est cela que permet l'opération que nous menons. Il y a d'autres opérations qu'étudie l'Etat, RFF, la SNCF, qui visent effectivement à ajouter deux voies supplémentaires dans la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et donc un débat est prévu pour la fin de l'année -cela a été expliqué par l'ancien Préfet de Région à beaucoup de Maires dans cette agglomération- et donc faire semblant de ne pas savoir qu'il y a cette opération prévue pour dans dix à quinze ans, parce qu'il faut prévoir évidemment l'avenir et faire que les opérations que l'on mène aujourd'hui puissent être compatibles avec ce qu'on fera demain, ne pas s'apercevoir qu'on a construit un immeuble là où on veut faire, par exemple, passer des trains sous une voie enterrée et donc faire que tout ça soit prévu dans l'avenir, c'est à la fois penser le présent, penser le moyen terme et, en même temps, penser le long terme. Moi, je suis très fier de cette opération et je pense qu'elle sera un grand succès pour les Lyonnais.

Simplement, pour donner un peu ce que représente, sur deux opérations, la valeur de la construction et ce que cela peut donner en termes d'emplois, le To-Lyon c'est 500 M€ et l'opération centre commercial, c'est 300 M€. Evidemment que cela fait un peu de job pour les entreprises et que cela permet à un certain nombre de gens qui

demain n'auraient pas d'emploi de pouvoir continuer à en avoir un et, pour ceux qui n'en ont pas, d'en acquérir un. Moi je suis très fier de mener la ville comme nous la menons.

Merci. Je mets donc aux voix les trois rapports. On va les mettre dans l'ordre :

- Dossier n° 2017-1913 -

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

- Dossier n° 2017-1914 -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ;

- contre : Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

- Dossier n° 2017-1915 -

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Ces dossiers sont approuvés après, je crois, avoir été clairement présentés en assemblée et pas simplement de manière cachée dans la Commission permanente.

(Brouhaha dans la salle).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1916 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon - Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2016 - Avenant n° 3 à la convention de délégation et objectifs 2017 - Parc public et parc privé - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1916. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la traditionnelle délibération concernant la délégation des aides à la pierre. Vous le savez, la Métropole de Lyon porte une politique ambitieuse en matière de développement de l'offre de logements.

Je rappellerai juste quelques chiffres :

- au titre de l'année 2016, quasiment 10 000 logements mis en chantier, dont 4 000 logements financés au travers des aides à la pierre, donc des logements conventionnés ;

- pour l'année 2017, nous agissons bien évidemment dans le même cadre avec un objectif de production, tous produits confondus, de l'ordre de 4 000 logements et c'est dans le cadre de cette délibération que nous fixons les objectifs et les financements contractualisés avec l'Etat, à savoir 2 600 logements conventionnés, donc qui nécessitent des subventions, 1 600 en PLUS, 1 000 en PLAI et enfin, 1 400 PLS qui sont donc des logements à agréer qui ne bénéficient pas de subvention.

Ces objectifs sont convenus et orientés par l'Etat au regard des déclinaisons nationales et régionales, via notamment le CRHH, et qui mettent en regard les besoins des territoires, les budgets disponibles et les capacités de chacun à produire sur son propre territoire.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons un temps de parole du groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, j'insistais à l'instant au sujet de la ZAC Part-Dieu sur le nécessaire équilibre qui doit guider la conduite d'un projet. Il en est de même pour le logement social. Il se doit d'être à l'équilibre entre ne pas loger les ménages qui pourraient accéder au parc privé et ne pas favoriser une trop grande concentration de faiblesses sociales. C'est dans cet objectif d'équilibre que la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit :

- le renforcement du rôle des établissements publics de coopération intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux, couplé au renforcement de compétences de la Métropole en matière de police spéciale et des périls liés à l'habitat,
- l'objectif d'attribution de 25 % des logements sociaux aux ménages les plus modestes en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- le durcissement de l'application du supplément de loyer de solidarité.

La présente délibération s'inscrit dans cette volonté de faciliter l'accès à un logement décent aux foyers les plus fragiles tout en garantissant une mixité sociale qui éloigne les bassins de vie d'une ghettoïsation archaïque dont plus personne ne veut entendre parler.

Cette délibération est l'occasion pour notre groupe de revenir aussi sur le dispositif "louer malin" que nous avons évoqué lors de la dernière séance. Nous souhaitons, par son truchement, le maintien de la valorisation de la vocation sociale du parc privé. Et nous ne pouvons que saluer l'objectif de traitement de 90 logements appartenant à des propriétaires bailleurs dans le présent avenant qui est soumis à notre approbation.

Favoriser le développement du logement social dans le parc privé est la solution adaptée pour augmenter leur nombre en cœur de ville et dans les secteurs tendus et ainsi favoriser la mixité sociale dans chacun des bassins de vie. Ce dispositif qui permet aux propriétaires une défiscalisation sur les fruits du bien qu'ils mettent en location à un loyer modéré facilite la multiplication des logements sociaux partout dans notre agglomération.

Le dispositif "louer malin" permet d'abattre les frontières entre bassins de vie et de lutter contre les phénomènes de concentration sociale mais son efficacité réside dans sa promotion, son portage politique.

C'est pourquoi, il convient de renforcer la valorisation et l'information autour de ce dispositif, que les offices notariaux, les banques et les régies s'en saisissent mais aussi, en proximité, dans nos arrondissements ou nos communes, il nous revient d'aborder ce sujet avec les habitants, les usagers, les citoyens pour que puisse être porté à la connaissance de chaque propriétaire bailleur ce dispositif qui représente un avantage à la fois fiscal et social.

A l'heure de la raréfaction des deniers publics, il est important de proposer des alternatives au fonctionnement historique que représente l'aide à la pierre. Si elle est indispensable pour répondre aux besoins, elle se doit d'être renforcée par ce type de dispositif qui reflète cette volonté d'allier intérêt social et intérêt économique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de la réalisation des objectifs 2016 concernant la construction de logements sociaux dans notre Métropole. Ce résultat ne tombe pas du ciel, il vient d'être rappelé. Il a nécessité depuis de nombreuses années une volonté politique, un combat quotidien et la mobilisation de tous les acteurs. Qu'ils en soient bien entendu ici remerciés !

Pour autant, ce bilan, pour être apprécié correctement, doit être rapproché du nombre croissant de la demande active de logements sociaux qui a crû de 15 % en un an pour approcher les 60 000, pour la seule Métropole. Nous parlions il y a quelque temps de 50 à 54 000 ! Pourquoi cette explosion ? Nous pensons, mes chers collègues, qu'il nous faut prendre la mesure exacte de la crise du logement qui s'aggrave dans notre pays, il ne s'agit pas que de l'agglomération, malgré nos efforts d'ailleurs.

Parmi de multiples causes, deux nous apparaissent essentielles : la première -nous l'avons déjà évoquée-, c'est la dégradation de la situation sociale qui, en la matière, se traduit par le fait que la charge de logement pèse plus de 30 % des ressources et donc généralise la demande de logement social et la seconde, c'est la spéculation immobilière.

Ainsi, avant-hier, nous apprenions par les lobbyistes de l'immobilier que Lyon gagnait 15 places dans le classement des villes sur le marché européen et devançait Paris. C'est une très mauvaise nouvelle et le spectre des subprimes devra hanter tous les acteurs du logement car la spéculation va encore s'accélérer et tout sera toujours plus cher : le foncier, la construction, la rénovation, les marges des promoteurs et donc, mécaniquement,

le nombre de demandeurs de logements à loyer modéré va lui aussi augmenter. Sur ce chapitre-là, ne serait-il pas nécessaire d'étudier le phénomène Airbnb qui voit exploser les offres afin de savoir si celles-ci (5 600 sur Lyon) proviennent de logements destinés à l'origine à la location, ce qui aggraverait notre situation ? Et Loger malin est peut-être aussi une piste à exploiter.

Pourtant, nous avons plusieurs autres leviers et nous vous proposons de les activer.

D'abord, en cette période propice aux propositions structurelles et de fond au plan national, il est nécessaire d'augmenter les salaires, pensions et retraites, le pouvoir d'achat, pour que l'adéquation entre ressources et coût du logement s'effectue. C'est la base de toute action positive et respectueuse de nos populations...

Ensuite, maîtriser les coûts du foncier et de la chaîne immobilière par deux dispositions que la Métropole peut et doit prendre : d'abord, se doter d'un établissement public foncier local chargé de limiter l'inflation et, d'autre part, encadrer les loyers tel que le prévoit la loi : nous sommes confortés pour renouveler cette proposition sur l'ensemble de la Métropole par la décision récente du Conseil d'Etat d'annuler la restriction du champ d'application de la loi : nous rappelons qu'il s'agit simplement, lors d'un nouveau bail ou d'un renouvellement, de ne pas dépasser plus de 20 % le loyer de référence fixé par monsieur le Préfet, ce qui est pour le moins raisonnable.

Quant aux montants des aides à la pierre proposés, si nous notons une progression pour 2017 de plus de 4 % -37,7 M€ contre 36,2, très bien !-, c'est du seul fait de notre Métropole car l'Etat, lui, continue à envisager une enveloppe en baisse par rapport à ses objectifs et par rapport à ce qu'il a réalisé en 2016, respectivement moins 800 000 € et moins 2,4 M€. Cette proposition de l'Etat n'est pas acceptable : c'est d'une autre ambition dont nous avons besoin car les objectifs actuels ne correspondent plus à l'évolution des attentes et des demandes immédiates.

J'attire votre attention, chers collègues, sur le fait que ne pas hisser nos réalisations au niveau des attentes aggrave la situation et met une lourde charge sur la tête de nos enfants et petits-enfants quant à leurs perspectives de pouvoir accéder à un logement abordable et de qualité énergétique dans notre Métropole.

Une remarque ici car, après avoir vu le bilan de la loi SRU, nous voulons appeler nos collègues des Communes en carence à promouvoir le logement social aussi chez eux et à participer ainsi à la réalisation des objectifs communs votés ici, et ce dans l'intérêt bien compris de nos populations, de leurs populations et dans l'intérêt solidaire.

Enfin, il nous faut exiger de l'Etat la reconstitution de son action par le niveau des aides à la pierre. C'est pourquoi nous proposerons, lors de notre prochaine assemblée le 22 mai 2017, qu'une motion demandant ce rétablissement des aides à la pierre par l'Etat soit adressée au nouveau Président de la République !

Avec ces remarques et propositions, nous voterons ce rapport et nous vous donnons rendez-vous le 22 mai 2017 pour l'adoption de cette motion suggérée.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, à notre tour de saluer le financement de plus de 3 900 logements en 2016, avec une répartition quasi égale entre PLAI, PLUS et PLS. Nous respectons ainsi les objectifs de l'Etat et de notre programme local de l'habitat (PLH), grâce à un bon maintien de notre niveau d'investissement malgré la baisse de la part de l'Etat. -j'y reviendrai-.

Un tiers des logements réalisés en PLAI, c'est un point que nous saluons aussi, même si c'est encore insuffisant, compte tenu des profils des demandeurs qui relèvent toujours pour les deux tiers des plafonds PLAI. Nous notons aussi l'effort de rééquilibrage territorial avec 25 % des logements financés sur l'ouest et une progression sur le secteur Lyon-Villeurbanne avec 63 % de la production, où la demande reste forte.

A noter aussi dans le bilan 2016, une production importante de logements étudiants. Si le bilan du parc public est positif, concernant le parc privé en revanche, c'est très décevant, avec seulement 62 logements conventionnés appartenant à des bailleurs privés.

200 logements de propriétaires occupants modestes ont été financés, dont deux tiers pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique. Là aussi, au regard des enjeux en termes de vulnérabilité énergétique, je rappelais tout à l'heure que nous comptons 50 à 90 000 ménages en vulnérabilité. Nous sommes donc bien loin de répondre aux besoins, avec seulement 636 logements aidés dans le parc privé et une consommation de moins de la moitié de notre enveloppe métropolitaine. Pourtant, les moyens d'animation sont en place, y compris en cohérence avec Ecoréno'v. Mais rappelons que les décisions tardives côté ANAH et l'instabilité des aides dans le temps ont conduit à "perdre" des propriétaires qui ont abandonné ou réduit leur projet.

L'ANAH a depuis stabilisé ses règles d'attribution mais son budget reste néanmoins annuel, ce qui ne laisse une visibilité qu'à court terme, contradictoire avec le temps long nécessaire au montage des opérations : il serait nécessaire de donner -moi aussi je formule un vœu pour le prochain Président- à cette agence un budget pluriannuel comme c'est le cas pour l'ANRU.

Pour 2017, sur le parc privé, les objectifs affichés sont nettement à la hausse, l'enveloppe déléguée aussi, c'est bien, mais les règles de subvention par logement, elles, ne sont pas revues à la hausse, ce qui fait que pour certains ménages, le reste à charge restera encore élevé.

Nous tenons à souligner toutefois la création d'un nouveau dispositif en faveur des copropriétés fragiles, à savoir celles qui sont en classe D, F ou G et qui ont un taux d'impayés entre 8 à 15 %. L'objectif de plus de 1 100 logements en copropriété fragile est ambitieux ; là aussi, il faudra bien croiser tous nos dispositifs territoriaux et travailler en lien avec les Communes pour identifier au plus vite les immeubles susceptibles d'être concernés et les amener au plus vite vers des travaux qui allégeront leurs charges et amélioreront le confort et la situation financière des ménages.

Concernant le parc social, les objectifs restent à plus de 4 000 logements pour l'année avec une répartition équilibrée entre les trois types de prêts mais la baisse tendancielle de la dotation de l'Etat, observée depuis quelques années, se poursuit avec seulement 11 M€ annoncés pour 2017. Si seulement la France avait un Gouvernement de gauche !

Nous souhaitons qu'en cours d'année, la dotation soit abondée à nouveau et nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, l'état du mal logement décrit dans le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre devrait être la base de toute politique du logement, même si on peut discuter ensuite ses propositions. Je conseille donc à monsieur Girard, pour le changer de ses lubies anti-communistes, de se plonger dans la lecture de ce rapport. Il pourrait y vérifier tous les chiffres que j'utilise.

Je note d'ailleurs qu'à la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre, on peut lister les élus présents : Michel Le Faou est venu nous rejoindre -mais on va dire dans sa fonction de Vice-Président aussi- mais sinon, c'était les élus de ce côté de la salle ; je le précise, nous étions trois.

Nicolas Sarkozy était devenu Président dans une France qui construisait 450 000 logements par an. Il l'a laissée à 375 000 en 2012 et François Hollande la laissera à 338 400 en 2016. Les deux défendaient l'objectif de 500 000 logements. Ils ne l'ont pas fait.

Nicolas Sarkozy était devenu Président dans une France qui construisait 95 000 logements sociaux par an. Il l'a laissée à 100 000 en 2012 (un petit léger progrès) et François Hollande la laissera à 130 000 en 2016. Les deux affirmaient l'objectif de 150 000. Ils ne l'ont pas fait.

Il faut, de plus, tenir compte des logements qui sortent du parc... 12 000 à 20 000 par an par démolition, notamment dans la rénovation urbaine ; 10 à 20 000 pour être vendus. Résultat, le parc total ne progresse que de 70 à 80 000 par an ces dernières années. Résultat, sur les 500 000 attributions annuelles de logements, la plus grosse part concerne les mutations.

74 % des demandeurs -on n'a pas les mêmes chiffres, Béatrice- sont en dessous des plafonds PLAI. Or, il s'est construit moins de 30 000 PLAI en 2015, comme dans les deux mandats présidentiels précédents. Pire encore, 50 % du parc de logements PLAI -des logements les plus sociaux donc- ont pourtant des loyers supérieurs aux plafonds APL. Et c'est le cas de 82 % des PLUS. Ne parlons pas des PLS ! Il faut dire que les loyers, en général, augmentent plus vite que l'indice des prix, et pas qu'un peu puisque le loyer moyen a doublé entre 2000 et 2012. Le résultat est une catastrophe pour les locataires du privé dont le taux d'effort moyen dépasse 30 %, quand celui des accédants n'est que de 15 % et celui des propriétaires anciens d'un peu plus de 5 %. Mais ce taux d'effort a augmenté aussi pour les locataires du parc social.

En fait, le coût de la construction a presque doublé depuis 2000, passant de 80 000 € à 140 000 € par logement, la part de l'Etat s'effondrant de 4 000 € à 1 000 € par logement, contraignant les bailleurs à puiser dans leurs fonds propres et à s'endetter plus fortement. Vous pouvez constater qu'avec un financement total en baisse, le maintien de l'objectif de 4 000 logements implique de financer moins chaque logement.

Non seulement la multiplication des discours, des lois et des décrets n'a pas réduit le mal-logement mais tous les indicateurs se sont aggravés. Bien entendu, d'abord, parce que la pauvreté a progressé et donc la demande de

logement social. Le rythme de construction n'a jamais atteint les promesses de 150 000 nécessaires. Le financement par l'Etat de l'aide à la pierre est à l'opposé des promesses : en forte baisse, quasi zéro en charge nette pour l'Etat, selon beaucoup d'études.

Non seulement le logement n'a pas été une priorité politique mais l'effort public en faveur du logement a diminué en poids dans le PIB (produit intérieur brut), passant de 2 % en 2009 à 1,79 % en 2016, en sachant que, face aux 40 milliards d'euros de dépenses pour le logement, il y a 60 milliards d'euros de recettes. Les politiques réelles, loin des discours, ont continué à favoriser la rente foncière. Les dépenses de défiscalisation pour l'accession dépassent 2 milliards d'euros par an avec les dispositifs Duflot, Pinel et consorts tournés vers les couches aisées. La fiscalité du patrimoine immobilier, bien moins taxé que le patrimoine productif, aggrave une fracture entre couches sociales : les 50 % les plus aisés possédant 80 % du patrimoine et les revenus des successions ayant retrouvé pratiquement leur niveau du XIX^e siècle. Vive la modernité !

Les aides sociales, pourtant en hausse, ne permettent pas de sortir les couches populaires de la paupérisation et les couches moyennes sont les perdantes, ne bénéficiant ni des aides sociales ni des aides fiscales et le discours promettant l'accession est un mensonge de plus. La part des propriétaires dans le premier quartile des revenus a fortement baissé depuis 1973, passant de 35 % à 15 %, alors que cette part augmentait fortement de 45 % à 65 % pour le quartile des plus aisés.

Alors, bien sûr, vous parlez, monsieur le Président, avec tant d'autres, de mixité sociale mais la société que vous défendez "en marchant", est celle des inégalités structurelles et de l'incapacité des politiques publiques à les résorber. Les locataires du quart des plus bas revenus représentaient 12 % des locataires du parc social en 1973, avant le premier coup donné par Raymond Barre à l'aide à la pierre ; ils étaient 30 % en 1988, 40 % en 2006 et cela continue. Pourtant, les ménages prioritaires ont moins de chance d'obtenir un logement social que les autres. On veut nous faire croire que la cause serait dans les politiques d'attribution et donc qu'il faudrait renforcer les pouvoirs du Préfet ou de la Métropole mais la question centrale est celle du coût de la construction et donc d'une aide à la pierre massive et d'une politique foncière au niveau des besoins pour retrouver les loyers équivalents à ceux des constructions des années 70.

Bien sûr, nous voterons cette délibération qui permet de réaliser du logement social, insuffisamment et pas dans les conditions les meilleures, mais nous rappelons deux demandes fortes :

- respecter le choix des Communes et leur histoire. L'équilibre social, populaire, culturel d'une ville, ce n'est pas un seuil et les fractures identitaires, les incivilités, les divisions se développent tout autant chez les propriétaires que chez les locataires. La baisse de la part du logement social dans une ville populaire pourrait se traduire par le développement du mal-logement dans le privé, du logement indigne ;

- respecter le choix des habitants dans leur histoire territoriale. On peut choisir d'habiter Vénissieux parce qu'on s'y sent bien, pour la qualité de ses services publics, parce qu'on y connaît des amis, des relais ; ce qui doit nous guider, c'est la demande des habitants.

Nous voterons cette délibération mais nous répétons qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une absence de volonté politique de résorber le mal-logement.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Monsieur le Président, chers collègues, notre collègue Pierre-Alain Millet vient de parler de mixité sociale, comme un vocable qui s'impose souvent et l'équilibre social de notre Métropole dépend en partie de la bonne répartition spatiale des logements conventionnés dans le territoire. Nous partons d'une situation assez déséquilibrée d'une manière générale (70 % du parc de logement social sont dans le secteur est et le secteur sud de notre Métropole) mais, en même temps, l'analyse du bilan des aides à la pierre qui nous est présentée ce soir et la programmation vont dans la bonne direction. Il y a plus de logements financés dans le secteur ouest, cette année et les années précédentes, un peu moins dans le secteur est et 70 % de ces financements sont à destination des Communes carencées.

Malgré cette politique de financement, une étude récente de l'Agence d'urbanisme sur la période de 2003 à 2013, que je vous invite à découvrir, montre une évolution forte des ménages très modestes et modestes dans les communes où ils étaient déjà surreprésentés ; c'est le cas à Vénissieux, La Mulatière, Vaulx en Velin, Pierre Bénite, Givors et Saint Fons, par exemple. Si agir sur l'offre de logements conventionnés neufs est insuffisant à assurer l'équilibre social de notre grand territoire, il faut s'interroger sur ce que nous pouvons faire.

Ce que nous pouvons faire a été évoqué tout à l'heure par Catherine Panassier, c'est reconsidérer la politique des loyers et la politique d'attribution des logements sociaux. Autrement dit, si l'offre de logements sociaux abordables est mal répartie, nous pouvons la créer là où elle manque en agissant sur ces deux leviers. A vrai dire, nous n'avons pas le choix : la loi Egalité et citoyenneté, évoquée tout à l'heure, fixe l'objectif d'attribuer un

quart des logements conventionnés existants, des bailleurs publics comme des collecteurs privés, aux demandeurs très modestes en dehors des quartiers prioritaires.

La Métropole de Lyon, contrairement aux apparences ou en tout cas à ce que l'on pourrait se représenter, est en situation favorable pour atteindre, à terme, cet objectif ; la répartition actuelle du stock de 151 000 logements sociaux de notre territoire nous le permet. Une étude récente montre par exemple qu'en diminuant de 10 % le loyer de 30 000 logements sociaux existants -30 000 logements sociaux ce n'est pas rien-, en assumant cette diminution et en la finançant par une augmentation de 3 % des 70 % de logements restants, il est possible d'améliorer l'offre pour compenser le déséquilibre social lorsqu'il est marqué dans un territoire donné. C'est une donnée assez intéressante. C'est évidemment une des pistes de réflexion, ce n'est pas la seule, je la citais à titre d'exemple.

La loi prévoit par ailleurs le contrôle par l'Etat via la contractualisation de nouvelles conventions d'utilité sociale avant le 1^{er} janvier 2018. Cette date butoir a de l'importance pour nos quartiers prioritaires : Lyon-Mermoz bien sûr mais aussi les quartiers reconnus prioritaires nationalement.

La proposition que formule le groupe La Métropole Autrement ce soir est de nous atteler sans tarder à ce travail à travers la conférence intercommunale du logement, en associant les bailleurs sociaux et les collecteurs agréés mais aussi les Communes.

Techniquement, l'objectif opérationnel consistera à coordonner la convention d'équilibre territorial et les accords collectifs, c'est-à-dire à croiser la logique par public et la logique géographique. Politiquement, l'enjeu est bien de donner une égalité de chances d'accéder, pour ces habitants très modestes, à tous les secteurs géographiques de notre territoire. Et ici, dans ce Conseil, en effet, il est celui de passer d'une intention de mixité sociale maintes fois affirmée par l'ensemble de nos groupes -je nous y implique- à sa mise en œuvre dans cette Métropole.

Le groupe La Métropole autrement votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, comme tous les ans, vous nous présentez aujourd'hui le bilan des aides à la pierre pour l'année écoulée.

Avec un peu moins de 4 000 logements sociaux produits sur le périmètre métropolitain, la production 2016 est conforme à l'objectif fixé. Atteindre l'objectif, rester dans l'objectif, voilà donc pour vous l'unique critère d'évaluation de votre politique en matière de logement social.

Notre groupe dénonce par ma voix, et ce depuis de nombreuses années maintenant, cette vision purement comptable du logement social ; cette année ne fera pas exception. Pour tenter de nous faire croire qu'une répartition équilibrée de ces logements sur le territoire fait aussi partie de vos objectifs, vous mettez cette année en avant le taux de production dans les communes carencées. Ce taux, qui passe de 61 % en 2015 à 75 % cette année, doit à lui seul nous convaincre que jour après jour vous travaillez à une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire de la Métropole.

La réalité est pourtant toute autre et la démonstration en est malheureusement très simple : sur les 4 000 logements produits, 63 % le sont sur le territoire centre Lyon-Villeurbanne, soit environ 2 500 logements. Sur ces 2 500 logements, environ 2 000, un petit peu moins, sont situés sur la commune de Lyon. Sur ces 2 000 logements, plus de la moitié sont construits dans des zones des septième, huitième et neuvième arrondissements, zones où il existe certes du foncier disponible mais zones où le taux SRU de 25 % est déjà largement atteint et souvent dépassé. Lyon étant dans sa globalité une commune carencée, ces 1 000 logements construits sur des zones dont le taux SRU est supérieur à 25 % sont comptabilisés dans les 75 % de logements construits dans des communes carencées. En réalité, la part de production de logement social participant réellement au rééquilibrage du territoire est inférieure à 50 %. Si on zoome encore un peu plus et qu'on analyse quartier par quartier la localisation exacte de chaque programme dans son contexte, j'ai peur que ce taux ne diminue encore.

Alors j'entends déjà votre Vice-Président en charge du logement me répondre que cette démonstration ne tient pas, notamment parce que des chiffres utilisés sont approximatifs, c'est vrai. Des chiffres précis, programme par programme, existent de fait ; ils ont d'ailleurs permis de réaliser la synthèse qui nous a été présentée en commission.

Lors de la commission urbanisme, j'ai demandé à ce que ces chiffres nous soient communiqués. Cette demande a depuis par deux fois été réitérée par mail à votre Cabinet, monsieur le Président, et aux services, en vain. En vain, pas tout à fait, puisqu'en préambule à cette séance, il nous a été précisé que ces données avaient été transmises aux Communes mais ne pouvaient être transmises aux élus métropolitains. Je me permets de vous

rappeler que les aides à la pierre sont une politique métropolitaine et pas communale, que, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est une collectivité locale de plein exercice -je ne peux imaginer, monsieur le Président, que vous ne l'ayez oublié-, que les 165 élus de notre assemblée ne représentent pas ici la Commune dont ils sont issus mais l'ensemble du territoire de la Métropole et qu'à ce titre, l'ensemble des élus de la Métropole peuvent accéder aux données en possession de la Métropole.

Il est d'ailleurs pour le moins paradoxal, monsieur le Président, de constater que les données présentées par la Ministre Emmanuelle Cosse lors de la conférence de presse sur la production de logement social en France le 22 mars dernier sont plus précises que celles que vous mettez à la disposition des membres élus de notre assemblée.

Cette rétention d'information, dont vous êtes malheureusement coutumier, me laisse penser sur ce cas précis que vous ne souhaitez pas que nous rentrions trop dans le détail de votre politique et confirme, de fait, l'analyse que je viens de vous faire.

Pour toutes ces raisons, le groupe Les Républicains et apparentés s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement quelques mots pour dire quelle est la politique du logement sur cette Métropole. D'abord, nous parlons aujourd'hui du logement social mais ce qui importe évidemment, c'est le nombre de constructions global, à la fois logement social et logement privé.

Je veux commencer par dire quelques mots sur la construction de logements privés. Cette année, nous avons réalisé 4 780 ventes de logements privés, soit une de nos meilleures années depuis au moins cinq ou six ans. Après, pour avoir une idée de l'évolution -parce quelquefois on a des jugements qui peuvent être un peu simples-, quelle est la part de propriétaires occupants, d'investisseurs et de VFA ?

Lorsque je regarde l'évolution sur 2015-2016, je m'aperçois que la part propriétaires occupants a augmenté de 12 % -sur la période précédente, elle n'avait augmenté que de 7 %-, que la part d'investisseurs est tombée à 26 % -sur la période précédente, elle était de 41 %- et donc la part de VFA était de - 16 %. Cela veut dire qu'il ne faut pas avoir des idées trop simplistes quand on nous dit aujourd'hui que "c'est essentiellement des investisseurs qui spéculent". Non, ce sont essentiellement des propriétaires occupants qui, par l'intermédiaire des différents dispositifs que nous avons mis à leur disposition, achètent leur appartement dans la Métropole, en particulier l'achètent sur la ville de Lyon -parce que j'ai regardé quelle était l'évolution sur la Ville de Lyon également, puisque je savais que monsieur Guillard ferait aussi une intervention sur la ville de Lyon- ; aujourd'hui, le nombre de ventes a été de + 30 %.

Pour en venir au logement social, chacun a constaté ici que nous faisons un nombre de logements conforme à nos objectifs. Et moi, j'en suis assez fier parce qu'il faut du logement pour tous. Encore faut-il effectivement le diversifier par territoire. Et, contrairement à ce que dit monsieur Guillard, j'ai regardé un peu sur l'ensemble de la période et en particulier -puisque cela l'intéresse- sur Lyon, ce qu'était la part de logement social dans les différents arrondissements. Je m'aperçois que, sur Lyon -toute la ville-, elle est effectivement passée de 17,72 à 20,18 %, que sur le premier arrondissement elle est passée de 13,71 à 16,50 %, que sur le deuxième elle est passée de 7,40 à 13,37 %, que sur le troisième elle est passée de 14,32 à 16,77 %, que sur le quatrième elle est passée de 11,97 à 14,54 %, que sur le cinquième elle est passée de 11,35 à 14,52 %, que sur le sixième elle est passée de 7,25 à 11 % et que sur le septième elle est passée de 14 à 18 % -mais évidemment c'est parce que nous faisons la ZAC des Girondins, etc., donc nous faisons aujourd'hui 25 % de logements sociaux dans les nouveaux logements que nous construisons-, sur le huitième, elle est passée de 34,95 à 35,10 %, soit une quasi-stagnation et dans le neuvième elle est passée de 36 à 32 %. Cela veut dire qu'effectivement, nous produisons bien de la mixité sociale, ce dont nous parlions tout à l'heure.

Alors, que cela puisse chagriner ici ou là, je le comprends. En tout cas, notre volonté est ferme. Nous continuerons à aller dans ce sens.

Voilà, je mets ce dossier aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1917 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Requalification du parvis de l'école Salvador Allende-Rue Dussurgey - Rues de l'Arsenal et André Sentuc - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1917. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce projet de délibération qui concerne la Commune de Saint Fons, la requalification du parvis de l'école Salvador Allende puis des travaux de voirie, notamment la création de stationnements pour une autorisation de programme de 900 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, je tenais à m'exprimer ce soir sur ce dossier car cette délibération est, pour la Ville de Saint Fons et la Métropole, la concrétisation de près de dix-huit mois de travail en commun. Ce n'est que le début, j'en ai bien conscience, car les travaux vont suivre et ce sera encore quelques mois compliqués à vivre.

Pour le comprendre, il faut reprendre la genèse de ce projet : l'école Salvador Allende a été implantée dans le quartier en 2012-2013. Ce quartier a, dans le même temps, connu un développement important, d'un côté de la rue Matthieu Dussurgey, une zone d'activités majeure, le parc Lyon-sud et, de l'autre côté de la rue, plusieurs projets immobiliers privés. Il s'avère que cet ensemble urbanistique vit mal : d'abord parce qu'avec des coûts d'achat faibles compte tenu de la TVA réduite, le public de primo-accédants qui a acheté dans les nouveaux immeubles est en réalité maintenant en grande difficulté financière, économique et sociale. Ensuite, parce que ces constructions ont été implantées sans vraie réflexion, sans étude d'impact et sans véritable lien avec le reste du quartier de l'Arsenal, si bien que des populations voisines aux problématiques sociales similaires sont entrées en conflit et que cela s'est retranscrit au sein même de la nouvelle école. Egalement parce que les capacités de parking des immeubles comme celle de la rue Matthieu Dussurgey sont inadaptées à la démographie du quartier comme à son dynamisme. La rue est fréquentée également par de nombreux camions.

Aujourd'hui, et ce depuis plusieurs années, la rue est encombrée de voitures. Les pistes cyclables construites de chaque côté du trottoir l'ont été dans un endroit qui ne pouvait pas la rendre très fréquentée. Elles sont trop larges et mal placées par rapport aux usages. Il faut savoir que le matin, nous sommes obligés de prévoir un équipage de police municipale pour ouvrir la voie du camion des collègues des ordures ménagères et assurer la circulation du trafic, des piétons, des écoliers et des différents usagers. Cette situation ne devait donc plus durer.

Pour être allée sur place à 7 heures le matin avec les services métropolitains et les habitants, nous avons constaté que, loin de tout à priori, nous sommes face à un vrai problème de conception de ce parvis et de la voie qui s'ensuit. Il fallait donc trouver une solution et je dois saluer l'extrême réactivité des services métropolitains qui ont pris le sujet à bras-le-corps et ils nous ont bien accompagnés. Ce projet a été travaillé et partagé quasiment en temps réel avec les habitants et l'enclenchement de cette démarche a tempéré l'ambiance très tendue de ce quartier.

Bien sûr, dans les mois à venir, le chantier va encore réduire les possibilités de circulation, de stationnement mais les habitants sont conscients. Le promoteur de la zone d'activités aussi ; il travaille également avec nous depuis le début pour des solutions alternatives. Ce projet est emblématique du partenariat efficace qui peut se nouer entre les Communes et la Métropole sur des sujets concrets.

Je souhaite aussi profiter de cette intervention pour demander du pragmatisme dans les projets. Nous n'en serions pas là si la voirie avait à l'époque été calibrée en fonction des usages prévisibles, eu égard aux projets du quartier ou bien si la piste cyclable avait aussi été mise au bon endroit, à la bonne dimension. Développer l'usage du vélo est aujourd'hui nécessaire mais il faut le faire en cohérence avec les besoins, il faut le faire partager aux habitants pour qu'ils soient sécurisés. Développer du linéaire ne saurait être l'unique objectif, il est aussi essentiel que ce linéaire soit utilisé. L'essentiel, vous l'aurez compris, c'est aussi que la Métropole fasse preuve de réactivité, ce que nous pouvons attester dans ce cas.

Attirer une nouvelle population à Saint Fons nécessite aussi des aménagements de qualité qui répondent aux besoins de tous plutôt qu'à une vision idéaliste des choses. Merci encore à la Métropole et à ses services pour ce projet d'amélioration que les habitants attendaient avec impatience.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je ne dirai pas idéaliste, je dirai dogmatique, ce qui est différent.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2017-1919 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1919. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le rapport que je vous présente est un rapport d'urbanisme qui concerne l'aménagement de la rue Faÿs, aux abords du Médipôle, dont je rappelle simplement qu'il ouvrira fin 2018, qui concerne, avec 708 lits, six structures publiques et privées qui se regroupent en un seul site. Le rapport, par ailleurs, prévoit une demande de subvention. L'avis de la commission était favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : C'est bien ! Je mets donc aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2017-1920 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Site Saint Vincent de Paul - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP), du programme des équipements publics (PEP), de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1920. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver, par le biais de cette délibération, la convention de projet urbain partenarial du site Saint Vincent de Paul et donc d'approuver le programme des équipements publics et la convention de maîtrise d'ouvrage unique nous liant à la Ville de Lyon. Avis favorable de la commission sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, il y a quelques minutes, sur le rapport des aides à la pierre, je dénonçais une politique purement comptable en matière de logement social qui vous amenait à construire plus de la moitié des nouveaux logements sociaux de la Métropole dans des zones déjà pourvues. Après la théorie, passons à la pratique : avec le PUP Saint Vincent de Paul, ce sont 687 nouveaux logements qui vont être construits dans un quartier du huitième.

Le quartier du Moulin à Vent, limitrophe du septième et de Vénissieux, n'est malheureusement pas un quartier facile : classement en QPV, difficulté de vivre ensemble, commerces fermés, manque d'équipements sociaux ou sportifs. Lors de la campagne des municipales, vous aviez d'ailleurs annoncé en faire une de vos priorités, preuve que parfois vous avez conscience des réalités. Ce quartier présente aujourd'hui un taux de logements SRU élevé, l'IRIS dans lequel s'inscrit ce projet présente un taux déjà supérieur à 30 % et l'analyse des îlots voisins ne fait malheureusement que confirmer voire augmenter cette proportion. Concernant le PUP Saint Vincent de Paul, nous sommes donc dans un secteur présentant déjà de nombreux logements sociaux. En faisant le choix de présenter un projet qui comprendra demain 32 % de logements sociaux, vous déclinez votre vision comptable du logement social.

Concentrer les logements sociaux dans des zones déjà pourvues n'est pas une politique responsable. Le faire sans s'assurer que les Communes concernées, Lyon en l'espèce, aient la capacité à suivre le rythme en termes d'équipements publics -attitude que les Maires de notre groupe n'ont de cesse de dénoncer- n'est là aussi pas une attitude politique responsable.

Pour ces raisons, les élus du groupe Les Républicains et apparentés voteront contre ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Le Faou, pour passer de la théorie à la pratique.

M. le Vice-Président LE FAOU : En effet, pour passer de la théorie à la pratique, nous avons indiqué que nous souhaitons agir sur le quartier de Saint Vincent, en voici la preuve. Ce projet urbain partenarial, comme celui du PUP Patay, nous permettra bien évidemment de renouveler l'habitat sur ce secteur-là, qui en a bien besoin, au travers de ces deux opérations.

Monsieur Guiland fait état d'une approche comptable sur ces deux projets urbains partenariaux. Je voudrais juste rappeler une chose, c'est que, d'une part, avec la mise en œuvre de ces projets, cela permettra de contribuer à la baisse du taux de logements sociaux sur ce secteur parce que, mécaniquement, cela va baisser et, qui plus est lorsqu'on raisonne non pas en termes de logements mais en termes de surfaces, ce qui sont les obligations aujourd'hui en termes de PLU-H ; quand on fait le calcul en dissociant la part relevant du logement étudiants, qui certes est agréée en PLS mais n'est pas comparable à du logement familial qui est financé en PLAI ou en PLUS, cela ramène la part du logement social sur ce programme à 20,9 % lorsqu'on raisonne non pas en termes de logements mais en termes de surfaces comme cela est demandé au titre du PLU-H.

Donc vous le voyez bien, y compris en corrélation avec les IRIS adjacents, cela permettra de baisser le taux de logement social sur ce secteur-là et surtout, cette opération va permettre à la fois de contribuer à l'amélioration de l'image de ce quartier, de faire en sorte aussi qu'une population nouvelle et bénéficiant d'un peu plus de moyens arrive sur le quartier, ce qui contribuera à faire vivre le commerce, notamment ce qui était aussi un des objectifs de cette opération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; M. Casola (non-inscrit) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1895 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2017 de la taxe d'habitation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1895. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait au taux 2017 de la taxe d'habitation. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, merci. Je voudrais revenir quelques instants sur les rapports de la ZAC Part-Dieu car, au-delà de vos sarcasmes, monsieur le Président, vous n'avez pas répondu aux questions de ma collègue Laurence Croizier ; en particulier, nous n'avons toujours pas de date pour le compte-rendu des conventions de participation adoptées par la Commission permanente et nous n'avons pas non plus de réponse sur la date d'adoption du PLU-H.

Revenons maintenant au rapport sur la taxe d'habitation. Les élus UDI se réjouissent de voir que les taux de la taxe d'habitation n'évolueront pas cette année. Malgré cette stabilité, les recettes fiscales augmenteront cette année de 1,9 % du fait de la revalorisation des bases décidée par l'Etat et de la croissance physique.

Monsieur Collomb, l'une des mesures phares du programme présidentiel de votre protégé est d'exonérer 80 % des Français de la taxe d'habitation. Pour nous, élus UDI, cette annonce isolée est purement démagogique et électoraliste.

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont des ressources importantes pour toute collectivité. Elles ont besoin également d'être modernisées. En l'état actuel, ce sont des impôts injustes car ils reposent sur des valeurs locatives obsolètes.

Monsieur le Maire, déjà en 2009 à l'occasion du DOB de la Ville de Lyon, les élus centristes vous demandaient de remettre à plat les valeurs locatives de l'ensemble des habitations de Lyon. Mais, pour des raisons politiques, vous n'avez rien fait. Or, seule cette solution permettrait d'améliorer l'équité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Cette remise à plat doit se faire globalement, à prélèvement fiscal constant et devrait donc s'accompagner d'une baisse des taux.

Lors de ce quinquennat, les collectivités locales ont subi une baisse massive des dotations de l'Etat. Cette baisse démontre l'importance de préserver les ressources fiscales directes de ces mêmes collectivités, voire même de les repenser afin de garantir la maîtrise des recettes de leur budget tout en ayant une fiscalité plus juste pour tous.

N'oublions pas que les impôts locaux garantissent aux collectivités l'autonomie et la capacité d'agir pour répondre aux attentes des habitants.

Pour nous, élus UDI, l'impôt local est la condition d'une décentralisation effective. De plus, c'est un lien entre les services de proximité proposés par la collectivité, l'efficacité et la rigueur de la gestion de la collectivité et le coût de ces mêmes services. A ce sujet, je reprendrai les propos de l'AMF : "Dans une société de responsabilité, à l'opposé de tout populisme, il est légitime que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes. C'est le fondement de la démocratie locale".

Pour finir, je tiens à rappeler vos propos de 2009, au moment de la suppression de la taxe professionnelle. Vous-même partagiez cette position puisque vous déclariez qu'avec la réduction de la part des recettes fiscales -je vous cite- : "Il n'y aurait pas besoin d'avoir des Maires, il suffirait de désigner des Préfets". Mais ça c'était avant, avant que vous ne découvriez votre passion pour la marche.

Les élus UDI voteront contre les rapports budgétaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, le système fiscal local est caractérisé par une grande complexité et chacun des élus que nous sommes ici le sait bien. Il est le résultat d'une sédimentation successive de réformes visant plusieurs objectifs qui se sont mêlés, qui reviennent périodiquement au gré de l'une ou l'autre de ces réformes.

Face à cela, l'enjeu de la stabilité des ressources des collectivités est mis à mal, stabilité elle-même largement contrariée par les réformes successives et à venir des dotations de l'Etat.

Cette complexité de la fiscalité locale s'est particulièrement illustrée dans notre agglomération par les différents allers-retours des taxes locales entre les Communes, la Métropole et le Département.

Pour mémoire :

- en 2002, les trois taxes locales sont perçues à la fois par les villes, la Communauté urbaine et le Conseil général.
- en 2003, avec l'adoption de la taxe professionnelle unique, les Villes et le Conseil général continuent de percevoir la TH et les taxes foncières alors que la Communauté urbaine se voit attribuer une taxe professionnelle unique.
- en 2011, avec la transformation de la TP, la Communauté urbaine regagne de la TH.
- enfin, en 2015, avec la création de la Métropole, celle-ci bénéficie maintenant à la fois de la TH, des taxes foncières et des deux cotisations sur les entreprises.

La complexité du système fiscal n'est pas en elle-même un problème.

C'est un problème parce qu'elle rend illisible pour le contribuable la responsabilité fiscale de chaque collectivité.

La proposition d'exonérer des contribuables de la taxe d'habitation, proposition de l'un des candidats à l'élection présidentielle que chacun reconnaîtra ne va ni vers plus de simplicité, ni vers plus d'équité, ni vers plus de justice.

Si, pour la Métropole, la taxe d'habitation ne représente que 8 % des recettes fiscales, il n'en va pas de même pour les Villes. Pour une Ville, au hasard Villeurbanne -mais cela vaut largement pour tous ici-, la fiscalité représente 66 % des recettes de fonctionnement et la taxe d'habitation 45 % de ses recettes fiscales. Ce serait donc un énorme manque à gagner pour les Communes. Pour Villeurbanne -je reste dans l'exemple-, 80 % de la taxe d'habitation, cela représente près de 33 M€, c'est-à-dire presque l'équivalent de la somme que nous percevons actuellement au titre des dotations de l'Etat. La perte de recette serait couverte à l'euro près, nous dit-on. L'expérience et l'histoire nous ont rendus plus que sceptiques sur cette évolution.

Enfin, même si, avec la foi du charbonnier, nous voudrions y croire, le système de compensation nous mettra en quelque sorte sous la tutelle de Bercy et entraînera une dépendance forte entre les finances locales et les évolutions budgétaires de l'Etat. Cela été rappelé par l'orateur précédent.

Les élus locaux se sont battus longtemps pour asseoir l'autonomie des Communes. Ce chemin qui a abouti au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, ne peut pas être remis en cause au prétexte commode de renoncer à un impôt, certes injuste du fait de l'obsolescence de ses bases de calcul mais dont l'injustice n'est pas liée au principe de l'impôt lui-même.

Vouloir exonérer 80 % des contribuables de la taxe d'habitation, on voit bien le bel effet d'annonce recherché. Mais à y regarder de plus près, cela n'a pas pour effet de le rendre juste ou justifiable pour les 20 % qui la paieront. Quand une taxe d'habitation n'est plus payée que par 20 % d'une population, elle perd toute sa signification et par là même sa légitimité. Seule une meilleure progressivité peut la rendre plus juste et donc plus légitime.

Voilà pourquoi cette proposition d'exonérer 80 % des contribuables de la taxe d'habitation nous semble profondément méconnaître le fonctionnement et la réalité des collectivités locales. Les réactions, d'ailleurs, de l'ensemble des grandes associations d'élus nous confortent largement dans cette analyse.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, j'essaie de ne jamais amener ici le débat sur les thèmes nationaux. Vous me permettez, puisque vous l'avez amené, que je puisse y répondre. D'abord, par rapport à notre collègue de l'UDI qui s'inquiète pour l'avenir des collectivités locales, il pourrait s'inquiéter du programme d'un des concurrents du candidat que vous citez qui prévoit, pour les collectivités locales, une nouvelle baisse de dotation de 7,3 milliards d'euros, annoncée devant l'Assemblée des Départements de France.

Quand nous savons quelles sont nos difficultés -et nous les voyons tous les jours lorsque nous votons les subventions-, nous sommes obligés de baisser de 6 % pratiquement l'ensemble des subventions, si l'on fait - 7,3 milliards d'euros, alors là, mes amis, je peux vous dire que l'ensemble d'entre nous, que nous soyons Maire ou Président, nous aurons de grandes difficultés pour continuer par la suite.

Sur la mesure qui est proposée, d'abord, je constate que les deux orateurs qui se sont exprimés soulignent effectivement l'injustice de la taxe d'habitation. Alors on dit toujours : "Oui mais il faut revoir les bases". Le premier qui a parlé de revoir les bases sur l'ensemble de la France c'était monsieur Fabius ; il était Premier Ministre à l'époque.

Si aucun Gouvernement depuis ne l'a fait, c'est que cela représente tout de même une certaine complexité. Donc il y a des mesures peut-être plus simples que de faire quelque chose qui n'a pas été fait depuis vingt-cinq ans et de constater aujourd'hui que la taxe d'habitation est sans doute l'impôt le plus injuste, parce qu'aujourd'hui, suivant la Commune où vous habitez, vous payez plus ou moins de taxe d'habitation, suivant d'ailleurs l'immeuble dans lequel vous habitez, et ce ne sont pas toujours les immeubles les plus modestes ou les Villes les plus modestes qui sont les plus imposés.

Alors, il ne faut pas confondre "exonération" de la taxe d'habitation et "dégrèvement" de la taxe d'habitation. Sur effectivement ce que nous avons connu, par exemple la suppression de la taxe professionnelle, on a vu au fur et à mesure que ce n'était pas compensé.

Là, on commence en année simple. Comment procède-t-on ? On procède à un dégrèvement de la taxe d'habitation, terme certes moins connu par la population mais évidemment mieux compris par les élus parce qu'il laisse le pouvoir de taux aux collectivités locales. Il ne conduit pas, au-delà des prises en charge initiales et de revalorisation votées par le Parlement, à une inflation pour l'Etat -et je vais le dire tout à l'heure- et donc fait supporter aux collectivités des éventuelles hausses de taux décidées par elles-mêmes, hausse de taux. Et je vais m'appuyer, si vous le voulez bien, sur un exemple.

Donc je rappelle que 80 % des ménages... -je réponds, si vous le voulez bien, aux questions qui m'ont été posées-, jusqu'à 5 000 €... Donc vous permettez,... je termine et on suspendra la séance ensuite.

M. le Conseiller COCHET : Il est regrettable que dans ce lieu, à 14 jours des élections, les 11 candidats ne puissent pas s'exprimer !

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas moi, monsieur, ce n'est pas moi qui ait lancé le débat, vous me permettez d'y répondre pour expliquer. Donc je reviens sur l'exemple et ensuite, si vous voulez, nous ferons une suspension de séance. Donc nous sommes à 80 %, c'est 5 000 € net pour un ménage avec deux enfants. On va dire qu'à partir de l'année d'exonération, ceux-ci... Mais vous permettez, ce n'est pas moi qui ait lancé le débat, ce n'est pas vous non plus ! Ce n'est pas moi, ce n'est pas moi !

Donc j'explique qu'il n'y aura pas de pouvoir de taux.

M. le Conseiller COCHET : Intégrons les faits de cette séance dans les comptes de campagne de monsieur Macron ! Enfin, un minimum !

M. LE PRESIDENT : Et ceux de monsieur Fillon.

M. le Conseiller COCHET : C'est la campagne présidentielle ! Vous êtes en train de développer le programme du candidat Macron, grand bien vous fasse ! Mais un minimum d'équité !

M. LE PRESIDENT : Si vous voulez répondre et présenter le programme, je vous laisse la parole après.

M. le Conseiller COCHET : Ce serait quelque chose de bien, il devrait y avoir 11 discours !

M. LE PRESIDENT : Je réponds pour nos collègues Maires de nos Communes.

Donc, à partir de l'année en cours, le contribuable ne paie plus ; par exemple, les collectivités qui perçoivent 925 €, y compris les frais de gestion traditionnels, percevront toujours 925 €. L'Etat supporte le dégrèvement de 925 €, ce qui au total fait 10 milliards d'euros.

Si effectivement nous voulons réaugmenter, nous réintégrons et nos contribuables recommenceront à payer. Le mécanisme est d'une simplicité biblique et je suis prêt à l'expliquer à chacune et à chacun d'entre vous.

Je mets donc aux voix ce dossier.

Allez-y !

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je demande la parole. Je vous remercie de me donner la parole. Simplement, nous sommes dans une période -et c'est normal- où il y a un certain nombre de tensions qui peuvent se révéler, je pense qu'il est équitable, il y a un certain nombre d'éléments qui ont été évoqués par notre collègue de Villeurbanne qui sont largement partagés -je ne dis pas en totalité mais largement partagés- par un certain nombre de représentants ici ; c'est un point de vue. Ensuite, vous exprimez le point de vue d'un candidat à l'élection présidentielle que vous soutenez ; je pense qu'à minima, dans une enceinte telle que celle-ci, on doit éviter ce genre de débat. Vous vous occupez de la police des débats ; soit vous mettez un terme à ce genre de chose en amont et à ce moment-là cela se comprend tout à fait, soit il y a une équité qui s'installe dans cette entité et les représentants des 11 candidats ont droit également à la parole, même si ce sera un petit peu difficile concernant notre ami berger.

M. LE PRESIDENT : Je suis totalement d'accord avec vous, monsieur Cochet, et j'essaie chaque fois de ne pas ramener le débat politique national dans nos débats métropolitains mais ce n'est pas moi qui les amène ; j'essaie d'y répondre si effectivement on veut les amener. Mais je suis d'accord avec votre remarque.

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1896 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1896. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un rapport qui a trait au taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Brumm, vous avez seul la parole sur un sujet local mais qui peut avoir aussi des enjeux nationaux mais on essaiera de moins les évoquer.

J'ai quelques temps de parole. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, si vous voulez ne pas nous emmener sur des sujets glissants.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, je vais essayer de rester sur les sujets de la Métropole mais il me semble que le précédent était tout de même un sujet métropolitain, c'est votre développement qui a été très long.

La gestion des ordures ménagères constitue un très fort enjeu environnemental, donc un sujet présidentiel. Notre objectif en tant que collectivité est d'informer et d'inciter les citoyens et les entreprises à mieux trier et à réduire le volume des déchets. Dans ce cadre, la politique portée par Emeline Baume en faveur de l'économie circulaire est un très bon projet que nous soutenons pleinement.

Les élus UDI estiment que le passage de la TEOM à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOM) permettrait d'encourager les bonnes pratiques. C'est une évolution marquante, celle de passer du stade de la taxe au stade de la facturation d'un service rendu.

L'importance de ce changement se reflète sur la responsabilisation des utilisateurs à mieux trier et à mieux consommer pour payer moins cher leur enlèvement d'ordures ménagères. Il s'agit d'un enjeu à la fois à titre individuel mais également un enjeu important sur les structures collectives comme les restaurants collectifs - nous en avons parlé tout à l'heure- ou les cantines scolaires.

En 2016, nous vous avons demandé d'étudier les conséquences de la mise en place d'une redevance incitative au niveau de la Métropole de Lyon. A ce jour, nous regrettons le peu de prise en compte de cette question qui mérite à notre sens étude et débat.

Nous saluons cependant, une fois encore, le volontarisme d'Emeline Baume qui essaie de faire avancer contre vents et marées l'étude et la notion de tarification incitative dans notre collectivité, notamment via le cadre de la démarche zéro gaspillage.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne prendrai pas les trois minutes demandées mais permettez-moi un tout petit commentaire : je cherchais à savoir qui vous vouliez convaincre parce qu'à priori, je vais vous dire franchement, personnellement, je ne pense pas avoir beaucoup de monde à convaincre ici.

M. LE PRESIDENT : Si ce n'est les habitants de notre Métropole.

M. le Conseiller MILLET : Il s'agissait dans cette intervention seulement de rendre publique la question posée en commission sur la prise en compte des nouvelles fréquences dans cette TEOM. En effet, nous avons jusqu'à l'an dernier les fréquences 1, 2, 3 et 6 et, à la demande des Villes de Saint Priest et Saint Fons, des fréquences 4 et 5 ont été mises en place.

Jusqu'alors, la TEOM était dépendante de la fréquence allant de 2,97 % pour la fréquence 1,5 à 6,32 % pour la fréquence 6 en service normal. Les taux dépendaient donc de la fréquence, le taux étant d'autant plus élevé que la fréquence était élevée.

Or, les taux proposés pour les fréquences 4 et 5 sont égaux à ceux de la fréquence 3. Saint Fons gagne un service renforcé sans contribuer plus que ceux qui gardent la fréquence 3 et, à l'inverse, Saint Priest allège légèrement le service de collecte mais réduit fortement sa contribution. Si on calculait entre les fréquences 3 et 6 un taux proportionnel à l'évolution du service rendu, on obtiendrait un taux de l'ordre de 5,47 % pour la fréquence 4 et de 5,9 % pour la fréquence 5.

Il semble donc y avoir iniquité de traitement et cela conduit à s'interroger sur la détermination de ces taux, puisqu'on s'aperçoit, à cette occasion, qu'ils ne sont pas, en fait, proportionnels aux fréquences. On peut comprendre qu'il y ait des effets de seuil de part fixe et que ce ne soit pas linéaire mais il reste nécessaire de l'expliquer en toute transparence pour tous les contribuables. Ce n'est malheureusement pas fait dans cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, notre groupe vous a fait part de remarques de bon sens lors des assemblées précédentes concernant le service d'enlèvement des ordures ménagères et le constat d'une recette bien supérieure au coût réel.

Lors de chaque vote, nous nous sommes opposés à la fixation des taux proposés du fait du manque de transparence sur les clés de répartition des dépenses entre les actions et la prise en compte des coûts indirects affectés au service par la Métropole de Lyon. Cela ne permet pas de contrôler la corrélation entre le tarif payé par l'utilisateur et le coût réel du service.

Cette année encore, alors que le service a fait l'objet d'évolutions majeures par le renouvellement des marchés publics de la collecte, nous n'avons pas pu avoir plus d'explications sur le montage financier, les coûts détaillés, les dépenses indirectes affectées et l'écart constaté entre le produit des recettes en investissement et fonctionnement attendu au budget primitif 2017 qui est à 163 M€ et le total des dépenses, soit 142,7 M€, démontre bien ce manque de transparence.

L'argument selon lequel les investissements futurs nécessitent dès aujourd'hui un taux de TEOM supérieur aux besoins n'est pas justifié, tant du fait de l'annualisation du budget que du fait que la TEOM est versée au budget général. Elle n'est pas affectée aux ordures ménagères, c'est-à-dire qu'elle sert à toutes les dépenses donc à tout autre chose qu'au financement du service et des équipements, comme nous l'a confirmé le Vice-Président Thierry Philip en séance de commission.

De ce fait, cette année encore, nous voterons contre le taux de TEOM proposé.

Enfin, je me permettrai un petit retour en arrière sur le rapport précédent. Si monsieur Bret souhaitait déposer un vœu contre la suppression de la taxe d'habitation au Conseil municipal de Villeurbanne, il aurait bien entendu tout notre soutien.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Et on ne fait pas de politique nationale, bien évidemment ! Monsieur Brumm, peut-être quelques mots techniques.

M. le Vice-Président BRUMM : Monsieur le Président, quelques mots de réponse.

Tout d'abord, pour monsieur Millet qui s'étonnait du taux des fréquences 4 et 5, effectivement, elles sont taxées comme la fréquence 3 mais je rappelle que depuis 2006 la Communauté urbaine utilisait cinq taux de TEOM différents. A chaque fois qu'une augmentation du niveau de service a été décidée, il a été appliqué le taux en vigueur pour le niveau immédiatement inférieur et cela afin que l'usager n'ait pas à assumer une charge supplémentaire à l'occasion de l'amélioration du service. Ce principe a été maintenu. Voilà la réponse à votre question.

En ce qui concerne maintenant les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous avons répondu à plusieurs reprises. Il est allégué par ceux qui contestent cette façon de procéder que le produit qui est généré par la taxe d'ordures ménagères est trop élevé par rapport au coût du service de la collecte et au traitement des déchets ménagers. Cette contestation, il faut le savoir, est née d'une décision assez récente du Conseil d'Etat en date de 2014. Cette décision a limité l'usage de la TEOM à la seule couverture des dépenses exposées pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Celle-ci ne doit pas être trop excédentaire par rapport au coût du service, net des recettes non fiscales qu'il peut générer lui-même. Cette lecture est toutefois très rigoureuse et il s'agit d'un réel revirement de jurisprudence dès lors que l'on considérerait jusqu'alors que la TEOM était une taxe non affectée en recettes du budget général. Pour autant, il n'est pas aujourd'hui démontré que notre TEOM est fixée à un niveau excessif.

La problématique n'est en effet pas simple : que doit-on inclure dans le coût du service ? Comment répondre de façon pertinente à cette question si on ne retrace pas exactement son périmètre ? Et à partir de quel seuil le juge estimera-t-il que le taux est fixé à un niveau manifestement excessif ? La loi de finances rectificative de 2015 a déjà apporté une correction à cette lecture très restrictive qui était celle de l'arrêt du Conseil d'Etat. En effet, il est désormais établi que la TEOM peut permettre le financement des déchets ménagers assimilés, c'est-à-dire ceux issus de l'activité économique mais n'induisant pas, au regard de leur volume et de leur nature, des sujétions particulières pour leur collecte ou leur traitement.

Par ailleurs, il ne faut pas se limiter à une lecture directe de nos seuls états budgétaires dans la mesure où ils ne retracent pas de façon exhaustive toutes les dépenses rattachables au coût du service. Tel est le cas, par exemple, des charges et intérêts des emprunts ou d'autres charges d'administration générale ; tel peut être aussi le cas de dépenses connexes comme les dépenses d'ébouage ou de traitement des dépôts sauvages.

Enfin et surtout, sur quelle période doit-on apprécier les équilibres entre les recettes et les dépenses ? Cet équilibre est en effet extrêmement sensible au cycle d'investissement des outils de production de service. Si on examine cette question sur une longue période -et il faut le faire-, il s'avère que le service a été significativement déficitaire entre 2000 et 2017, époque où étaient imputées au service de lourdes charges de remboursement d'emprunt. Depuis 2008, en revanche, l'équilibre est plus favorable car les phases de réinvestissement lourd n'ont pas encore repris. Il n'est toutefois pas envisageable d'accepter la prise en charge par les recettes du budget général de l'amortissement des coûts d'investissement puis de dénoncer une éventuelle surtaxation du service, une fois achevé cet amortissement financier. Il est donc nécessaire de procéder à un lissage des charges d'investissement sur la durée pour conduire à une exacte évaluation des coûts du service. A l'issue d'un tel retraitement de données annuel, notre TEOM n'apparaît pas substantiellement surestimée, d'autant que la doctrine fiscale accepte bien sûr une tolérance pour les prévisions budgétaires de l'ordre de 15 %.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Brumm. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1897 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1897. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Vous l'avez dit, monsieur le Président, il s'agit du taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, un commentaire de portée nationale et un de portée locale. Cette délibération s'inscrit dans le débat public sur la fiscalité directe et indirecte des entreprises et des ménages, dans sa dimension aussi locale dans les rapports entre Communes et Métropole.

Malheureusement, la tendance déjà ancienne à la baisse de la fiscalité des entreprises compensée par une hausse de la fiscalité, notamment indirecte des ménages, est inscrite dans tous les programmes présidentiels, en tout cas de ceux que les médias présentent comme pouvant être élus. Mais, pour parler de fiscalité des entreprises, il faut poser le décor : jusqu'aux années 1980, les revenus distribués des entreprises non financières ne représentaient que 5 à 6 % de la valeur ajoutée pendant que l'investissement baissait progressivement de presque 30 % en 1949 à 25 % dans les années 1960, puis de moins de 20 % depuis les années 1970 ; et depuis, ils n'ont jamais remonté.

Par contre, les revenus distribués qui baissaient légèrement jusqu'en 1977 ont, depuis, constamment augmenté jusqu'à atteindre près de 25 % en 2008 et, depuis, toujours plus de 20 % malgré la crise. Il est vrai que les entreprises sont aussi bénéficiaires de ces dividendes mais le solde net dépasse 8 % depuis 2010, ce qui représente une rente annuelle de 40 milliards extraite des richesses créées par le travail. Si le SMIC horaire avait suivi la même progression que les revenus distribués, il s'approcherait des 15 € de l'heure.

Et pourtant, on nous répète chaque jour à quel point les entreprises sont surchargées de contraintes, l'urgence de toujours est toujours de baisser le coût du travail, augmenter sa flexibilité, mettre en cause tout contrat de travail protecteur, etc., baisser leurs charges et leurs impôts. On le fait depuis trente ans avec les résultats que tout le monde connaît mais on continue.

Alors, cette CFE n'est qu'une petite partie du sujet mais nous considérons qu'il y a une vraie marge pour augmenter cette fiscalité et faire ainsi mieux contribuer les entreprises qui bénéficient des politiques publiques du transport, du logement, de l'éducation, de la culture.

La remarque locale concerne la répartition de la fiscalité entre Métropole et Communes. Car la création de la TPU -dont faisait état Jean-Paul Bret tout à l'heure- en 2003, réorganisée depuis avec notamment cette CFE, a privé les Communes de tout effet de leur propre dynamique. On le voit bien dans cette délibération qui évoque une augmentation des bases de près de 2 %, dont il serait intéressant de calculer la croissance cumulée depuis 2002. On peut s'en rendre compte en regardant l'attribution de compensation versée aux Communes qui représentait 200 M€ en 2003, soit 20 % du budget de fonctionnement à l'époque. En 2017, elle représente 213 M€. C'est normal, elle est figée -je ne sais pas pourquoi elle est passée de 200 à 213 M€, peu importe-, mais elle représente désormais + 10 % du budget. On peut donc estimer que la moitié des ressources de la fiscalité entreprises communale d'avant 2003 est désormais dans le budget métropolitain, la dotation de solidarité communautaire, qui ne représente que 10 % de l'attribution, ne pouvant évidemment pas la compenser. En gros, on parle de 200 M€ annuels, monsieur le Président.

Voilà pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'éviterai de revenir sur le débat politique. Je vous citerai simplement trois chiffres. Le taux de marge des entreprises, il y a deux ans en France, est de 28 %, la moyenne en Europe est de 38 %, en Allemagne de 40 %. On comprend qu'il puisse y avoir quelques petites difficultés dans notre pays.

Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1901 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Chassieu - Démolition de l'ancien site du Progrès - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1901. Madame Laurent, vous avez la parole.

M. le Conseiller BUTIN, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT absente momentanément : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant la démolition de l'ancien site du Progrès à Chassieu avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, une intervention rapide. Ce dossier est un véritable serpent de mer au Grand Lyon. Faisons un récapitulatif du coût de cette acquisition, du moins sur les informations rendues publiques :

- 5 090 000 €, c'est l'acquisition foncière des bâtiments industriels au 92 et 93, rue du Progrès à Chassieu en octobre 2005 ;

- 2 650 000 €, sa déconstruction en septembre 2012, déconstruction arrêtée pour cause de découverte d'amiante non détectée dans certains matériaux. Seule la déconstruction du 92 a pu être achevée. En 2014, vous aviez inscrit un rapport à l'ordre du jour du Conseil de Grand Lyon à l'époque qui a été retiré ;

- depuis 2006, nous avons un coût de gardiennage annuel de 360 000 €, soit un coût global de 4 320 000 €.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter un budget supplémentaire de 1 100 000 € pour désamianter et déconstruire seulement un tiers du bâtiment situé au 93, rue du Progrès, les deux tiers restants étant transformés en sarcophage pour gestion au prochain mandat.

Au total, cette aventure immobilière aura donc déjà coûté la somme astronomique de 13 160 000 € aux contribuables lyonnais. Et l'addition n'est pas terminée. Comme je l'indiquais tout à l'heure, vous avez laissé à votre successeur les deux tiers du bâtiment situé au 93, rue du Progrès, à charge pour lui de mobiliser encore quelques millions d'euros pour désamianter et déconstruire ce dernier vestige.

Mais peut-être que Confluence aurait démarré plus lentement sans cet achat hasardeux. Les élus UDI voteront contre ce rapport car la facture est salée et nous laissons à nos successeurs la gestion du reste du problème de désamiantage.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, tout d'abord une question de forme : notre groupe manifeste son étonnement critique de voir ce dossier nous être présenté uniquement en commission finances et nous avons entendu l'argument selon lequel son champ couvre le patrimoine foncier. Cependant, il nous paraît plus évident de traiter aussi ce type d'opération comme une opération d'urbanisme, car c'en est une, au sein de la commission du même nom.

Alors, ce dossier a pris au départ une bien mauvaise tournure. S'en est suivi un manquement du prestataire dont l'expertise a sous-évalué le niveau d'amiante, ce qui conduit désormais à un nouveau désamiantage suivi d'une démolition du bâtiment aux frais de la Métropole de Lyon ; les frais inhérents de réhabilitation conduisent à sa démolition.

Nous assumons ici une mauvaise décision de l'ancienne Communauté urbaine avec une mauvaise méthode, dont les services ont approuvé le choix d'achat d'un foncier alors même que les études d'impact préalables auraient

certainement mis en évidence une inadéquation entre la réelle demande foncière et la capacité d'offre de ce bâtiment, sans occulter l'énorme question de l'amiante, sauf que les études préalables ont été faites après l'achat. Donc cette étude aurait fait sans doute également apparaître que les travaux de réhabilitation pour s'adapter au marché en sus de ceux de l'achat induisaient une refonte totale. Alors, nous avons entrepris un chantier de marges de manœuvre pour réaliser des économies. Ce type de dépense est difficile à défendre, c'est peu de le dire.

Il ne s'agit pas de regretter ou de revenir simplement sur de mauvaises décisions. Maintenant, que fait-on ? La Métropole doit désormais assurer. Il s'agit aujourd'hui d'être certains que la chaîne de décisions ne reproduise pas ce type d'erreurs qui coûtent très cher à notre collectivité.

Ce n'est pas la première fois que nous nous retrouvons tributaires d'un chantier mal initié. Nous demandons dès lors que les achats importants soient présentés en amont, devant la commission urbanisme, accompagnés de l'ensemble des données nécessaires à une décision éclairée, dont une étude d'impact détaillée préalable. Ainsi, les élus métropolitains que nous sommes pourront apprécier toutes les données et assumer un vote en toute connaissance de cause. Au lieu de cela, ils sont mis devant le fait accompli et n'ont pas d'autre choix que de voter pour pallier les manquements et sortir la Métropole d'une situation difficile.

L'objectif n'est pas de surveiller chaque fait et geste des services de la Métropole mais de participer à une plus grande transparence quant à l'utilisation des sommes importantes d'argent public et de participer aux décisions d'acquisitions qui engagent l'ensemble de notre communauté. Concernant d'ailleurs le protocole d'accord engagé, nous avons bien conscience que l'indemnisation réclamée ne couvrira jamais tous les frais générés ces dernières années mais elle est indispensable.

Alors, en conclusion, nous demandons formellement un changement de méthode concernant les acquisitions foncières à venir, à partir d'un seuil à définir, pour éviter de nous trouver à nouveau à voter ce type de délibération dans ces conditions.

Une fois cette demande formulée et puisqu'il faut bien désormais trouver une solution face à une situation peu glorieuse, nous voterons cette délibération avec les semelles de plomb.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Je crois que nous, on n'aura pas de semelles de plomb. Monsieur le Président, vous nous proposez de voter une "rallonge" budgétaire pour poursuivre le financement de l'opération immobilière concernant une réserve foncière connue comme le siège du Progrès à Chassieu.

La Métropole aujourd'hui, comme la Communauté urbaine hier, est dans son rôle d'aménageur et d'accompagnement des entreprises de son territoire. Ce n'est donc pas sur l'opportunité de l'opération que nous souhaitons réagir mais plutôt sur la manière dont vous avez géré ce dossier. Or, ici, on peut sans exagérer parler d'un fiasco et voir que l'argent du contribuable a été gaspillé.

En effet, le 30 janvier 2006, le Bureau de la COURLY autorisait l'achat des murs du siège du Progrès pour 5 M€. A l'époque, l'opération était présentée comme une opportunité pour la collectivité d'acheter une réserve foncière qu'elle pourrait valoriser ensuite auprès d'autres acteurs privés. Malheureusement, ces acteurs n'existaient pas ; il a donc fallu assurer l'entretien de cette nouvelle propriété. Entre 2006 et 2012, les frais de portage (gardiennage, taxes, consommation de fluides) ont été évalués à 1 700 000 €.

En septembre 2012, pour trouver une solution à cet achat plutôt encombrant, vous avez décidé la démolition pour une estimation à 3 650 000 €.

Début 2015, les travaux commencent puis s'arrêtent car on découvre de l'amiante, non identifiée lors de l'élaboration du plan de retrait. Là, monsieur le Président, c'est le sort qui s'acharne. On comprend bien que les manquements sur l'étude ne sont pas du fait de la Métropole et les services nous ont confirmé qu'il y a actuellement une recherche en responsabilité des auteurs des prélèvements.

Mais pendant ce temps, et donc depuis 2012, la Métropole paie un portage annuel évalué à 360 000 € et le compteur du coût de cette opération n'a pas fini de tourner. On dépasse les 12 M€ -je crois avoir entendu 13 M€ là derrière- pour cette seule opération. Qu'est-ce qu'on est allé faire dans cette galère ?

Monsieur le Président, vous qui aimez vous faire prendre en photo aux côtés des acteurs économiques, parfois, il serait bon de leur demander leur avis car si aucun acteur privé n'avait, à l'époque, fait le choix d'investir, c'est peut-être qu'il y avait un flou. Si on prend le problème à l'envers et que l'on constate que, finalement, après un passage par la rue Servient à Lyon entre 2001 et 2007, le siège du Progrès s'est retrouvé dans une belle vitrine à Confluence ; on peut s'interroger sur la finalité réelle de l'opération.

Au moment même où monsieur Brumm tente de nous expliquer combien il est dur de trouver des marges de manœuvre financières, on lui conseillera de commencer d'abord par évaluer la gestion de son Président. Mais cela, il nous a déjà répondu en commission, son droit de regard s'arrête là où le fait du prince commence.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce rapport.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je veux dire que la vie est faite d'aléas. Ceux qui avaient investi, par exemple, dans la tour du Crédit lyonnais, qui étaient plutôt des financiers avisés, ne se doutaient pas forcément qu'elle était totalement amiantée. Si vous leur demandez aujourd'hui combien coûte le désamiantage de cette tour, allez voir par exemple l'hôtel qui a été rénové, demandez aux propriétaires combien ils ont investi et vous verrez qu'à l'époque, l'amiante c'était moins connu qu'aujourd'hui.

Je mets donc aux voix ce dossier. Je remercie, bien que ce ne soit pas le meilleur dossier, ceux qui, avec nous, veulent effectivement clore la période :

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits).

Rapporteur : M. le Conseiller BUTIN, en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT absente momentanément.

N° 2017-1903 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Mise à disposition du service protocole de la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon - Renouvellement du dispositif - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1903. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un protocole de mise à disposition du service protocole de la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon. C'est le renouvellement du dispositif.

Ce dispositif existe depuis mars 2010 et, depuis cette date, ce sont ainsi plus de 250 manifestations qui ont été traitées pour le compte de la Communauté urbaine, puis de la Métropole. Cette convention avait une durée de six ans, elle est arrivée maintenant à son terme. Il nous est donc proposé de reconduire un tel dispositif dans un esprit de mise en commun des moyens et d'optimisation des ressources.

Donc je rappelle juste -mais vous l'avez vu dans le dossier- qu'aux termes de cette convention, le service protocole de la Ville de Lyon serait chargé des missions qui sont avant la manifestation, la préparation et toute la logistique, pendant la manifestation, après la manifestation, bien sûr des missions qui sont assurées sous la responsabilité et la surveillance du Président de la Métropole. En contrepartie, la Métropole s'engage à rembourser à la Ville de Lyon les coûts de personnel. Des tarifs sont fixés suivant si c'est une manifestation avec moins de 50 salariés ou plus de 351 ; vous voyez cela va de 916 € à 3 007 €.

Cette convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2020 et reconductible par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2023 et c'est donc la poursuite déjà d'une mutualisation.

Voilà, monsieur le Président, ce que l'on peut en dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Boudot.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Je ne veux pas trop allonger nos débats mais puisqu'on en est aux confidences de campagne, je céderais bien mon temps de parole à monsieur Bret, pour qu'il vous demande de combien vous allez augmenter la CSG, par exemple, parce qu'il n'y a pas que la taxe d'habitation, il y a aussi la CSG. Donc cela pourrait être une bonne fin de Conseil, je crois. Je vous cède mon temps de parole, monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Je ne suis pas obligé de le prendre.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux dossiers sans débats.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1860 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1861 - Oullins - Dévoisement du réseau mutualisé pour les télécommunications (RMT) de la Métropole de Lyon - Conclusion d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Roche comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1860 et 2017-1861. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. le Conseiller ROCHE, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, des dossiers numéros 2017-1860 et 2017-1861. On nous propose deux conventions qui ont pour objectif de régir nos relations avec le SYTRAL : la première, petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains et la seconde, dévoisement du réseau mutualisé pour les télécommunications de la Métropole de Lyon. Les deux rapports ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ROCHE.

N° 2017-1862 - Saint Cyr au Mont d'Or - Requalification du chemin de Champlong - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1863 - Meyzieu - Requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Validation du programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1864 - Lyon 7° - Suite à PC - Tourville/Béguin/Guillotière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1862 à 2017-1864. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers. Par contre, le dossier numéro 2017-1864 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le 2° - **Décide** du dispositif, il convient de lire :

- du budget annexe des eaux pour un montant de 135 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 135 000 € en 2017,

sur l'opération n° 1P09O5377.

au lieu de :

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 135 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 135 000 € en 2017,

sur l'opération n° 2P09O5377."

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-1865 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation pour l'organisation de la journée professionnelle du Festival de la BD 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1869 - Attribution d'une subvention à l'association Pôle Pixel pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1871 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat de proximité pour leurs programmes d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1873 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet de recherche et développement COVISOLINK - Avenant n° 1 aux conventions de subvention du 27 novembre 2015 avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et du 26 novembre 2015 avec le Centre Léon Bérard - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1865, 2017-1869, 2017-1871 et 2017-1873. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable pour les quatre dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1868 - Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1872 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération GD3E - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet GD3E - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1868 et 2017-1872. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

III - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1877 - Lyon - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'organisation de l'édition 2017 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2012 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1879 - Jazz day 2017 - Attribution de subventions à l'association Skaraphone et à l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Jazz à Vienne - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1880 - Journées européennes du patrimoine - Mise à disposition partielle du service mission site historique de la Ville de Lyon - Avenant à la convention entre la Ville et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1877, 2017-1879 et 2017-1880. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-1878 - Biennale d'art contemporain 2017 - Attribution d'une subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Képénékian comme rapporteur du dossier numéro 2017-1878. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Myriam PICOT et M. Thierry POUZOL, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM en remplacement de M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, absent momentanément.

N° 2017-1884 – Lyon 7° - Collège Gabriel Rosset - Extension - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-1885 - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations de transport vers les installations sportives et vers le Conservatoire de musique de Sainte Foy lès Lyon - Régularisation forfait d'externat 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1884 et 2017-1885. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1887 - Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2017-1887. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1898 - Taux 2017 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2017-1898. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1899 - Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention et convention 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1900 - Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) – Convention 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1902 - Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formation professionnelle - Autorisation de signer la convention pour l'année 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1899 à 2017-1902. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Ces trois dossiers ont accueilli un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1905 - Accueil en secours au sein de l'unité de valorisation énergétique de Lyon sud des déchets ménagers et assimilés collectés par le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL) - Convention 2017-2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1906 - Convention de mise à disposition et cession de composteurs à titre gracieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1905 et 2017-1906. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2017-1907 - Aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) - Liaison autoroutière A89/A6 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la société d'autoroute Paris Rhin Rhône (APRR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2017-1908 - Réglementation relative à la participation financière pour l'assainissement collectif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte les dossiers numéros 2017-1907 et 2017-1908, en remplacement de monsieur le Conseiller Gouverneyre, absent momentanément. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. GOUVERNEYRE, absent momentanément.

VI - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-1918 - Vénissieux - Aménagement de la copropriété Montelier 2 - Convention de financement avec la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2017-1918, en remplacement de madame la Conseillère Peytavin, absente momentanément. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de Mme la Conseillère PEYTAVIN, absente momentanément.

Vœu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés relatif au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL)

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, j'ai reçu une proposition de vœu déposée par le groupe Les Républicains. J'espère que cela ne nous amènera pas sur des chemins glissants de la politique nationale mais nous verrons bien ! Donc qui présente ?

(*VOIR annexe 2 page 104*).

M. le Conseiller FENECH : Non, nous allons rester très régional, monsieur le Président. Je rebondis sur l'intervention tout à l'heure de monsieur Guy Barral, le Maire de Solaize car il rappelait le déraillement du train du 13 mars dernier à la gare de triage de Sibelin et qui a provoqué le déversement de plus de 20 tonnes de bioéthanol sur la voie de chemin de fer.

Suite à cet accident, l'ARS (Agence régionale de santé) a demandé aux Communes de Solaize et Feyzin d'enjoindre leurs administrés de ne pas utiliser l'eau des puits. Toutes ces graves conséquences nous rappellent, si besoin en est, qu'une zone Seveso doit être un espace sécurisé qui est difficilement compatible avec des axes de circulation très fréquentés et congestionnés. Sur ces aspects sécurité, monsieur Guy Barral, Maire de Solaize, était déjà intervenu il y a un an, lors du Conseil métropolitain du 21 mars 2016.

Or, l'annonce précipitée du déclassement des autoroutes A6-A7 vous a fait prendre conscience de la situation routière et ferroviaire catastrophique de l'agglomération, après quinze années d'inaction et que les propositions étudiées actuellement, toujours dans la précipitation, n'apportent pas de solution concertée sur l'intermodalité des transports.

Penser une politique à long terme amène à s'interroger sur la confrontation entre deux conceptions de l'organisation des transports dans les Métropoles : l'une, intuitive, prétend que le développement des axes permet de fluidifier les circulations ; la seconde, contre-intuitive, affirme que la congestion de la circulation est proportionnelle au développement des axes.

Une étude comparative d'ailleurs des politiques publiques mises en place dans d'autres Métropoles à travers le monde démontre que la méthode contre-intuitive permet de décongestionner les grands espaces urbains. Dans cette perspective, le tracé actuel du CFAL nuit au développement de la Métropole. Au-delà des risques inhérents au transport de matières parfois dangereuses dans une zone Seveso, comme je l'indiquais, l'établissement de cette ligne va privilégier le transport industriel au transport de personnes alors que nous devons, en tant que Métropole, nous doter d'un véritable réseau en étoile de lignes à fréquences cadencées.

Alors que vous avez souhaité aménager une large place au transport ferroviaire de voyageurs dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la Métropole ainsi que dans le plan de déplacements urbains, nous sommes en droit de douter de vos intentions réelles, tant votre soutien au tracé actuel du CFAL compromet le développement du transport ferroviaire de voyageurs et notamment la mise en place de trains interurbains. A l'heure de la COP21 et des avancées technologiques, on peut citer l'exemple du futur de l'Hyperloop. Le tracé actuel du CFAL prive notre territoire du développement d'un réseau de transports digne des ambitions d'une Métropole de l'avenir. Ces demandes sont portées depuis des années, par les habitants, sans écho de votre part pour l'instant.

Mais je vous ai bien entendu, monsieur le Président, au début de notre séance, lorsque vous avez dit que vous prendriez en compte tous ces éléments pour l'étude des infrastructures futures et que vous attendiez les éléments aussi et les positions de la Préfecture après la période de réserves.

Vous avez aussi accepté et on vous saura gré de rencontrer les associations et les riverains le 14 avril prochain, qui avaient -vous le savez- envisagé une manifestation ici devant la Métropole et qui ont renoncé, compte tenu du fait que vous avez accepté cette rencontre avec les associations et les riverains, et on ne peut que s'en féliciter. Mais encore faut-il que de cette rencontre ressorte évidemment une avancée considérable -nous l'espérons- en vue d'une amélioration des transports, des avancées concrètes au profit de nos populations.

C'est le vœu que j'émetts dans l'espoir réel que la Métropole et les services de l'Etat intègrent enfin cette réflexion sur le tracé du CFAL qui nous préoccupe depuis maintenant 2001, dans le cadre des études menées sur les projets routiers et autoroutiers que vous avez annoncés pour compenser le déclassement des autoroutes A6-A7 sur le territoire de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de donner la parole aux différents groupes, permettez-moi de vous dire quelques mots. En gros, que dit votre vœu ?

Vous nous dites que l'annonce précipitée du déclassement des autoroutes A6 et A7 a fait prendre conscience à la Métropole de la situation routière et ferroviaire de l'agglomération après quinze années d'inaction.

Deuxièmement, vous nous dites que le tracé actuel du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise nuit au développement de la Métropole.

Troisièmement, vous nous dites que le soutien que nous apporterions au tracé actuel du CFAL compromet le développement des transports ferroviaires de voyageurs et notamment la mise en place de trains interurbains.

Quatrièmement, vous nous dites qu'il faudrait s'inspirer des projets comme Hyperloop et les développer dans notre agglomération, entre les villes voisines.

Sur le premier point que vous avez évoqué, sur le fait que c'est le déclassement, vous me dites dans votre vœu "qu'il est précipité". Je ne suis pas sûr que depuis Ecully, en passant par Lyon, en passant par Oullins, par Pierre Bénite, tous les habitants pensent que la décision est précipitée. Ils la trouvent plutôt bonne et donc je la revendique comme telle. Est-ce que c'est cela qui nous a fait prendre conscience des problèmes ferroviaires ? Certes pas, parce que le dossier que nous avons voté tout à l'heure pour la Part-Dieu -c'était un peu avant l'annonce du déclassement- montre que nous nous en préoccupons depuis quelques temps et que nous agissons.

Nous agissons également sur les grandes infrastructures et c'est parce que nous agissons que nous travaillons avec la DREAL sur les problèmes de désaturation d'un certain nombre de nœuds lyonnais, à la fois évidemment le nœud des îles, le nœud de Manissieux, le nœud de Ternay. Je suis allé sur place, par exemple, il y a quinze jours avec le Maire de Vienne, monsieur Thierry Kovacs, le Maire de Chasse sur Rhône, monsieur Frédéric Belmonte, Maire de Seyssuel. Evidemment, on ne le chante pas tous les jours pour voir effectivement comment nous pourrions résoudre le problème qui, aujourd'hui, se pose sur la jonction avec Givors et voir comment on fait en sorte qu'il n'y ait pas des files considérables de voitures qui effectivement se percutent. Et si vous voulez, monsieur Fénech, je vous emmènerai sur place, en particulier dans un lieu où on voit bien comment il y a le croisement des flux de voitures et vous verrez évidemment qu'il faut faire quelque chose pour résoudre ces problèmes.

Deuxièmement, sur les problèmes du tracé du CFAL, je vous rappelle que d'une manière unanime la Métropole avait dit par le passé qu'il fallait suivre le parcours de la LGV sud et nous avons voté beaucoup de résolutions en ce sens et elles ont été envoyées bien sûr au Ministre des transports de l'époque.

Le Ministre des transports de l'époque était monsieur Bussereau et en fait, monsieur Bussereau -je ne veux pas faire de politique nationale donc je vous laisserai regarder à quel Gouvernement il appartenait- a pris la décision suivante : il a écrit à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes -je cite- : "Il apparaît que les fuseaux de passage se raccordant au sud de Vienne proposent une solution de contournement trop éloignée de l'agglomération pour se substituer au réseau existant et assurer la desserte ferroviaire majeure Sibelin, chantier de Vénissieux et des pôles industriels et logistiques du sud de l'aire urbaine de Lyon.

Par ailleurs, ces fuseaux ne permettraient pas les liaisons est-ouest, intéressant les Départements de la Loire et de la Haute-Loire. Ainsi, les fuseaux de passage se raccordant au sud de Vienne ne répondent que partiellement aux objectifs fixés par le cahier des charges du projet arrêté à l'issue du débat public. Leur coût est par ailleurs élevé, notamment pour ce qui concerne le fuseau jumelage LGV Valloire. En outre, en l'absence d'avis favorables exprimés sur les deux fuseaux intermédiaires Véga-Sud viennois et jumelage LGV plateau de l'Amballan au cours de la consultation, le comité de pilotage du 3 mars 2009 a proposé leur abandon. En effet ces fuseaux cumulent les inconvénients précités et seules les solutions consisteraient à emprunter les vallées transversales. Compte tenu de ces éléments, je considère que les fuseaux Véga-Sud viennois et jumelage LGV plateau de l'Amballan et le jumelage LGV Valloire ne peuvent être retenus pour la poursuite des études. »

Le dossier de consultation montre que les fuseaux de passage se raccordant au nord de Vienne sont les plus courts et les moins coûteux et qu'ils répondent de façon plus complète à l'ensemble des fonctionnalités fixées dans le cahier des charges du projet. En effet, les fuseaux A46 Sibelin-nord/plaine d'Heyrieux fret, trafic de transit et trafic en relation avec le site de Sibelin rendent ainsi possible un développement accru des services de transport de voyageurs sur les lignes ferroviaires existantes. Ils offrent des possibilités d'amélioration qualitative de la desserte entre les agglomérations du Département de la Loire et l'est de la Région Rhône-Alpes, en particulier l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Parmi ces trois fuseaux, plaine d'Heyrieux/Sibelin-nord occupe une place particulière en proposant une infrastructure nouvelle ayant le moins d'impact sur le tissu urbain. L'existence d'un couloir non bâti relativement large rend ainsi possible la réalisation d'ouvrages moins complexes. Ce fuseau présente l'avantage d'une forte proportion de passages couverts, ce qui génère un plus faible effet de coupure et permet une meilleure insertion des territoires. Aussi ai-je demandé au président de RFF de poursuivre les études sur le fuseau plaine d'Heyrieux/Sibelin-nord. Je lui ai également demandé d'approfondir la problématique liée au nouveau franchissement du Rhône au nord de Vienne. Ce n'est pas la Métropole de Lyon qui a pris la décision, c'est le Ministre des transports de l'époque. Je vous ai dit qui il était et vous vérifierez vous-mêmes à quel gouvernement il appartenait. Ce n'est pas le problème ? Sauf que ce n'est pas nous et je vais vous dire que j'ai saisi monsieur Vidalies de ce problème et qu'il a stoppé aujourd'hui les décisions qui allaient être prises justement parce qu'il considérait que le tracé ne prenait pas assez en compte l'environnement de ces territoires.

Enfin sur Hyperloop, si ce que vous dites est vrai, si on lit, comme on l'a lu dans les journaux : "Saint Etienne/Lyon en l'espace de 8 minutes", l'autoroute A45, laissez tomber parce que cela ne vaut plus le coup ! Demandez à un certain nombre de nos collègues de voter contre tous ces projets parce que cela ne sert strictement à rien ! Si, dans les jours qui viennent, vous voulez vous faire le porte-parole auprès des plus hautes autorités, peut-être futures, de ces prises de position et savoir si effectivement on a changé de position au plus haut niveau de peut-être le futur Etat, à ce moment-là, nous serons heureux de reprendre le dialogue dans l'avenir.

Je donne la parole au groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, merci. Quelques mots pour dire que l'on ne votera pas ce vœu qui nous semble un tout petit peu électoraliste.

Juste rappeler quelques éléments pour monsieur Fenech qui ne semble pas tout comprendre. Monsieur Fenech, un site Seveso c'est quelque chose de fixé géographiquement et ce n'est pas parce qu'il y a un site Seveso qu'il ne peut pas être traversé par des wagons, y compris des produits dangereux. Faites la distinction, vous verrez que l'on comprend mieux après.

Deuxièmement, ce que l'on veut dire c'est que le risque zéro n'existe pas mais que malgré Brétigny sur Orge, l'entretien des voies ferrées n'est toujours pas satisfaisant. Et je crois qu'il faudrait vraiment demander à RFF -et cela, notre collectivité pourrait le faire- un audit complet de l'état de voies ferrées, de celles qui traversent notre Métropole parce qu'à trop vouloir réduire les coûts, on prend vraiment des risques très très importants.

Il faut aussi toujours rappeler que le transport des marchandises par fret ferroviaire reste beaucoup plus sûr que le transport routier des marchandises par camion ; plus sûr et plus respectueux de l'environnement, et aussi des protections sociales des salariés.

Pour terminer, je dirai que oui nous avons voté, oui, nous pensions que le tracé du contournement ferré de l'agglomération lyonnaise n'est pas acceptable si proche des habitations, oui nous souhaitons, nous, un tracé longeant la voie LGV Lyon-Marseille et s'il y a précipitation, ce n'est pas à déclasser l'A6-A7 ; en tout cas pas de notre point de vue, cela fait assez longtemps qu'on le souhaitait et bravo pour cela ; enfin bravo d'autant plus quand ce sera réellement fait. Mais là où il y a précipitation, c'est vraiment à essayer de nous fourguer une nouvelle autoroute, l'A45, et là je crois qu'il y aurait beaucoup mieux à faire plutôt que d'essayer cela. Donc faites attention à ce que vous dites et comment vous le dites.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, tout d'abord, je ne crois pas que c'était un débat présidentiel -monsieur Fenech est parti- mais je pense plutôt qu'il était législatif.

La première remarque est qu'on voudrait insister sur l'idée qu'on est très très heureux que ces dossiers avancent. C'est nécessaire pour la Ville de Lyon, pour la Part-Dieu, à la fois pour le trafic marchandises mais aussi pour libérer du potentiel du trafic passagers mais qu'on est très attentifs au fait que cela ne se reporte pas sur la ligne historique Saint Fons-Vénissieux, c'est-à-dire que le CFAL fasse bien la totalité du contournement sachant que -je ne suis peut-être pas à jour- autant c'est parti pour le nord, autant on est toujours dans l'incertitude pour le sud. Donc la vraie question c'est de concilier trois objectifs stratégiques : le premier, c'est effectivement le trafic de transit marchandises qui doit être sorti de l'agglomération ; c'est aussi la question de la desserte économique de zone d'importance et, de ce point de vue, la présence de Sibelin est un enjeu réel parce que Sibelin, c'est la Vallée de la chimie ; et, enfin, c'est de permettre le développement du trafic passagers. Ce sont ces trois objectifs qu'il faut poursuivre et, bien évidemment, les contraintes budgétaires de tous les Gouvernements successifs ne facilitent pas une vision à long terme.

Et donc, j'insiste, oui, c'est pour cela que nous avons soutenu avec détermination l'amendement, la réserve, proposé par notre Conseil sur le PPRT pour inclure la gare de Sibelin parce qu'à l'évidence, on ne peut pas traiter un PPRT sur les risques de la vallée sans inclure ce qui se passe quand les wagons sont stockés sur les rails à la gare. Donc il est essentiel que les études de danger, leur transparence, le plan d'actions pour les habitants intègrent les activités de Sibelin. Mais mettre en cause Sibelin, c'est mettre en cause la Vallée de la chimie et donc nous nous y opposerions en tout état de cause.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots aussi. Monsieur le Président a déjà répondu des choses auxquelles nous souscrivons. Simplement, la lecture de ce vœu donne un sentiment étrange de confusion, c'est-à-dire de confusion entre les modes (ferré, routier), les flux (nationaux, régionaux, locaux) -et j'en passe-, donc c'est difficile d'aborder des sujets comme cela en les mélangeant à ce point.

Le vœu, en effet, affirme par exemple que le fret contournerait l'agglomération lyonnaise mais c'est évidemment l'objet même du CFAL pour l'essentiel. C'est que le fret effectivement contourne l'agglomération lyonnaise pour pouvoir libérer aussi le flux des voyageurs régionaux, puisqu'il n'échappe à personne que ces voyageurs régionaux ont besoin de gares-voyageurs où ils montent et descendent, ce qui n'est pas tout à fait la même fonction que pour le fret. C'est pour cela qu'il est difficile de comprendre cela, en tout cas dans ce vœu.

Le CFAL s'inscrit aussi dans une logique plus vaste qui s'appelle la "magistrale éco-fret" ; c'est un projet européen qui est le passage nord-sud du fret. Evidemment, le barreau lyonnais -si j'ose dire-, pour cette voie ferrée, a une importance particulière.

Vous présentez ensuite le déclassement A6-A7 comme si c'était une prise de conscience mais le Président vous a bien répondu franchement, c'est pour ceux qui ne connaissaient pas que c'est une prise de conscience mais ce n'est pas du tout le cas. Et c'est vrai que vous accusez toujours le Président de la Métropole comme s'il était omnipotent ; alors il peut peut-être le souhaiter -je n'en sais rien- mais de toute façon il ne l'est pas. Ce n'est pas la compétence de la Métropole ; elle peut avoir un avis bien sûr, elle est concernée au premier chef mais ce n'est pas la compétence de la Métropole, c'est celle de la Région, qui a fait effectivement des choix qui ne nous paraissent pas les plus novateurs, en matière d'autoroutes par exemple, puisque d'autres projets, qui eux sont novateurs, ne font pas l'objet d'investissements. Et c'est le choix de l'Etat ; les choses ont été rappelées et vous savez désormais à qui vous adresser.

Vous avez aussi oublié d'ailleurs le nœud ferroviaire lyonnais qui était encore une autre problématique. Cela a été évoqué au début de la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville à travers le dossier de la Part-Dieu, qui consistera à créer aussi deux voies supplémentaires de voyageurs.

Si ces questions doivent être abordées, elles doivent l'être sérieusement, c'est-à-dire que chacun des dossiers est particulièrement complexe ; il faut le connaître à fond d'abord avant de le mettre en relation avec les autres pour trouver une sorte d'équilibre territorial.

Compte tenu évidemment des débats qui ont lieu au sein de la Métropole mais pas uniquement au sein de la Métropole, le débat public ne sera pas dans l'enceinte du territoire de la Métropole, il sera bien aussi avec les autres Communes concernées.

Donc nous aurions peut-être intérêt à travailler un peu plus profondément les choses, en tout cas dans cette assemblée et avoir une position si possible la plus responsable -j'allais dire- pour aller dans un débat public qui sera animé, à juste titre d'ailleurs, mais animé tout de même.

En tout cas, si le vœu était soumis au vote par le Président, notre groupe La Métropole autrement voterait contre.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président et chers collègues, moi je dirai que ce CFAL est un véritable serpent de mer. On l'a dit, beaucoup de Gouvernements se sont penchés dessus : en particulier en 2003, plusieurs signatures ministérielles ont ponctué ce dossier, dont celle de monsieur Perben alors chargé des transports ou, par la suite, celle de monsieur Fillon, Premier Ministre, ou monsieur Bussereau -comme vous l'avez indiqué-, alors secrétaire d'Etat en 2009.

On ne rentrera pas dans les polémiques. Je pense que nous devons poursuivre l'étude des projets de désaturation des différents axes de circulation, qu'ils soient ferroviaires ou automobiles. Il nous semble aussi qu'à l'aune de l'avancée du développement des grands projets de notre agglomération, il est toujours nécessaire de réactualiser les études et les réflexions.

Nous avons évoqué tout à l'heure, à l'occasion du projet Part-Dieu, la nécessité d'élargir la réflexion sur l'intermodalité mais également les interactions entre transport de marchandises et de personnes au périmètre de notre agglomération. Et, pour nous, le périmètre le plus pertinent s'inscrit plus à l'échelle du pôle métropolitain. La menace du transport de marchandises et surtout de produits dangereux, cela a été dit lorsqu'on a constaté l'accident le 13 mars dernier ; donc la demande est plus que légitime de voir les marchandises acheminées, déportées en dehors des zones habitées mais, je le rappelle, c'est l'Etat qui est compétent en matière d'infrastructures et la Région sur l'exploitation de la ligne. Donc notre rôle relève plus de la capacité de la Métropole à influencer sur ce tracé.

Moi, je fais aussi un constat : souvent, nous avons demandé des réunions pour la problématique des transports ferroviaires à la Région. J'en veux pour preuve, la semaine dernière, il y avait une Conférence territoriale des Maires. On avait demandé aux élus de la Région et j'ai téléphoné trois fois au Vice-Président en charge des transports, il ne m'a jamais répondu et je le regrette vivement parce que je pense que là aussi, il doit y avoir un dialogue qui doit s'instaurer pour qu'on soit le plus efficace possible.

Donc, pour ma part, je ne vois pas l'utilité de ce vœu.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SÉCHERESSE : Monsieur le Président et chers collègues, je regrette personnellement le départ inconvenant de l'orateur qui a présenté le vœu. La lecture de ce vœu éveille tout de même un certain nombre de questionnements. Pour ma part, j'aurais apprécié que vous rendiez hommage aux sapeurs-pompiers de la Métropole -comme l'a fait le Président tout à l'heure- qui sont immédiatement intervenus. Je veux rappeler que la

nuit qui suivait cet accident, ils étaient encore nombreux à travailler au final à permettre de rétablir avant le petit matin la circulation ferroviaire pour que reprenne l'activité au plus vite.

Je veux -comme l'a fait le Président également- m'associer aux remerciements en direction des industriels du secteur qui ont mis en place d'importants moyens, contribuant ainsi par leur solidarité à ce retour à la normale.

Permettez-moi également de vous rappeler -mais il n'est point là- nos réserves 2016 à propos du projet PPRT de la Vallée de la chimie mais aussi de souligner votre délicieuse formule -comme le Président l'a relevé tout à l'heure ; je cite- : "Le déclasserement des autoroutes vous a fait prendre conscience de la situation". Alors, afin de prolonger cette prise de conscience tardive, je veux vous rappeler quelques-unes des prises de position de notre assemblée de façon à vous rafraîchir la mémoire. Puisqu'il est question dans ce vœu du tracé du CFAL sud, nous rappelons que la Communauté urbaine de Lyon -cela a déjà été dit- a émis des réserves sur le tracé en question, à la suite notamment du vote unanime du SEPAL -et je vous rappelle que le SEPAL, ce n'est pas seulement la Métropole mais c'est aussi la Communauté de communes de l'Ozon ainsi que la Communauté de Communes de l'est lyonnais-, vote unanime en 2009 comme plus récemment en 2014.

Vous ne pouvez donc pas évoquer un soutien de notre part à l'actuel CFAL sans plus de nuance. Le Président l'a développé tout à l'heure mais ce n'est pas tout. Ce tracé que vous incriminez aujourd'hui, au nom des Républicains, a été arrêté en 2009 par décision ministérielle -on a cité le nom du Ministre- par un Gouvernement qui avait comme collaborateur, rappelez-vous, monsieur Fillon. Vous avez donc soit perdu totalement la mémoire, soit changé d'avis. En tout état de cause, si votre candidat venait à être élu, faire valoir l'intérêt du territoire et de la population vous demandera un peu de cohérence et de vous asseoir sur votre conscience.

En revanche, nous sommes absolument d'accord sur un constat : le nécessaire désengorgement du nœud ferroviaire lyonnais et la décongestion devenue essentielle de notre espace urbain. Ce sont les termes de votre vœu que je reprends. Face à ce constat, nous mettons tout en œuvre dans cette assemblée depuis plusieurs années pour résorber le nœud ferroviaire lyonnais et réaliser le contournement. Votre majorité Les Républicains à la Région Rhône-Alpes a voté un tracé de l'A45 qui déversera au sud de notre agglomération les milliers de véhicules supplémentaires par jour ; cela ne semble pas poser problème. Votre majorité LR à la Région Auvergne-Rhône-Alpes laisse planer le suspense sur la partie métropolitaine du CPER qui serait pourtant un moteur important de cette désaturation. Vous votez donc là-bas l'exact contraire de ce que vous nous dites défendre ici. Ôtez-moi d'un doute, vous ne vous parlez donc jamais ? Et permettez-moi de m'inquiéter quant à la schizophrénie qui pourrait frapper -ils se reconnaîtront- les quelques membres de votre groupe siégeant à la fois dans notre assemblée et à la Région.

Pour résumer, il ne nous semble pas que ces -je cite- "avancées concrètes" au profit de nos populations soient possibles en tenant un pareil discours ici et en votant autrement ailleurs. Ce vœu n'est qu'une acrobatie électorale -cela a été suggéré tout à l'heure-, une posture de plus, dénuée, contrairement aux apparences, de toute proposition sérieuse.

Ce que vous montrez une fois encore aux habitants de la Métropole, c'est que vous n'excellez que dans l'agitation. C'est pour cela que je propose de ne pas reprendre ce vœu.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc, je ne sais pas s'il faut le soumettre au vote. Est-ce que vous le demandez ? Nous le mettons donc aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Mme Croizier, M. Uhlich (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ;

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Synergies-Avenir (sauf MM. Bousson, Curtelin -pouvoir à M. Germain-, Germain, Mme Glatard, MM. Grivel, Moretton, Vergiat qui se sont abstenus) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; M Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés), MM. Bousson, Curtelin -pouvoir à M. Germain-, Germain, Mme Glatard, MM. Grivel, Moretton, Vergiat (Synergies-Avenir).

M. LE PRÉSIDENT : Le vœu n'est pas adopté.

Merci beaucoup. Chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 heures 41).

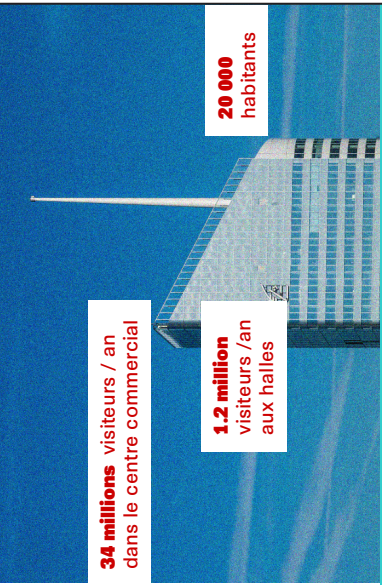
Annexe 1 (1/17)

Opération Lyon Part-Dieu - ZAC Part-Dieu Ouest
(Dossiers n° 2017-1913, 2017-1914 et 2017-1915)

Documents projetés lors la présentation par monsieur le Vice-Président Le Faou



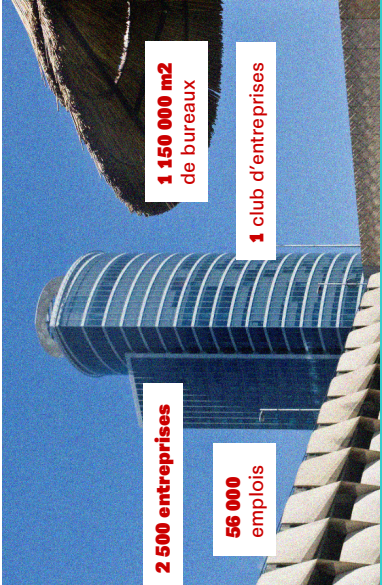
Annexe 1 (2/17)



34 millions visiteurs / an dans le centre commercial

1.2 million visiteurs / an aux halles

20 000 habitants

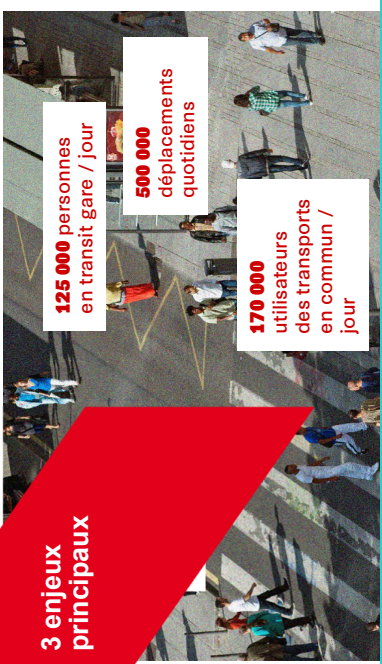


2 500 entreprises

56 000 emplois

1 150 000 m2 de bureaux

1 club d'entreprises

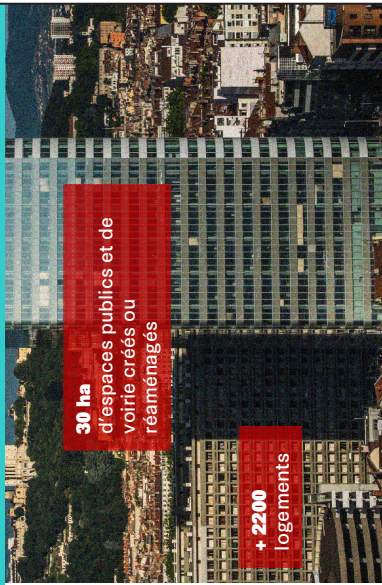


125 000 personnes en transit gare / jour

500 000 déplacements quotidiens


170 000 utilisateurs des transports en commun / jour

REALISER UN QUARTIER TERTIAIRE EUROPEEN DE REFERENCE



30 ha d'espaces publics et de voirie créés ou réaménagés


+ 2200 logements



+ 650 000 m2 de bureaux

+ 40 000 emplois

250 000 m2 de bureaux déjà livrés ou engagés



1 voie ferrée supplémentaire

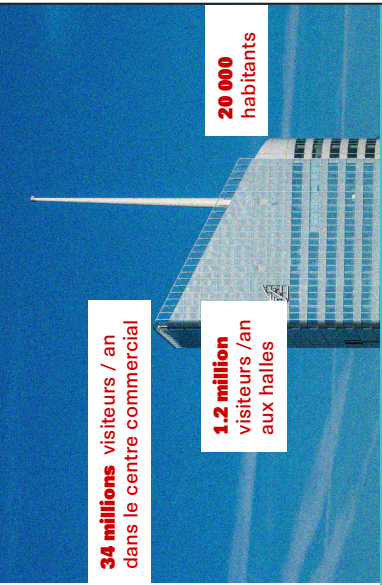
+ 100 000 Voyageurs dans la gare d'ici 2030

Une gare **2** fois plus grande

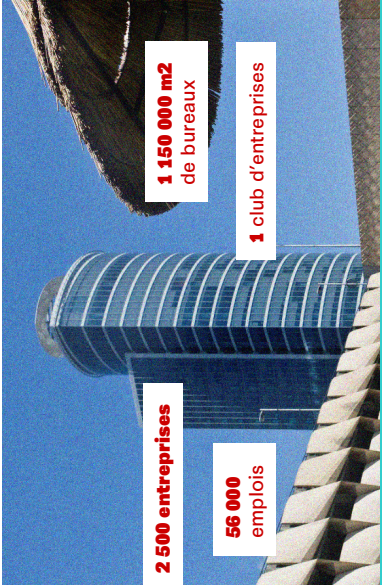
+ 2000 Places de vélo

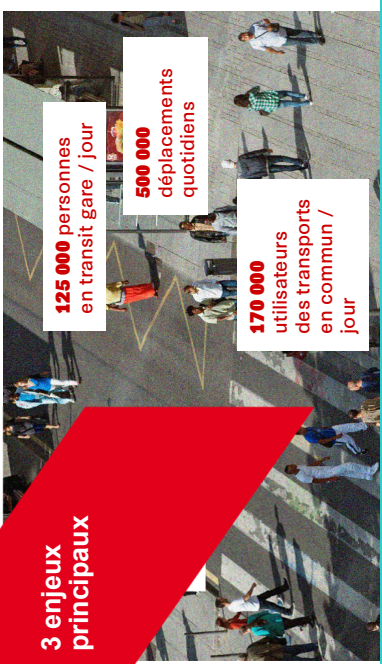
FAIRE DE LA PART-DIEU UN QUARTIER PLUS AGREABLE A VIVRE

REPENSER LES MOBILITES



3 enjeux principaux






Annexe 1 (3/17)



Annexe 1 (4/17)



UN QUARTIER TERTIAIRE DE REFERENCE

À terme


1 600 000 m²
de bureaux


Entre 300
et 350 000 m²
livrés ou engagés
depuis 2010


UN RAPPORT
COÛT/INVESTISSEMENT
EXCEPTIONNEL


Bilan 2016


- 83 000 m² de demande placée tertiaire
- 29 % de la Métropole
- Des programmes commercialisés avant leur livraison : Sky 56, Silex1...
- De belles signatures qui confortent le positionnement économique du quartier












1 200 000

de m² de bureaux sur 177
ha en 2016


- de 3%

de taux
de vacance



56 000

emplois



dans 2 500

entreprises
et administrations

Annexe 1 (5/17)

 <p>UNE OFFRE IMMOBILIÈRE ADAPTÉE AUX PME ET COMPTE CLÉS</p>	 <p>107 SERVIENT</p>	 <p>ORANGE</p>
<p>LE DOLET</p>  <ul style="list-style-type: none"> ▶ Démolition reconstruction de bureaux et d'une école ▶ Livré, 2200 m² de bureaux ▶ Maître d'ouvrage : SCJ Saint Sacrement ▶ Architectes : AFAA 	<p>TERRALTA</p>  <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rénovation de 5400 m² de bureaux avec socle actif ▶ Livré fin 2016 ▶ Maître d'ouvrage : SOGELYM DIXENCE ▶ Architectes : SOHO Architecture 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 25 000 m² ▶ Livraison : 2019 ▶ Maître d'ouvrage : PITCH PROMOTION ▶ Architectes : Hubert Godet / Hardsel et Le Bihan  <p>SILEX 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 10 000 m² de bureaux avec socle actif ▶ Livré début 2017 ▶ Maître d'ouvrage : Foncière des Régions ▶ Architectes : AIA Architectes

Annexe 1 (6/17)

 <p>LYON PART-DIEU</p> <p>UNE OFFRE IMMOBILIERE ADAPTEE AUX GRANDS COMPTES</p> <p>INCITY</p>	 <p>SKY 56</p>	 <p>SILEX 2</p>	 <p>TO-LYON</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 44000 m2 ▶ 1ère tour de centre-ville BBC ▶ Propriétaire : Caisse d'Epargne Rhône Alpes ▶ Architectes : Valode et Pistre / AIA Architectes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 30 000 m2 dont 25 000 m2 de bureaux ▶ Livraison : mi-2018 ▶ Propriétaire : Gecina Promoteur : Icade/Linkcity ▶ Architectes : Chaix et Morel / AFAA 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 30 000 m2 ▶ Livraison : 2018/2019 ▶ Maître d'ouvrage : Foncière des Régions ▶ Architectes : A. Durand MA Architecture 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 80 000 m2 dont 66 000 m2 de bureaux ▶ PC déposé, démarrage en 2018 ▶ Livraison : 2022 ▶ Maître d'ouvrage : VINCI Immobilier ▶ Architecte : Dominique PERRAULT 	<p>6</p>
---	---	---	--	--	---	--	---	----------

Annexe 1 (7/17)



TO-LYON

LYON PART-DIEU

Chiffres clés du projet :

- 80 000 m²** de surface totale
- Tour IGH **170 mètres**
- 66 000 m²** de Bureaux
- Hôtel 4* de **168 chambres**
- 3 500 m²** de commerces

© Dominique Perrault Architecture / DRGP / Archigraph

© Dominique Perrault Architecture / DRGP / Archigraph

7

Annexe 1 (8/17)

LYON PART-DIEU UN QUARTIER PLUS AGREABLE A VIVRE

2200

nouveaux logements

- | Une localisation résidentielle remarquable
- | Des logements diversifiés et adaptés aux besoins du marché
- | et tous les publics
- | Une offre mixte

2 OPÉRATIONS EN TRAVAUX EN 2017

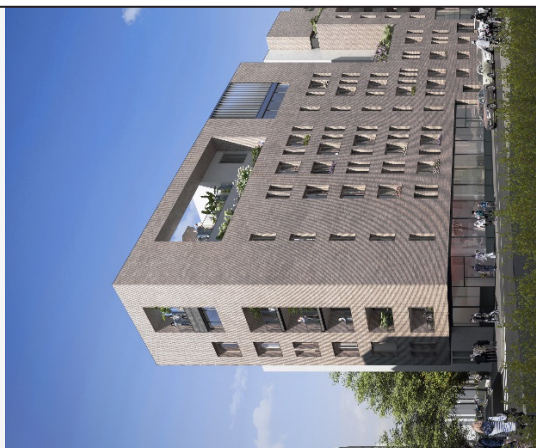


Sky Avenue

- | 218 logements
- | Bouygues Immobilier
- | Archi : Portzamparc / Vergely / 51N4E

Bricks

- | 115 logements
- | Pitch Promotion
- | Insolites Architectures



Annexe 1 (9/17)

UN QUARTIER PLUS AGREABLE A VIVRE



Des espaces publics réaménagés et végétalisés

- | Amélioration des espaces publics existants
- | Végétalisation du quartier
- | Prise en compte de la qualité des ambiances urbaines : ensoleillement, bruit, effets de vent, limite de la pollution, etc...
- | Nouveaux services : Wifi, signalétique piétonne, lumière...



Annexe 1 (10/17)

UN QUARTIER PLUS AGREABLE A VIVRE



**Des espaces
publics
réaménagés
et
végétalisés**



© 2016
MAYENNE
IHC
PM

Annexe 1 (11/17)



UN QUARTIER PLUS AGREABLE A VIVRE

Un centre commercial plus ouvert sur la ville

- | Création de nouvelles entrées et d'une traversée piétonne rue Servient
- | Création d'une nouvelle façade rue Bouchut
- | Réaménagement du toit parking, en une vaste « place suspendue »
- | Surfaces supplémentaires dont 80 unités (nouvelles boutiques et restaurants) et un cinéma multiplex de 18 salles.

PC EN COURS D'INSTRUCTION

**FIN 2017 : DÉMARRAGE
DES TRAVAUX**

LIVRAISON : 2020



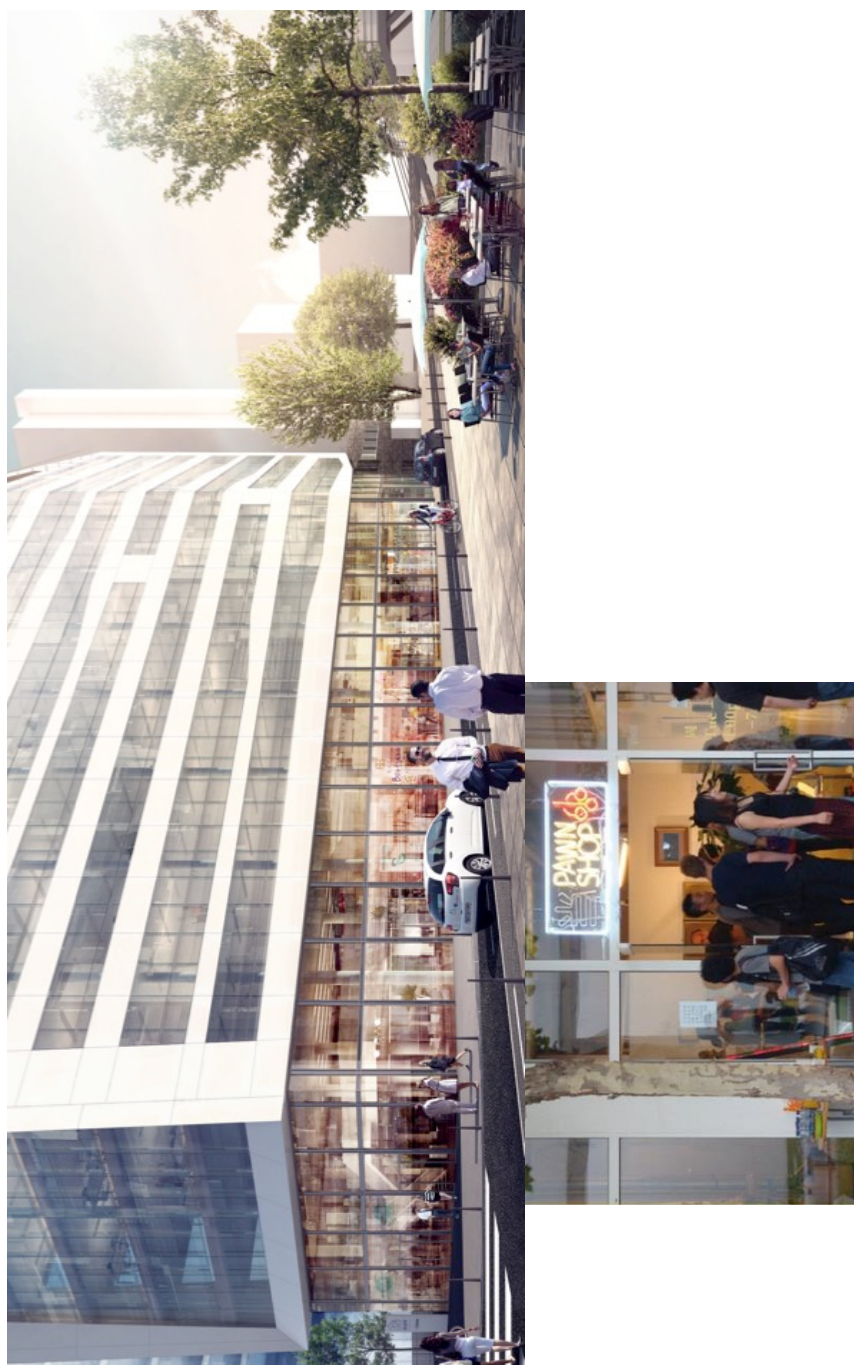
Annexe 1 (12/17)



UN QUARTIER PLUS AGREABLE A VIVRE

Socles actifs : une offre de commerces et services

- | Des socles de 7 m de haut minimum en pied d'immeuble, transparents et de niveau avec l'espace public
- | Une diversité de contenus pour une offre de services complète, mutualisée aux entreprises et aux habitants



Annexe 1 (13/17)

LYON PART-DIEU ACCUEILLIR LE HUB MÉTROPOLITAIN

Un Pôle d'Echanges Multimodal agrandi

En partenariat avec la SNCF

- | Une première tranche de travaux (2017-2023)
- | Création de 3 nouvelles galeries : de 18 000 à 33 000 m2 de surface d'accueil
- | Nouveaux commerces et services
- | Création de nouveaux accès aux quais avenue Pompidou
- | 1 voie ferrée supplémentaire, voie L + 2000 places de vélos
- | Des transports en commun renforcés

PC EN COURS
2017 : PREMIERS TRAVAUX
(ACCÈS MÉTRO, VOIE L)



Annexe 1 (14/17)

LYON PART-DIEU ACCUEILLIR LE HUB MÉTROPOLITAIN

Place Béraudier

- | Une place métropolitaine plus grande et plus agréable
- | 2 niveaux
- | Ouverture sur le boulevard Vivier Merle libéré de la circulation automobile
- | Plantation d'arbres
- | Livraison : 2022/2023



© 2016

IAC

Annexe 1 (15/17)

LYON PART-DIEU ACCUEILLIR LE HUB MÉTROPOLITAIN

**Place basse
Béraudier**

- | Un accès plus confortable vers le métro
- | Services en gare : taxis, vélo-station de 1500 places, dépose minute, parking ouvert au public, commerces
- | Livraison : 2022



Annexe 1 (16/17)



ACCUEILLIR LE HUB MÉTROPOLITAIN

Place de Francfort réaménagée

- | Améliorer l'accueil depuis l'aéroport
- | Plus de place pour les piétons
- | Aménagement de la gare routière et du parking minute
- | Plantation d'une soixantaine d'arbres
- | Aménagement de la rue Flandin
- | Livraison : 2018



Annexe 1 (17/17)



Annexe 2 (1/2)

**Vœu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés
relatif au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2017**Vœu**

Article 27 du règlement intérieur

Objet : Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

Monsieur le Président,

Le 13 Mars dernier, le déraillement d'un train à la gare de triage de Sibelin a provoqué le déversement de plus de 20 tonnes de bioéthanol sur la voie de chemin de fer. Suite à cet accident, l'agence régionale de santé a demandé aux communes de Solaize et Feyzin d'enjoindre leurs administrés à ne pas utiliser l'eau des puits.

Ces graves conséquences nous rappellent qu'une zone SEVESO doit être un espace sécurisé qui est difficilement compatible avec des axes de circulation très fréquentés et congestionnés. Sur ces aspects sécurité, M. Guy BARRAL, maire de Solaize était déjà intervenu il y a un an lors du Conseil métropolitain du 21 mars 2016.

Or, l'annonce précipitée du déclassement des autoroutes A6/A7 vous a fait prendre conscience de la situation routière et ferroviaire catastrophique de l'agglomération après 15 années d'inaction et que les propositions étudiées actuellement, toujours dans la précipitation, n'apportent pas de solution concertée sur l'intermodalité des transports.

Penser une politique à long terme amène à s'interroger sur la confrontation entre deux conceptions de l'organisation des transports dans les Métropoles. L'une, intuitive, prétend que le développement des axes permet de fluidifier les circulations. La seconde, contre-intuitive, affirme que la congestion de la circulation est proportionnelle au développement des axes.

Une étude comparative des politiques publiques mises en place dans d'autres Métropoles à travers le monde démontre que la méthode contre-intuitive permet de décongestionner les grands espaces urbains. Dans cette perspective, le tracé actuel du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) nuit au développement de la Métropole. Au-delà des risques inhérents au transport de matières, parfois dangereuses, dans une zone SEVESO, l'établissement de cette ligne privilégie le transport industriel au transport de personnes alors que nous devons, en tant que Métropole, nous doter d'un véritable réseau en étoile de lignes à fréquences cadencées.

Annexe 2 (2/2)

Alors que vous avez souhaité aménager une large place au transport ferroviaire de voyageurs dans le SCOT de la Métropole ainsi que dans le Plan de Déplacement Urbain, nous sommes en droit de douter de vos intentions réelles tant votre soutien au tracé actuel du CFAL compromet le développement du transport ferroviaire de voyageurs et notamment la mise en place de trains interurbains.

À l'heure de la COP21 et des avancées technologiques tel que l'Hyperloop, le tracé actuel du CFAL prive notre territoire du développement d'un réseau de transports digne des ambitions d'une Métropole de l'avenir. Ces demandes sont portées depuis des années par les habitants sans écho de votre part.

Vous avez enfin daigné accepter de rencontrer les associations et les riverains le 14 avril prochain. Toutefois, une simple rencontre ne permettra pas d'avancer sur une amélioration des transports si elle ne débouche pas sur des avancées concrètes au profit de nos populations.

Aussi, nous vous sollicitons pour que la Métropole et les services de l'Etat intègrent la réflexion sur le tracé du CFAL dans le cadre des études menées sur les projets routiers et autoroutiers que vous avez annoncés pour compenser le déclassement des autoroutes A6/A7 sur le territoire de la Métropole.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 11 septembre 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
